

N° DEL21-001

8.2

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Convention avec la
Mission Locale Haute-
Garonne – 100 permis

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU 15/03/21
AU 15/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés :

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Monsieur le MAIRE indique que dans le cadre du plan de lutte contre la précarité, Toulouse Métropole propose de cofinancer, via le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), compétence métropolitaine, un projet collectif visant l'obtention du permis de conduire pour 100 jeunes 18 à 25 ans. Ce projet concerne des jeunes en démarche d'insertion professionnelle mais dont l'insuffisance de ressources financières constituerait un empêchement à l'inscription au permis. Toulouse Métropole assure la mobilisation des communes sur le projet et participe à la coordination de l'action avec la Mission Locale Haute-Garonne. Une subvention sera attribuée à la Mission Locale Haute-Garonne, qui permettra les formations au permis de conduire, sous réserve d'une participation budgétaire de la commune concernée. La proposition de Toulouse Métropole s'élève à 1000€ par permis et par jeune, pour 10 communes, à raison de 10 jeunes par commune, soit un montant global de 100 000€. Le reste à charge sera versé par la commune concernée. Le coût moyen d'un permis étant d'environ 1500€, le reste à charge serait donc d'un montant de 500 € par jeune accompagné dans le cadre de ce projet.

La commune demande à la Mission Locale Haute-Garonne de négocier pour ce tarif auprès de l'auto-école : la préparation au code, 2 présentations au code, 30h de conduite, 2 présentations à l'examen de conduite.

Le jeune, âgé de 17 ans et 2 mois jusqu'à 25 ans, repéré par la Mission Locale, adhérera par le biais d'un contrat d'engagement à participer activement à son projet d'insertion professionnelle, notamment en réalisant un stage de 70h d'intérêt citoyen.

Pour répondre au cahier des charges de la Mission Locale, l'auto-école doit proposer une formule intensive de préparation au code et en collectif présentiel.

Pour favoriser la réussite de l'action, la ville de Tournefeuille propose :

- Un accès aux ordinateurs de la Maison de l'Emploi aux jeunes qui en sont privés pour travailler leur cours de code en ligne.
- La mise à disposition d'une salle avec rétroprojecteur (Maison de l'Emploi ou salle au Phare) pouvant accueillir les 10 jeunes avec le moniteur de l'auto-école pour 2 jours de formation intensive en présentiel.

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-001-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

- Une demi-journée de formation sur les « Gestes qui sauvent » en interne.
- Un suivi actif de la part de la Conseillère en insertion professionnelle de la Maison de l'Emploi en plus de la Mission locale quant à la participation des jeunes aux cours de l'auto-école.

Monsieur le MAIRE propose donc de valider l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000€ au porteur de projet Mission Locale Haute-Garonne, pour le cofinancement de 10 permis de conduire dans les conditions exposées ci-dessus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à la Mission Locale Haute-Garonne pour l'engagement de la commune de Tournefeuille dans l'action « 100 permis », dans les conditions exposées ci-dessus,
- mandate Monsieur le Maire pour signer tout acte, document ou convention relatif à cette action

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire, 
 Dominique FOUCHIER

N° DEL21-002

8.8

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Charte « villes et
territoires sans
perturbateurs
endocriniens »

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU
AU

15/03/21
15/03/21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Monsieur le MAIRE expose à l'assemblée que notre environnement est empreint de perturbateurs endocriniens, des substances chimiques étrangères à l'organisme. Celles-ci peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien. Sur le long terme, les effets de ces expositions peuvent être délétères sur notre santé (OMS, 2002).

Depuis 2014, la France s'est dotée d'une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens qui vise à articuler recherche, surveillance et réglementation pour prévenir et limiter l'exposition de la population à ces substances, et en particulier les personnes les plus vulnérables (femmes enceintes, enfants...).

La lutte contre les perturbateurs endocriniens se présente aujourd'hui comme un enjeu majeur en matière de santé publique et environnementale. Un rapport parlementaire paru en septembre 2019, fait le bilan des connaissances scientifiques à ce sujet et insiste sur l'urgence d'agir.

A son niveau, la municipalité de Tournefeuille a déjà engagé des actions dans plusieurs domaines en lien avec cette problématique : l'application du zéro phyto sur les espaces publics depuis 2013, l'utilisation de matériel pédagogique plus respectueux de la santé environnementale et l'utilisation de nettoyeurs vapeur qui diminuent les produits chimiques par exemple dans les crèches, l'augmentation de la part des aliments bio dans la restauration collective pour atteindre aujourd'hui 33 % (labellisation), et l'introduction de clauses et critères dans le marché d'achat des produits d'entretien de la collectivité.

Dans son projet de mandature 2020-2026, la ville de Tournefeuille a intégré la prise en compte des enjeux de « santé environnementale ».

En signant la Charte des « Villes et des territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau Environnement Santé (RES), la ville de Tournefeuille s'engage à amplifier ses efforts et réduire au maximum ces substances dans le quotidien de ses concitoyens. Ainsi, la commune rejoint le réseau national des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens, animé par le RES qui a une expertise reconnue en la matière et de l'expérience dans l'accompagnement des collectivités et la sensibilisation de la population. Cette charte permettra d'avoir un appui du RES et une reconnaissance de notre collectivité engagée dans cette démarche.

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-002-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

En 2021, Tournefeuille va sensibiliser en priorité les adolescents et les jeunes adultes, une population particulièrement vulnérable aux effets des perturbateurs endocriniens, dans le cadre d'un projet soutenu par le Plan Régional Santé Environnement 3, (PRSE3) piloté par la DREAL et l'Agence régionale de santé (ARS) Occitanie.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve les termes de la charte « Villes et des territoires sans perturbateurs endocriniens » et donne mandat à Monsieur le Maire pour la signer.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire



MAIRIE DE TOURNEFEUILLE
31170

Dominique FOUCHIER

Charte d'engagement Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

OBJET : Protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

CONSIDERANT :

Que les perturbateurs endocriniens sont « *des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* » (OMS 2002),

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considère les Perturbateurs Endocriniens comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution »,

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en 2014, et confirmée en septembre 2019, a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens »

Que la Commission européenne a adopté en octobre 2020 la stratégie de l'Union européenne (UE) pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques avec l'ambition « zéro pollution » à l'horizon 2030,

Que la résolution du Parlement européen, adoptée en juillet 2020, sur la stratégie de l'UE pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques, invite notamment la Commission Européenne à « soutenir la création d'un réseau européen de villes et de communautés locales sans perturbateurs endocriniens »,

Que l'avis du Comité Européen des Régions sur les Perturbateurs Endocriniens, adopté en juin 2019, mentionne explicitement en exemple cette présente charte,

La Mairie de Tournefeuille s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

1/ Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur son territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions

2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens

3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens

4/ Mettre en place des critères d'éco conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics

5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

Par cet acte, la Ville consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux Perturbateurs Endocriniens.

Tournefeuille, le 3/03/2021

**Le Président
Réseau Environnement Santé**

**Le Maire,
Conseiller Départemental,
Vice-Président de Toulouse Métropole**



André CICOLELLA

Dominique FOUCHIER

P/O N. FERRAND - LEROUX



N° DEL21-003

9.1

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Constitution d'une
assemblée citoyenne –
AGORA
désignation des membres
du conseil municipal -

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU
AU

15/03/21
15/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de TOURNEFEUILLE Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Monsieur le MAIRE informe l'assemblée, conformément à l'engagement pris lors des dernières élections municipales, de constituer un conseil local de la vie citoyenne prévu à l'article 52 du notre règlement intérieur du conseil municipal et d'organiser la mise en œuvre de ce projet au service de la démocratie locale.

Cette assemblée citoyenne aura pour missions de réfléchir, débattre, consulter, informer sur tous les sujets qui concernent l'amélioration du « vivre et du faire ensemble ».
Cette assemblée doit permettre à ses membres d'être associés aux débats concernant l'ensemble des politiques publiques locales.

Il est proposé de dénommer cette assemblée : « L'AGORA ».

Une fois constituée, elle aura à organiser son fonctionnement interne et à travailler avec la collectivité pour co-écrire une charte qui établira les règles d'échanges entre l'AGORA et la municipalité.

Cette assemblée citoyenne serait constituée de 46 membres, élus pour trois années et à parité de genre, à l'exception de la première session qui sera deux ans.

Trois collèges constitueront l'AGORA :

- un collège de citoyens (12 hommes et 12 femmes)
- un collège d'associations de la commune -par thème- (7 hommes et 7 femmes)
- un collège d'élus désignés par le conseil municipal (4 hommes et 4 femmes)

Afin d'organiser le processus électoral de cette assemblée citoyenne, la collectivité s'engage à mettre à disposition les moyens suivants :

- une communication à l'ensemble de la population pour l'appeler à candidater à l'AGORA. Communication dans laquelle sont mentionnés les règles et les délais du (des) processus de désignation,
- une publication avec la liste de l'ensemble des candidats et la communication de la date et les modalités de vote,
- l'organisation du tirage au sort qui constitue la représentation citoyenne à l'AGORA,
- la publication des résultats du tirage au sort.

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-003-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

Enfin, il est proposé que notre conseil municipal, représenté à cette assemblée citoyenne par 8 élus, désigne ses membres selon les règles prévues à l'article 49 de notre règlement intérieur, (à savoir représentation à la proportionnelle au plus fort reste, chacune des tendances représentées au sein du conseil municipal disposant d'au moins un siège). Ce collège ainsi constitué supervisera le tirage au sort des membres du collège des citoyens.

Ainsi, il convient de désigner :

- ✓ 5 représentants de la liste « Vivre ensemble, Faire ensemble »,
- ✓ 2 représentants de la liste « Tournefeuille Audacieuse, Inventive, Solidaire »,
- ✓ 1 représentant de la liste « Liste Citoyenne Tournefeuille ».

Monsieur le MAIRE propose également de désigner un suppléant par liste.

Monsieur le Maire est membre de droit à l'AGORA.

LISTE « VIVRE ENSEMBLE, FAIRE ENSEMBLE »

Titulaires

Mathieu BOURGASSER
Elisabeth HUSSON-BARNIER
Daniel FOURMY
Sonja VON RODZIEWITZ
Patrick CHARTIER

Suppléante : Aurore DUFAUT

LISTE « TOURNEFEUILLE AUDACIEUSE, INVENTIVE, SOLIDAIRE »

Titulaires

Laurent SOULIE
Elisabeth TOURNEIX-PALLME

Suppléant : Larbi MORCHID

« LISTE CITOYENNE TOURNEFEUILLE »

Titulaire : Nadine STOLL

Suppléant : Stéphane MERIODEAU

Où cet exposé, le conseil municipal décide :

- ✓ de mettre en place un conseil local de la vie citoyenne,
- ✓ d'organiser le processus électoral de cette assemblée,
- ✓ de dénommer cette assemblée « L'AGORA »,
- ✓ de désigner les membres ci-dessus désignés pour représenter notre conseil municipal à l'AGORA, le Maire étant de droit membre de cette Assemblée.

Résultat du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 2 – (M. MERIODEAU et Mme STOLL)

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Dominique FOUCHIER



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-003-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

N° DEL21-004

4.1

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Création de deux postes
de techniciens

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU
AU

15/03/21
15/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'afin d'assurer les missions de coordination des affaires scolaires et entretien des locaux scolaires, il conviendrait de créer 2 postes relevant du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant, qu'il convient de créer deux emplois permanents pour satisfaire au besoin des services,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide la création de 2 postes de Technicien à temps complet correspondant aux grades suivants :

- Technicien principal de 2^e classe
- Technicien principal de 1^e classe

Les sommes afférentes à cette rémunération seront inscrites au chapitre frais de personnel du Budget 2021 de la Ville de Tournefeuille.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture
031-213103571-20210309-DEL21-004-DE
Date de transmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

31470

N° DEL21-005

3.5

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Installation d'une
obligation de concertation
avant dépôt de demande
de permis de construire ou
d'aménager pour les
opérations de construction
dépassant un certain seuil
de surface de plancher

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU
AU

15/03/21
15/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L300-2,

CONSIDERANT que dans un contexte de forte évolution démographique de la métropole toulousaine, le développement urbain de Tournefeuille participe, comme pour les autres villes de 1^{ère} et 2^e couronne, à l'accueil des nouveaux habitants,

CONSIDERANT l'enjeu pour la collectivité d'accompagner cet accroissement de population, grâce à un renouvellement urbain maîtrisé,

CONSIDERANT que la municipalité incite les promoteurs et les constructeurs à proposer une approche qualitative des projets urbains qui lui sont proposés,

CONSIDERANT l'importance qu'une concertation avec les riverains soit organisée afin qu'un projet puisse s'insérer pleinement dans le tissu urbain environnant,

CONSIDERANT que les modalités de concertation consisteront pour le maître d'ouvrage à fournir un dossier de présentation du projet comportant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, la destination des constructions, les caractéristiques des constructions ou aménagement envisagés, un avant-projet architectural des constructions et la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords,

CONSIDERANT que la commune mettra le dossier ainsi constitué à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et formuler des observations ou propositions qui seront enregistrées et conservées dans un registre,

CONSIDERANT que le porteur du projet pourra également être amené à organiser une ou plusieurs réunion (s) publique (s) de présentation du projet et que la commune pourra, sur sollicitation du porteur du projet, mettre une salle à disposition pour la tenue de cette réunion,

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-005-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

.../

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean DINIS et en avoir dûment délibéré,

Décide :

- de soumettre à concertation préalable les opérations de construction projetées sur la commune d'une surface de plancher supérieur ou égale à 800 m²,
- d'indiquer que le bilan de cette concertation à charge du porteur de projet doit obligatoirement être joint à la demande d'autorisation d'occupation du sol,
- de rendre cette obligation de concertation applicable trois mois après la publication de la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 7 (M. et Mmes SOULIE, TOLSAN, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, MARTINEZ, LECUYER, ORILLAC)

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Dominique FOUCHIER

N° DEL21-006

7.10

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Rapports Chambre
Régionale des Comptes –
Toulouse Métropole

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU
AU

15/03/21
15/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Monsieur le Maire informe que la Chambre Régionale des Comptes nous indique qu'en vertu de l'article L243-8 du Code des juridictions financières, elle nous adresse deux rapports d'observations définitives concernant Toulouse Métropole. L'un correspond au contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole au titre des exercices 2013 et suivants concernant la mise en place des métropoles. L'autre portant sur la territorialisation de la politique du logement correspondant à une enquête de la Cour des Comptes.

Ces rapports ont été présentés au conseil métropolitain le 17 décembre 2020.

Il convient de soumettre ce document à notre assemblée afin qu'il donne lieu à débat.

Où l'exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de Toulouse Métropole pour les exercices 2013 et suivants,
- de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de Toulouse Métropole - Enquête sur la territorialisation de la politique du logement au titre des exercices 2013 et suivants.

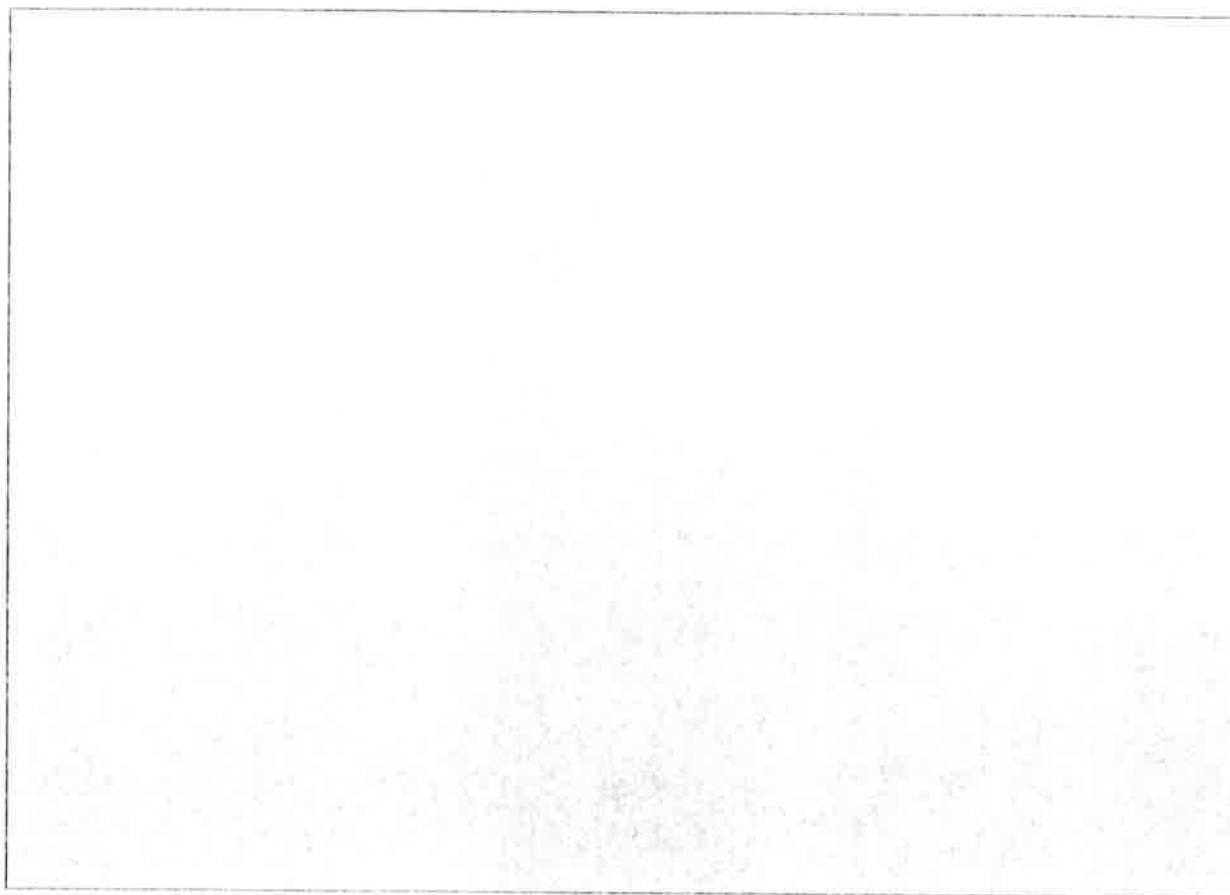
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

DOMINIQUE FOUCHIER
Maire de Tournefeuille
N° 21-2105570-20210309-DEL21-006-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021



SYNTHÈSE

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle de la métropole de Toulouse. Ce contrôle, qui s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale sur la territorialisation de la politique du logement, a porté sur les politiques de l'habitat, du logement et de peuplement ainsi que sur les modalités de suivi des bailleurs sociaux intervenant sur son territoire.

La métropole de Toulouse, dont le territoire est nettement plus limité que son aire urbaine, conduit sa politique de l'habitat et du logement dans le cadre d'un schéma de cohérence territorial qui inclut quatre autres établissements publics de coopération intercommunale. En dépit de l'inter-communalisation relativement récente de cette politique, la métropole dispose, depuis 2019, d'un plan intercommunal de l'urbanisme valant plan local de l'habitat (PLUiH) qui s'est substitué à 30 plans locaux d'urbanisme et à 7 plans d'occupation des sols communaux. Par son approche intégrée des enjeux de l'habitat, du logement, du foncier et des mobilités, ce document constitue une étape majeure dans la formalisation d'un projet de territoire.

Le PLUiH comporte, sur le territoire de 30 des 37 communes de la métropole, des servitudes d'urbanisme qui imposent un pourcentage minimal de logements locatifs sociaux (LLS) aux opérations de constructions neuves d'une certaine taille. Si cette avancée est de nature à favoriser une meilleure répartition géographique du parc social, sa contribution à la mixité sociale de l'habitat pourrait être renforcée par la définition, à l'échelle communale, voire infra-communale pour la ville-centre, d'une qualité-cible de logements sociaux par mode de financement¹. De même, son caractère opérationnel pourrait être conforté par la fixation d'objectifs déclinés à l'échelle des communes, en matière de consommation foncière, de surfaces et de typologies des logements.

La métropole de Toulouse connaît une croissance démographique soutenue mais inégalement répartie, qui s'accompagne d'un phénomène d'éviction des familles vers la périphérie. Sa trame urbaine est caractérisée par une polarisation historique du parc locatif social à basse quittance dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) ainsi que par une emprise foncière importante de l'habitat pavillonnaire qui favorisent une spécialisation socio-économique du territoire.

Au cours des 20 dernières années, la production soutenue de logements a permis l'accueil de 8 100 habitants supplémentaires par an en moyenne. Cependant, la croissance du nombre de résidences principales s'est accompagnée d'une hausse de la vacance dans le parc non conventionné. L'analyse de ces vacances, que l'ordonnateur s'est engagé à mettre en œuvre, doit permettre de suivre l'adéquation aux besoins de logements, notamment sur les logements produits avec incitation fiscale. La difficulté du marché privé à répondre à la diversité des besoins conduit en effet à un report de la demande sur le parc social et contribue au départ des familles du territoire métropolitain, plus particulièrement de sa ville-centre, vers les communes périphériques où les prix de l'immobilier, à l'achat comme à la location, sont plus abordables.

L'important effort de production de LLS engagé depuis 2010 devrait, aux termes de la projection établie dans le PLUiH, se poursuivre dans les années à venir en dépit de la mise en place de la réduction de loyer solidarité qui réduit les marges de manœuvre financières des bailleurs.

¹ Anciens financements, PLAI, PLUS, PLS.

Quoiqu'ambitieuse, cette projection ne devrait toutefois pas permettre d'atteindre, dans les communes les plus en retard, les objectifs résultant de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU). Cet arbitrage est motivé par le souci de prévenir une concentration excessive du parc social dans les nouvelles opérations.

L'indice de pression sur le parc locatif social est contenu au regard des autres métropoles de taille équivalente. Cette faible tension apparente ne fait toutefois pas obstacle à la présence d'importants déséquilibres sur certains types de biens, dont en particulier les grands logements à faible quittance où il existe plus de 40 demandes en instance pour une attribution. Pour résorber ce déséquilibre, la métropole a décidé, en 2019, d'accroître le montant des aides apportées à la construction de logements de grande taille financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), dont les loyers sont plus faibles.

Un effort de rééquilibrage de la production a par ailleurs été engagé pour adapter l'offre nouvelle aux ressources des demandeurs. Ainsi, la part des PLAI dans la production locative sociale est passée de 10 % en 2010 à un peu plus de 30 % en 2014, quotité relativement stable depuis lors. Quoique réel, ce rééquilibrage reste insuffisant pour satisfaire aux besoins, les trois quarts des demandeurs étant éligibles au PLAI. Un net décalage subsiste également sur les logements sociaux financés en prêts locatifs sociaux (PLS), dont les loyers sont les plus élevés. Ils représentent en effet plus de 10 % des logements sociaux livrés sur la période 2014-2018 alors que seuls 3 % des demandeurs disposent des ressources adaptées à ce type de produit. Par conséquent, la moitié des ménages attributaire de ces logements est éligible au PLAI, et les trois quarts au prêt locatif à usage social (PLUS), ce qui les contraint à un taux d'effort excessif de nature à fragiliser leur intégration sociale et à augmenter les risques d'impayés.

En l'absence d'offre adaptée disponible dans le parc social, une part significative des ménages les plus vulnérables est contrainte de se loger dans le parc privé, moyennant des taux d'effort élevés. Ainsi, seul un tiers des ménages vivant sous le seuil de pauvreté est logé dans le parc social. Cette situation emporte des risques sociaux et patrimoniaux, dont la prévention et le traitement, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées, peuvent, à terme, se révéler très consommateurs de temps et d'argent publics.

La métropole est délégataire des aides à la pierre depuis 2006. Sa contribution budgétaire croissante à ce dispositif a permis de compenser la contraction tendancielle des fonds délégués par l'État. En moyenne sur la période 2013-2018, les aides à la pierre ont représenté un engagement annuel de l'ordre de 17,9 M€, dont 56 % ont été financés sur les ressources propres de la métropole. Compte tenu des délais de réalisation des opérations agréées, le mandatement de ces dépenses peut s'étaler sur plusieurs années. Les engagements assumés par la métropole au titre de cette politique justifieraient, compte tenu de leur ampleur, une information périodique du conseil métropolitain.

Les aides à la pierre sont, depuis 2011, ciblées sur les PLAI de sorte que l'aide unitaire moyenne apportée à ce type de logement est significative : elle s'élève à 24,4 k€ en moyenne entre 2013 et 2018, ce qui paraît de nature à garantir l'équilibre des opérations. En sus de ces aides, la métropole a développé, en partenariat avec l'établissement public foncier local, une stratégie foncière d'un montant annuel net de 4 M€, dont 80 % sont, aux termes de la convention conclue avec l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), fléchés sur la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre des opérations de renouvellement urbain. En outre, la métropole a dégagé, en 2019, une enveloppe budgétaire de 6 M€ par an pendant 10 ans pour financer des minorations de loyer accordées aux bailleurs pour le relogement, en dehors des QPV, des ménages visés par ces démolitions.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES (ROD2)

Le montant total des aides publiques apportées à la construction de logements sociaux selon leur typologie de financement ne fait pas l'objet d'un suivi particulier alors que coexistent, en plus des différents dispositifs d'aide métropolitains, des subventions communales venant pour partie minorer les prélèvements dont elles font l'objet au titre de l'article 55 de la loi SRU ainsi que des mécanismes de soutien financés par le département, la région et l'ANRU. Le suivi de l'aide publique totale affectée à la production de logements familiaux locatifs sociaux selon leur mode de financement, assortie de l'analyse de l'équilibre économique d'un panel d'opérations, permettrait d'apporter un éclairage sur l'efficacité de cette politique et d'en optimiser les paramètres au besoin.

La métropole assure un suivi périodique de la production des bailleurs actifs sur son territoire dans le cadre d'un contrat d'engagement triennal. Elle a demandé à être signataire de la nouvelle génération de convention d'utilité sociale dont elle cherche par ailleurs à territorialiser certains indicateurs de performance. Afin de prévenir les risques liés à l'essor rapide des ventes en l'état futur d'achèvement, elle a mis en place une charte de qualité d'usage ainsi qu'un mécanisme de plafonnement des prix de vente qui constituent de bonnes pratiques. Des progrès pourraient en revanche être réalisés en matière d'encadrement des ventes HLM² à l'unité qui, pour l'heure, repose principalement sur les communes et sur une charte départementale. La métropole devrait également conforter sa capacité d'analyse de la situation économique et financière des bailleurs sociaux afin de prévenir les risques qu'elle assume au titre des garanties d'emprunt qu'elle apporte.

La métropole bénéficie, sur quatre QPV bien connectés au réseau de transports en commun, de l'intervention de l'ANRU au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain. Le succès de ce programme, dont l'objectif prioritaire est de ramener la quotité de logements sociaux sous le seuil symbolique de 50 % dans les quartiers concernés, est tributaire de la commercialisation de logements en accession sociale à la propriété ou à prix maîtrisé. À ce stade, si les résultats sont encourageant sur les quartiers de l'Empalot et du Val d'Aran, ils sont nettement moins probants ailleurs où plusieurs opérations financées en prêt social location-accession ont été transformées en PLS au risque d'accroître une offre locative dont les loyers relativement élevés ne correspondent pas aux revenus des demandeurs.

Dans le cadre du renouvellement urbain, la démolition de 2 446 logements est planifiée. Ces opérations auront pour effet de retirer une offre de logements à basse quittance dont la reconstitution, bien que majoritairement financée en PLAI, demeurera économiquement moins accessible que celle qui aura été démolie. Elles risquent donc de réduire les possibilités d'accès des demandeurs les plus modestes à un logement social sur le territoire métropolitain. La priorité accordée au programme de renouvellement urbain en cours peut se justifier au regard des enjeux et des moyens consacrés. Elle place les politiques « de droit commun » en matière d'habitat, de logement et de peuplement au service de la réussite prioritaire des opérations de renouvellement urbain et emporte le risque d'un glissement d'une politique territorialisée dans le PLUdH à une approche sectorisée sur les quartiers prioritaires, au détriment de la réponse apportée à la demande des populations les plus fragiles dans leur ensemble.

La métropole est compétente pour déployer, à l'échelle de son territoire, une politique de peuplement allant de l'organisation de l'accueil des demandeurs à l'orientation de la politique d'attribution des bailleurs. Si la conférence intercommunale du logement a bien été installée en janvier 2017, ses travaux, quoique nombreux, n'ont pas permis, à ce stade, de déboucher sur la conclusion d'une convention intercommunale d'attribution (CIA) incluant des objectifs individualisés par bailleur en matière d'attribution dans et en dehors des QPV. De même, si le plan

² Habitation à loyer modéré.

partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID) a été approuvé en janvier 2019, il n'a pas donné lieu à l'adoption d'un mécanisme de cotation de la demande, qui présente pourtant l'intérêt d'objectiver et d'harmoniser les pratiques.

Ce bilan contrasté témoigne de la difficulté rencontrée par la métropole à affirmer une politique dans un champ de compétences encore relativement nouveau où l'implication des communes est ancien et demeure fort. En dépit de l'important travail de concertation réalisé, les documents approuvés ont une portée normative faible. Le PPGDID n'apporte pas de valeur ajoutée et la CIA s'en tient aux objectifs précédemment retenus dans les accords collectifs départementaux arrêtés dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. En outre, la métropole a renoncé à exercer une partie de sa compétence en déléguant aux communes, sans fondement juridique, le contingent de réservation qui lui revient au titre des garanties apportées aux emprunts locatifs sociaux. L'appropriation pleine et entière de l'ensemble des compétences communautaires en matière de peuplement reste donc à bâtir.

La métropole participe par ailleurs, en qualité de personne publique associée, à l'expérimentation de la mise en œuvre accélérée du plan « Logement d'abord » qui est piloté par la ville de Toulouse au titre de sa clause de compétence générale. Cette démarche, qui tend à estomper la frontière établie entre les solutions d'hébergement et le logement de droit commun, serait mieux à même de prospérer dans le cadre d'une délégation formelle des compétences afférentes de l'État et du département à la métropole, dans la continuité du transfert de la gestion du fonds de solidarité logement opéré en janvier 2017.

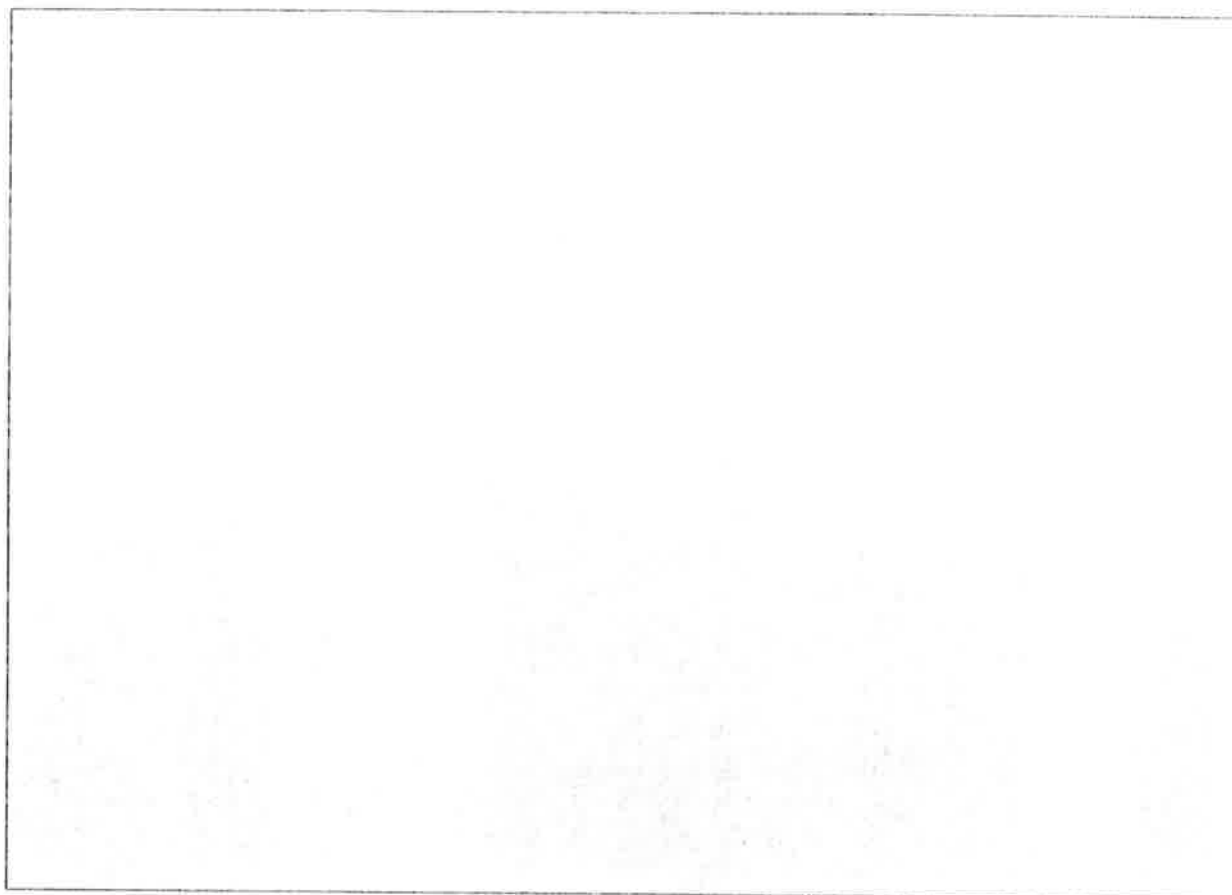
RECOMMANDATIONS

1. Fixer, à la faveur de la révision du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat (PLUiH), un objectif indicatif de consommation de foncier décliné à l'échelle des communes. *Non mise en œuvre.*
2. Revoir à la baisse la programmation de prêts locatifs sociaux et de logements en accession à la propriété en prêt social location-accession ou à prix maîtrisé sur le périmètre et à proximité des secteurs visés par le nouveau programme national de renouvellement urbain, en particulier sur Reynerie, Bellefontaine et Bordelongue, au vue de la capacité d'absorption du marché. *Non mise en œuvre.*
3. Proportionner la production de logements locatifs familiaux en prêts locatifs sociaux à la demande de ménages disposant des revenus adaptés à ce type de produits. *Non mise en œuvre.*
4. Définir, à la faveur de la révision du PLUiH, la quotité cible de logements sociaux subdivisée selon leurs modalités de financement (prêt locatif aidé d'intégration - PLAI, prêt locatif à usage social - PLUS, prêt locatif social - PLS) au regard de la situation actuelle, à l'échelle communale ou infra-communale. *Non mise en œuvre.*
5. Dresser un bilan annuel des aides de toute nature apportées pour la construction de logements locatifs sociaux par typologie de financement (PLAI, PLUS, PLS) en détaillant la contribution de chacun des contributeurs (communes, métropole, département, région, agence nationale pour la rénovation urbaine, autres). *Non mise en œuvre.*
6. Recentrer le dispositif de minoration foncière du fonds de concours SRU (solidarité et renouvellement urbains) sur les seuls logements locatifs sociaux financés en PLAI et PLUS. *Non mise en œuvre.*
7. Inclure, dans la charte de gouvernance, des règles de prévention des conflits d'intérêts. *Non mise en œuvre.*
8. Élaborer, en concertation avec l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le territoire métropolitain, et dans le respect des dispositions de l'article L. 443-11 du code de construction et de l'urbanisme, une charte de cession de logements d'habitation à loyer modéré (HLM) à l'unité incluant une décote minimale du prix de vente en faveur des locataires occupants ainsi qu'un taux maximal de cession à des tiers investisseurs. *Non mise en œuvre.*
9. Inclure, dans la charte de production en « vente en l'état futur d'achèvement », une disposition rendant obligatoire le visa des permis de construire dans l'engagement de ces opérations par les bailleurs. *Non mise en œuvre.*
10. Mettre en œuvre la nouvelle politique des loyers permise par la loi égalité et citoyenneté de 2017. À titre complémentaire, explorer les modalités d'octroi d'une aide à la pierre complémentaire sur le parc existant en contrepartie d'une minoration de loyer sur l'intégralité de sa durée de vie résiduelle pour favoriser la mutabilité du parc social et accroître l'offre à basse quittance hors quartiers prioritaires de la politique de la ville. *Non mise en œuvre.*
11. Mettre en place un observatoire des reste-à-vivre et taux d'effort des attributions afin de mieux objectiver les modalités de mise en œuvre de la mission sociale des bailleurs présents sur le territoire métropolitain. *Non mise en œuvre.*
12. Mettre fin à la délégation de l'exercice du droit de réservataire aux communes. *Non mise en œuvre.*

Les recommandations et rappels au respect des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondés que sur une partie des observations émises par la chambre. Les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans sa synthèse.

Au stade du rapport d'observations définitives, le degré de mise en œuvre de chaque recommandation est coté en application du guide de la Cour des comptes d'octobre 2017 :

- Non mise en œuvre : pour les recommandations n'ayant donné lieu à aucune mise en œuvre ; pour les recommandations ayant donné lieu à une mise en œuvre très incomplète après plusieurs suivis ; quand l'administration concernée s'en tient à prendre acte de la recommandation formulée.
- Mise en œuvre en cours : pour les processus de réflexion ou les mises en œuvre engagées.
- Mise en œuvre incomplète : quand la mise en œuvre n'a concerné qu'une seule partie de la recommandation ; pour les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre en cours n'a pas abouti dans le temps à une mise en œuvre totale.
- Totalement mise en œuvre : pour les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre en cours a abouti à une mise en œuvre complète ; lorsque la mise en œuvre incomplète a abouti à une mise en œuvre totale.
- Devenue sans objet : pour les recommandations devenues obsolètes ou pour lesquelles le suivi s'avère inopérant.
- Refus de mise en œuvre : pour les recommandations pour lesquelles un refus délibéré de mise en œuvre est exprimé.



SYNTHÈSE

Le territoire et ses enjeux

L'aire urbaine de Toulouse connaît une croissance démographique et économique soutenue, nécessitant des besoins de services et d'équipements conséquents. Dans ce contexte, la stabilité du périmètre intercommunal toulousain est une contrainte, ce qui nécessite le recours à des coopérations avec les autres acteurs intercommunaux dans le cadre de la « métropole augmentée ». Le phénomène de métropolisation toulousaine se traduit par la prégnance de problématiques sur la soutenabilité de la croissance urbaine, tant en matière de cohérence territoriale que de cohésion sociale. Son dynamisme économique, reposant principalement sur les activités aéronautique et aérospatiale, se distingue jusqu'à présent par sa capacité de résistance aux différentes crises intervenues au cours des dernières années.

Si le rayonnement constitue l'une des missions attribuées aux métropoles par la loi MAPTAM¹, la politique de coopération de Toulouse Métropole reste financièrement limitée.

En matière de développement économique, la stratégie se concrétise par la priorité donnée aux grands équipements à rayonnement international, et par l'articulation avec les acteurs des filières aérospatiale et universitaire pour préserver l'attractivité du territoire en matière d'industrie de haute technologie. Disposant de réserves foncières encore conséquentes, l'établissement public de coopération intercommunales (EPCI) cherche également à réorganiser et à redynamiser ses zones d'activité économique, alors que certaines, comme l'Oncopôle, rencontrent des difficultés de commercialisation persistantes. Toulouse Métropole a, par ailleurs, cherché à optimiser ses outils d'intervention en matière de tourisme en faisant de la société d'économie mixte (SEM) So Toulouse son unique vecteur de promotion de tourisme d'agrément, du tourisme d'affaire et du *marketing* territorial. La mise en œuvre de choix n'est pas conforme au droit de la concurrence. Elle ne permet pas non plus de mettre en regard les moyens financiers attribués à la promotion touristique sur le territoire et la mobilisation des produits de taxe de séjour, alors même que les coûts de fonctionnement de la SEM ont augmenté de plus de 60 % entre 2015 et 2018.

La gouvernance et le pilotage de la métropole

La gouvernance politique de Toulouse Métropole est marquée par la recherche d'un équilibre entre une ville-centre au poids démographique très largement prédominant, et la nécessité d'une représentation territoriale de l'ensemble des communes. C'est également la recherche d'un équilibre entre nécessité du changement et souci d'acceptation de la démarche qui guide la conduite du projet d'administration. Toulouse Métropole gagnerait cependant à renforcer son pilotage tant au niveau du contrôle interne (l'inscription de la métropole dans l'expérimentation de certification des comptes va bien dans ce sens) qu'externe. La métropole s'est saisie de l'enjeu du contrôle des partenaires et satellites et a commencé à renforcer leur suivi financier.

L'EPCI a mis en place très tôt une mutualisation de son organigramme, mutualisation qui se traduit cependant par un empilement de dispositifs (mutualisation ascendante, mutualisation

¹ Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014

descendante, services communs) qui rend particulièrement complexe son organisation. La suppression des mutualisations croisées ville et métropole au sein d'un même service, la définition dans les conventions du nombre d'agents concernés par les mises à disposition et la mise en place d'un système de facturation plus simple amélioreraient la lisibilité et l'efficacité de la mutualisation entre la métropole et sa ville-centre.

La mise en place des services communs et les transferts de compétences ont entraîné une forte croissance des effectifs de Toulouse Métropole (multipliés par 1,5), qui a cependant contenu leur progression globale. La masse salariale évolue plus rapidement que les effectifs en raison d'un effet glissement vicillesse-technicité important. Si la gestion des ressources humaines a connu des améliorations (différenciation des carrières, simplification du dispositif indemnitaire), la mise en place du RIFSEEP², qui ne s'appuie pas sur l'identification de groupes de fonction bénéficiant d'un même niveau d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, n'est pas conforme au texte. La métropole ne respecte, par ailleurs, toujours pas la réglementation relative au temps de travail.

L'intégration communautaire

La construction métropolitaine, qui avait connu une première étape déterminante au moment du passage en communauté urbaine en 2009, s'est accélérée à compter de 2015 avec la transformation en métropole. Les transferts importants de compétences communales et de grands équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt métropolitain, ainsi que les transferts départementaux, ont constitué une évolution sans précédent dans l'histoire de l'EPCI. La progression de l'intégration communautaire s'observe dans la progression du coefficient d'intégration fiscale tandis que les modes de gestion encore très hétérogènes commencent à être harmonisés. Les relations financières au sein du bloc métropolitain pourraient néanmoins être plus intégrées : les mécanismes de révision annuelle des attributions de compensation, en particulier pour la voirie, une dotation de solidarité communautaire qui reste limitée et l'absence de pacte financier et fiscal en sont des exemples significatifs.

Bien que la métropole dispose de la compétence voirie depuis 2009, les communes continuent d'en assurer à la fois le pilotage et le financement, tandis que le transfert des routes départementales a été traité de manière étanche, disposant d'un service dédié composé des agents transférés et qu'une partie des investissements est portée, à tort, par Tisséo Collectivités. En dépit d'avancées majeures (définition d'une enveloppe métropolitaine de projets structurants, élaboration d'un plan d'aménagement des routes métropolitaines), l'intégration métropolitaine de la voirie reste faible, alors même que la compétence constitue un enjeu majeur pour le territoire.

Bénéficiant d'un contexte favorable, tant en termes de ressources que de qualité des réseaux et du patrimoine, la gestion de l'eau et de l'assainissement repose, jusqu'en 2020, sur une forte hétérogénéité des tarifs et des modes de gestion. Engagé tardivement, le travail d'harmonisation a conduit l'EPCI à rechercher le mode de gestion le plus adapté, et notamment à vouloir comparer la régie et la délégation de service public. Cet intéressant projet n'a pour autant pas été mené à terme, puisque les propositions d'organisation des deux régies susceptibles de reprendre en gestion directe les services de l'eau et de l'assainissement divergent profondément de celles des candidats délégataires, tant dans la forme que dans le fond, ce qui en limite la comparaison. Les projets de contrats établis à la suite de la procédure de choix apparaissent contraignants pour les délégataires en matière d'information et de suivi, ce qui constitue autant de gages de sécurité pour l'EPCI. L'équilibre financier apparaît globalement raisonnable quant à l'estimation des taux de

² Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES (ROD2)

profitabilité et de rentabilité. Le schéma d'investissement prévu par Toulouse Métropole n'est pour autant que partiellement couvert pour l'eau, et nécessiterait un recours massif à l'emprunt qui pourrait conduire l'EPCI à devoir relever son taux de redevance, et donc limiter les gains obtenus sur les contrats pour les redevables.

Le théâtre du Capitole et orchestre national du Capitole

Le théâtre du Capitole et orchestre national du Capitole (TONC) constituent un exemple d'équipement d'intérêt métropolitain transféré de la ville de Toulouse à l'EPCI suite à sa transformation en métropole. Cet équipement culturel de renommée internationale a la particularité d'être géré au niveau local, sans disposer de la personnalité juridique ni financière, et de dépendre essentiellement des financements communaux puis intercommunaux. Trois ans après son transfert, et même si Toulouse Métropole a récemment souligné sa volonté de changement, elle n'a pas pour autant remis en question l'organisation et la gouvernance du TONC, en dépit des nombreux dysfonctionnements identifiés et d'une situation financière de plus en plus tendue. Au-delà de l'amélioration du pilotage et de la gestion des ressources humaines, des questions de fond doivent être tranchées par la métropole sur le financement, la gouvernance, le statut et l'éventuelle labellisation de la structure. C'est donc bien à la question de la stratégie qu'est confrontée aujourd'hui Toulouse Métropole dans sa gestion du TONC. La pérennité de l'équipement, qui passe en premier lieu par l'adaptation de ses moyens à son ambition, en dépend.

La situation financière et ses perspectives

La transformation statutaire de l'EPCI en métropole, et les transferts de compétences associés à cette évolution, nécessitent la réalisation d'opérations comptables de transferts de patrimoine qui s'avèrent particulièrement complexes et longues. À la clôture des comptes 2018, un quart des biens transférés n'était toujours pas intégré dans la comptabilité de l'ordonnateur, et les écarts entre l'inventaire de l'ordonnateur et l'actif du comptable sont évalués à plus de 8 % pour le seul budget principal. Au global, les défauts d'articulation entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable entachent la fiabilité de près de 30 % des actifs patrimoniaux. Un tel niveau d'écart compromet la qualité de l'analyse financière du bilan de Toulouse Métropole, et notamment celle de la trésorerie. Au demeurant, l'EPCI s'est mobilisé dans une démarche de préparation de la certification de ses comptes qui le conduit à engager d'importants travaux de fiabilisation.

La capacité d'autofinancement (CAF) dégagée par Toulouse Métropole a été particulièrement élevée en début de période de contrôle, grâce en partie à l'utilisation du levier fiscal, tandis que la progression des charges a été maîtrisée. La montée en puissance progressive de la programmation pluriannuelle des investissements jusqu'en 2017 a limité le besoin de financement et a permis à la métropole de financer la majorité d'entre eux par ses fonds propres. L'augmentation depuis 2016 des dépenses d'investissement a nécessité le recours à l'emprunt et la mobilisation du fonds de roulement et entraîné, en raison de la hausse des annuités d'emprunt, une dégradation de sa CAF nette.

La hausse rapide des annuités d'emprunt, associée à la diminution de la CAF brute entre 2016 et 2018, ont ainsi rapidement tendu la situation financière de la métropole. Si les finances métropolitaines ont connu une nette amélioration en 2019 (et ce malgré la modification du périmètre du budget principal), les marges de manœuvre de Toulouse Métropole s'amenuisent : elle ne peut plus mobiliser le levier fiscal, ses produits de cessions sont **relativement faibles** (entre

TOULOUSE MÉTROPLE (ENQUÊTE SUR LA MISE EN PLACE DES MÉTROPOLIS)

2,5 M€ et 5,5 M€ par an sur la période), la charge de la dette augmente rapidement et l'évolution de ses dépenses de fonctionnement est déjà en partie maîtrisée dans le cadre de la contractualisation. La crise du Covid-19 va en outre impacter la CAF brute de la métropole.

La situation financière des budgets annexes ne soulève pas de problématique forte, même si la situation de certains budgets, comme ceux de l'eau, de l'assainissement et des activités immobilières, mériterait une attention soutenue sur les prochains exercices. Les prélèvements sur la trésorerie du budget principal opérés par les budgets annexes relevant de services publics industriels et commerciaux n'impactent pour autant que modérément le niveau de la trésorerie. Le principal point d'attention, qui ressort d'une analyse financière consolidée des budgets annexes et des satellites, est constitué par le niveau du poids de la dette. Si l'encours du budget principal et des budgets annexes est tout à fait soutenable au vu de la capacité d'autofinancement dégagée par le budget principal, son niveau est multiplié par trois en intégrant l'encours des principaux satellites, dont Tisséo Collectivités, et apparaît de ce fait beaucoup plus délicat à assumer.

La capacité de Toulouse Métropole à maintenir un niveau d'investissements équivalent à celui mis en œuvre sur le cycle 2014-2019 dépend de sa capacité à maintenir la dynamique de ses produits d'exploitation et à maîtriser la progression de ses charges et notamment de ses contributions financières auprès des satellites. La réforme fiscale en cours et les effets de la crise liée au Covid-19, notamment sur la filière aéronautique, risquent d'infléchir la dynamique de la métropole toulousaine, à un niveau encore largement incertain.

RECOMMANDATIONS

1. Reconsidérer les conditions de recours à la société d'économie mixte « So Toulouse ». *Non mise en œuvre.*
2. Renforcer le contrôle des risques financiers portés par les principaux partenaires de Toulouse Métropole. *Mise en œuvre en cours.*
3. Revoir la structuration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en définissant une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) globale et assise sur des groupes de fonction. *Non mise en œuvre.*
4. Mettre en conformité le régime de temps de travail avec la réglementation. *Recommandation réitérée, non mise en œuvre.*
5. Élaborer un pacte financier et fiscal entre Toulouse Métropole et les 37 communes. *Non mise en œuvre.*
6. Mettre un terme à la révision annuelle des attributions de compensation relatives à la voirie. *Non mise en œuvre.*
7. Présenter à l'assemblée délibérante un suivi annuel exhaustif des prévisions et des réalisations de l'investissement, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, effectué par Toulouse Métropole et par les délégataires. *Non mise en œuvre.*
8. Se conformer aux dispositions applicables aux régies à autonomie financière (installation d'un conseil d'exploitation) pour la régie opéra national et théâtre du Capitole. *Non mise en œuvre.*
9. Définir la stratégie du théâtre du Capitole et de l'orchestre national du Capitole (TONC), ses objectifs et ses moyens. *Non mise en œuvre.*
10. Déployer un suivi analytique des charges et des recettes répondant au cadre du référentiel national UNIDO. *Mise en œuvre en cours.*
11. Mettre à jour le logiciel de billetterie, ou le changer, pour obtenir une numérotation séquentielle des billets. *Non mise en œuvre.*
12. Transmettre annuellement au conseil métropolitain un rapport établissant un suivi de l'activité et des coûts de fonctionnement du TONC. *Non mise en œuvre.*
13. Ajuster l'état de l'actif à l'inventaire de l'ordonnateur en partenariat avec le comptable. *Recommandation réitérée, non mise en œuvre.*
14. S'assurer de la bonne intégration des immobilisations mises en service. *Recommandation réitérée, non mise en œuvre.*
15. Actualiser annuellement la prospective financière. *Totalement mise en œuvre.*

Les recommandations et rappels au respect des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondés que sur une partie des observations émises par la chambre. Les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans sa **synthèse**.

TOULOUSE MÉTROPLE (ENQUÊTE SUR LA MISE EN PLACE DES MÉTROPOLIS)

Au stade du rapport d'observations définitives, le degré de mise en œuvre de chaque recommandation est coté en application du guide de la Cour des comptes d'octobre 2017 :

- Non mise en œuvre : pour les recommandations n'ayant donné lieu à aucune mise en œuvre ; pour les recommandations ayant donné lieu à une mise en œuvre très incomplète après plusieurs suivis ; quand l'administration concernée s'en tient à prendre acte de la recommandation formulée.
- Mise en œuvre en cours : pour les processus de réflexion ou les mises en œuvre engagées.
- Mise en œuvre incomplète : quand la mise en œuvre n'a concerné qu'une seule partie de la recommandation ; pour les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre en cours n'a pas abouti dans le temps à une mise en œuvre totale.
- Totalement mise en œuvre : pour les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre en cours a abouti à une mise en œuvre complète ; lorsque la mise en œuvre incomplète a abouti à une mise en œuvre totale.
- Devenue sans objet : pour les recommandations devenues obsolètes ou pour lesquelles le suivi s'avère inopérant.
- Refus de mise en œuvre : pour les recommandations pour lesquelles un refus délibéré de mise en œuvre est exprimé.

N° DEL21-007

1.1

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Rapports décisions
municipales et MAPA

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU
AU

15/03/21
15/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Le Conseil Municipal,

Monsieur le MAIRE rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-23 du CGCT, il se doit de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises au titre de sa délégation prévue à l'article L 2122-22 du CGCT suite à la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020.

Décisions municipales :

D20-101: « Demande de subvention démolition et création d'un bâtiment administratif et associatif ». à l'Etat (DSIL) et Conseil départemental 31.

D21-005 : « Prémption pour l'acquisition d'un ensemble immobilier (lot A) 253 rue Gaston Doumergue »

D21-006 : « Prémption pour l'acquisition d'un ensemble immobilier (lot B) 253 rue Gaston Doumergue »

D21-015 : « Prémption pour l'acquisition d'un ensemble immobilier (lot C) 253 rue Gaston Doumergue »

D21-009 : « Demande de subvention pour l'extension de la cuisine centrale de restauration scolaire » au Conseil départemental 31

Marchés à procédure adaptée (MAPA) :

La personne responsable des marchés a convenu de signer les marchés suivants :

voir tableau en annexe.

Où cette présentation, le Conseil Municipal prend acte de ces décisions municipales

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



N° DEL21-007

1.1

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Rapports décisions
municipales et MAPA

Convocation du :

2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU
AU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire,

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes.

Absents ayant donné pouvoir :
ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à
ayant donné pouvoir à

Etaient absents et excusés :

Secrétaire :

Le Conseil Municipal,

Monsieur le MAIRE rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-23 du CGCT, il se doit de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises au titre de sa délégation prévue à l'article L 2122-22 du CGCT suite à la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020.

Décisions municipales :

D20-101: « Demande de subvention démolition et création d'un bâtiment administratif et associatif », à l'Etat (DSIL) et Conseil départemental 31.

D21-005 : « Prémption pour l'acquisition d'un ensemble immobilier (lot A) 253 rue Gaston Doumergue »

D21-006 : « Prémption pour l'acquisition d'un ensemble immobilier (lot B) 253 rue Gaston Doumergue »

D21-015 : « Prémption pour l'acquisition d'un ensemble immobilier (lot C) 253 rue Gaston Doumergue »

D21-009 : « Demande de subvention pour l'extension de la cuisine centrale de restauration scolaire » au Conseil départemental 31

Marchés à procédure adaptée (MAPA) :

La personne responsable des marchés a convenu de signer les marchés suivants :
voir tableau en annexe.

Où cette présentation, le Conseil Municipal prend acte de ces décisions municipales

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Dominique FOUCHIER



Ville de

Tournefeuille

DECISION MUNICIPALE

N° D20-101

7.5

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DEMOLITION ET CREATION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF ET ASSOCIATIF

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-26° et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

CONSIDERANT le projet de démolir les anciens logements des instituteurs sur la parcelle communale AO n°43 et de construire un bâtiment d'environ 890 m² de surfaces pour accueillir les services administratifs de ville et pour offrir des surfaces aux associations

CONSIDERANT l'objectif de réaliser un bâtiment à énergie positive et à faible empreinte carbone

DECIDE

ARTICLE UN : de retenir au programme d'investissement 2021 ce projet de bâtiment administratif et associatif estimé à un total de travaux de 1 737 000 € HT (soit 200 000 € HT démolition et 1 537 000 € HT construction)

ARTICLE DEUX : - de répondre à l'appel à projet pour la programmation des subventions d'investissements **de l'Etat** (au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021) pour un montant de 300 000 €

- de solliciter l'inscription de ce dossier à la programmation des aides du **Conseil Départemental** (au titre du Contrat de Territoire 2021) pour un montant de subvention de 250 000 €.

ARTICLE TROIS : de déposer les dossiers correspondants à ces demandes

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE, le 15 décembre 2020.



Le Maire,

Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-007-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

**Objet : PREEMPTION POUR L'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (LOT A)
253 RUE G. DOUMERGUE**

• **Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-15 et L 2122-23,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 213-1-2,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé à savoir L2122-22 15° alinéa,

VU la délégation par Toulouse Métropole en date du 7 janvier 2021 à la Commune de Tournefeuille du droit de préemption urbain renforcé concernant la vente d'une emprise d'environ 193 m² (lot A) sur une parcelle cadastrée AR n° 140 de 858 m², propriété de la SCCV PREMICES au prix de 199 000 €,

Considérant, l'intérêt pour la commune d'agir dans l'objectif d'augmenter l'offre de logements sociaux, conformément aux objectifs définis par le PLUIH institué par délibération du Conseil de la Métropole du 11 avril 2019,

D É C I D E

ARTICLE UN : de préempter le projet de vente du lot A constitué par un bien bâti sur une emprise d'environ 193 m² sur la parcelle cadastrée AR n°140 de 858 m², sise 253 rue Gaston Doumergue à Tournefeuille

ARTICLE DEUX : d'acquérir ce bien à un prix contesté de l'offre de 199 000 €, la commission d'agence de 14 000 € est à la charge du vendeur.

ARTICLE TROIS : de saisir le service du pôle d'évaluation domaniale des services fiscaux pour faire évaluer la valeur vénale de ce bien.

ARTICLE QUATRE : d'informer le vendeur et le notaire de cette préemption

ARTICLE CINQ : le Directeur Général des Services est chargé de mettre en œuvre la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210108-D21-005-AU
Date de télétransmission : 08/01/2021
Date de réception préfecture : 08/01/2021

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,

Le 8 janvier 2021

Le Maire,

J. FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210108-D21-005-AU
Date de télétransmission : 08/01/2021
Date de réception en préfecture : 08/01/2021
Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-007-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

Objet : PREEMPTION POUR L'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (LOT B)
253 RUE G. DOUMERGUE

• **Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-15 et L 2122-23,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 213-1-2,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé à savoir L2122-22 15° alinéa,

VU la délégation par Toulouse Métropole en date du 7 janvier 2021 à la Commune de Tournefeuille du droit de préemption urbain renforcé concernant la vente d'une emprise d'environ 161 m² (lot B) sur une parcelle cadastrée AR n° 140 de 858 m², propriété de la SCCV PREMICES au prix de 170 000 €,

Considérant, l'intérêt pour la commune d'agir dans l'objectif d'augmenter l'offre de logements sociaux, conformément aux objectifs définis par le PLUIH institué par délibération du Conseil de la Métropole du 11 avril 2019,

D É C I D E

ARTICLE UN : de préempter le projet de vente du lot B constitué par un bien bâti sur une emprise d'environ 161 m² sur la parcelle cadastrée AR n°140 de 858 m², sise 253 rue Gaston Doumergue à Tournefeuille

ARTICLE DEUX : d'acquérir ce bien à un prix contesté de l'offre de 170 000 €, la commission d'agence de 10 000 € est à la charge du vendeur.

ARTICLE TROIS : de saisir le service du pôle d'évaluation domaniale des services fiscaux pour faire évaluer la valeur vénale de ce bien.

ARTICLE QUATRE : d'informer le vendeur et le notaire de cette préemption

ARTICLE CINQ : le Directeur Général des Services est chargé de mettre en œuvre la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210108-D21-006-AU
Date de télétransmission : 08/01/2021
Date de réception en préfecture : 08/01/2021

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

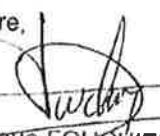
POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,

Le 8 janvier 2021



Le Maire,


Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210108-D21-008-AU
Date de télétransmission : 08/01/2021
Date de réception en préfecture : 15/03/2021
031-213105570-20210309-DEL21-007-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

DECISION MUNICIPALE
N° D21-009

7.5

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DE LA CUISINE CENTRALE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-26° et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

CONSIDERANT le projet d'extension de la cuisine centrale et de modification de la production de froid,

DECIDE

ARTICLE UN : de retenir au programme d'investissement 2021 ce projet d'extension de la cuisine centrale et de modification de la production de froid, estimé à un total de travaux de 598 000 € HT.

ARTICLE DEUX : de solliciter l'inscription de ce dossier à la programmation des aides du conseil départemental (au titre du Contrat de Territoire 2021).

ARTICLE TROIS : de déposer le dossier correspondant à cette demande.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE, le 27 janvier 2021.



Le Maire,

Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture
031 - 03121316961012011003-DE
Date de réception en préfecture 2021/03/2021
Date de réception en préfecture 2021/03/2021

**Objet : PREEMPTION POUR L'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (LOT C)
253 RUE G. DOUMERGUE**

• **Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-15 et L 2122-23,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 213-1-2,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé à savoir L2122-22 15° alinéa,

VU la délégation par Toulouse Métropole en date du 11 février 2021 à la Commune de Tournefeuille du droit de préemption urbain renforcé concernant la vente d'une emprise d'environ 504 m² (lot C) sur une parcelle cadastrée AR n° 140 de 858 m², propriété de la SCCV PREMICES au prix de 220 000 € dont 15 000 € de commission d'agence à charge du vendeur,

Considérant, l'intérêt pour la commune d'agir dans l'objectif d'augmenter l'offre de logements sociaux, conformément aux objectifs définis par le PLUIH institué par délibération du Conseil de la Métropole du 11 avril 2019,

D É C I D E

ARTICLE UN : de préempter le projet de vente du lot C constitué par un bien bâti sur une emprise d'environ 504 m² sur la parcelle cadastrée AR n°140 de 858 m², sise 253 rue Gaston Doumergue à Tournefeuille

ARTICLE DEUX : d'acquérir ce bien à un **prix contesté** de l'offre de 220 000 €, la commission d'agence de 15 000 € est à la charge du vendeur.

ARTICLE TROIS : de saisir le service du pôle d'évaluation domaniale des services fiscaux pour faire évaluer la valeur vénale de ce bien.

ARTICLE QUATRE : d'informer le vendeur et le notaire de cette préemption

ARTICLE CINQ : le Directeur Général des Services est chargé de mettre en œuvre la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
011-213105570-20210212-D21-015-AU
Accusé de réception en préfecture
03102101255R020210308DEL21-027-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,

Le 12 février 2021



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210212-D21-015-AU
Date de télétransmission : 12/02/2021
Accusé de réception en préfecture : 2021
031-213105570-20210309-DEL21-007-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021



Habitat Opérations Foncières -

Délégation à la commune de Tournefeuille du droit de préemption urbain renforcé pour l'acquisition d'une emprise d'environ 504 m² (lot C), supportant un ensemble immobilier, située sur la commune de Tournefeuille, 253 rue Gaston Doumergue, cadastrée section AR n° 140, d'une superficie totale de 858 m², propriété de la Société Civile de Construction Vente (SCCV) PREMICES

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 213-3 et R 213-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 - 15^{ème} et L 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 11 avril 2019 relative à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiH), valant Plan Local de l'Habitat (PLH) ;

Vu la délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 11 avril 2019 instituant le droit de préemption urbain sur le territoire la Métropole ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine du 11 octobre 2012 relative à l'instauration du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur la commune de Tournefeuille ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 16 juillet 2020, portant élection du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 23 juillet 2020, portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole au bureau et au Président ;

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 15 janvier 2021 par la commune de Tournefeuille, et concernant la vente d'une emprise d'environ 504 m² (lot C), supportant un ensemble immobilier, située sur la commune de Tournefeuille, 253 rue Gaston Doumergue, cadastrée section AR n° 140, d'une superficie totale de 858 m², propriété de la Société Civile de Construction Vente (SCCV) PREMICES, au prix de DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (220 000 €) dont QUINZE MILLE EUROS (15 000 €) de commission d'agence à la charge du vendeur ;

Vu la demande de délégation du droit de préemption urbain renforcé émise par la commune de Tournefeuille ;

En application des dispositions de l'article L. 213-3, le Droit de Préemption Urbain peut être délégué à la commune de Tournefeuille, collectivité ayant vocation à exercer ce droit ;

Il est donc proposé d'accorder cette délégation de manière à permettre à la commune de Tournefeuille de poursuivre directement l'acquisition du bien ci-dessus référencé, dans le délai de deux mois à compter du dépôt de la déclaration d'intention d'aliéner, prévu par le Code de l'Urbanisme ;

Cette acquisition permettra à la commune de Tournefeuille d'augmenter l'offre de logements sociaux sur la commune, conformément aux objectifs définis par le PLUiH, institué par délibération du Conseil de la Métropole du 11 avril 2019.

Monsieur le Président :

Toulouse Métropole

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-007-DE
Date de réception en préfecture : 15/03/2021
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

Décide

ARTICLE UNIQUE – Conformément aux dispositions des articles L 213-3 et R 213-1 du Code de l'Urbanisme et à la demande de la commune de Tournefeuille, de lui déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain Renforcé, dans le cadre de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la vente d'une emprise d'environ 504 m² (lot C), supportant un ensemble immobilier, située sur la commune de Tournefeuille, 253 rue Gaston Doumergue, cadastrée section AR n° 140, d'une superficie totale de 858 m², propriété de la Société Civile de Construction Vente (SCCV) PREMICES, au prix de DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (220 000 €) dont QUINZE MILLE EUROS (15 000 €) de commission d'agence à la charge du vendeur ;

Dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente décision, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Toulouse, le

11 FEV. 2021

Décision du Président : "Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au Conseil de la Métropole de la présente décision."

Le Président

Publiée le
Reçue à la Préfecture le

11 FEV. 2021

Jean-Luc MOUTENC

Toulouse Métropole

Accusé de réception en préfecture 031-213105570-20210212-D21-015-AU Date de télétransmission : 12/02/2021 Accusé de réception en préfecture 031-213105570-20210309-DEL21-007-DE Date de télétransmission : 15/03/2021 Date de réception préfecture : 15/03/2021	2
---	---

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

N° Marché	Date de Publicité		Support de publicité	Objet du marché	Procédure de passation	Montant du marché HT	Attributaires	Montant de l'offre annuelle en euros HT	Minimum Maximum	DATE DE SIGNATURE
	Du	Au								
2019-43 DGS1 M16				Prestation de gestion et organisation de prestations culturelles pour l'Ecole	AVENANT 3	775 707,63	ASSOCIATION LEO LAGRANGE	-113 955,83		28/01/2021
19-22 DGS1 M06				Prestation de gestion des actions socio-éducatives et accueil de loisirs récréatifs, éducatifs et culturels péni et extra scolaires pour l'enfance et la jeunesse	AVENANT 1	2 022 824,38	LOT 1 : ASSOCIATION LEO LAGRANGE SUD OUEST	-430 181,15		28/01/2021
20-07 DG				Construction d'un complexe de tir à l'arc	AVENANT	46 980,00	Lot 2 IN CHARGED	2 890,00		26/11/2020
							Lot 2 IN CHARGED	653,00		26/11/2020
						30 284,07	Lot 1 SLB	543,75		12/11/2020
						32 874,16	Lot 1 SLB	2 590,09		12/11/2020
20-25 TECH				Extension maternelle Mirabeau	AVENANT	24 108,86	Lot 2 MAS	1 211,10		12/11/2020
						24 619,90	Lot 2 MAS	511,04		12/11/2020
						13 243,50	Lot 4 MANFRE	720,00		12/11/2020
						13 622,90	Lot 4 MANFRE	379,40		12/11/2020
20-10 DG			Direct	AMO Accompagnement rénovation espace Labitrie	MAPA	22 975,00	ADOC	22 975,00		19/02/2020
20-33 DGS1	24/09/2020	21/10/2020	BOAMP + Dépêche + Internet site commune+Achatpublic	Places de crèche CE	AC 3 ans	225 500,00	COULEURS D'VEIL	76 500,00		15/12/2020
	16/11/2020	10/12/2020	BOAMP + Dépêche + Internet site commune+Achatpublic	Remplacement menuiseries divers bâtiments 2020	MAPA	50 320,00	DELEVOYE L'OMBRE BAIE	50 320,00		10/02/2021
		16/10/2020	Direct	Mission de programmation pour le réaménagement de l'Escale	MAPA	15 000,00	Agence AVEC	15 000,00		11/12/2020
	20/10/2020	16/11/2020	Internet site commune	Fourniture de fleurs annuelles 2021	MAPA	27 170,47	SCEA SIMIER	7 628,60		20/11/2020
							SCEA CHAMOULAUD	19 541,87		20/11/2020
20-43 DGS1	05/11/2020	03/12/2020	BOAMP + Dépêche + Internet site commune+Achatpublic	Prestations d'accompagnement éducatif renforcé auprès des jeunes et leur famille	AC 2 ans	180 000,00	ARPADE	23 270,00	0 90 000	14/01/2021

Accusé de réception en préfecture
2021-213185570-20210309-DELE21-007-D
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

N° Marché	Date de Publicité		Support de publicité	Objet du marché	Procédure de passation	Montant du marché HT	Attributaires	Montant de l'offre annuelle en euros HT	Minimum Maximum	DATE DE SIGNATURE
	Du	Au								
20-46 DGS1	02/09/2020	23/10/2020	Direct	Balayeuse électrique pour le Phare	MAPA	24 651,00	CLEAN ASSISTANCE TECHNIQUE	24 651,00		24/11/2020
20-47 DGS1	06/11/2020	03/12/2020	BOAMP + Dépêche + Internet site commune+Achatpublic	Denrées alimentaires Fourniture de pains	AC 2ans	126 000,00	LOT 1 PETRIN DU PAPE	DQE	0 24 000	18/12/2020
							LOT 2 MARIE BOULANGE	DQE	0 15 000	11/01/2021
							LOT 3 MARIE BOULANGE	DQE	0 24 000	18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-007-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

N° Marché	Date de Publicité		Support de publicité	Objet du marché	Procédure de passation	Montant du marché HT	Attributaires	Montant de l'offre annuelle en euros HT	Minimum Maximum		DATE DE SIGNATURE
	Du	Au									
20-48 DGS1	19/11/2020	16/12/2020	BOAMP + Dépêche + Internet site commune+Achatpublic	Denrées alimentaires, Fourniture ed pâtisseries salées, boissons et pains	AC 2ans	110 000,00	LOT 1 ALPES FRAIS PRODUCTION	DQE	0	15 000	04/01/2020
	20/10/2020	04/11/2020	Direct	Machine à fumée pour le Phare	MAPA	2 195,00	LOT 2 France BOISSONS	DQE	0	10 000	04/01/2020
	20 -52 DG		Direct	Etude géotechnique pour le futur complexe de Labirrie	MAPA	3 500,00	LOT 3 MARIE BOULANGE	DQE	0	30 000	15/01/2021
20-53 INFO	01/12/2020	04/01/2021	BOAMP + Dépêche + Internet site commune+Achatpublic	Maintenance infrastructures informatiques	AC 5 ans	210 000,00	AUDIOTEC	2 195,00	0		17/11/2020
20-56 DGS1	20/10/2020	12/11/2020	Direct	Matériels divers pour les studios de répétitions	MAPA	5 123,14	SOLINGEO	3 500,00	0		24/11/2020
20-57 DGS1	11/12/2020	23/12/2020	Direct	Marchés subséquents de denrées alimentaires 2021	MS	1 135 000,00	AGORAVITA	DQE	0	40 000	04/02/2021
							THOMANN	5 123,14	0		09/12/2020
							LOT 1 SYSCO	240 547,00	0		14/01/2021
							LOT 2 VIANDES OCCITANES	56 325,00	0		
							LOT 3 SDA	79 360,00	0		
							LOT 4 SODIREX	44 023,00	0		
							LOT 5 ESPAGNAC	163 162,00	0		
20-59 TECH			Direct	Conformité, renouvellement et extension SSI Salle de spectacle Le Phare	MAPA	7 660,00	LOT 6 POMONA TERREAZUR	68 847,00	0		
							LOT 7 BERNARD	28 328,00	0	90 000	
							BETEM	7 660,00			07/01/2021
21-03 DGS		21/01/2021	Direct	CT et SPS REFECTION LOCAL PLONGE GROUPE SCOLAIRE Moulin à Vent	MAPA	2 850,00	CT : DEKRA	1 970,00			02/02/2021
				Prestations de services d'une mission de programmation et d'AMO pour la construction d'équipements publics à Ferrières Lèbres	MAPA	TF : 37 130,00 TO : 2 775,00	SPS : QUALICONSULT	880,00			02/02/2021
							SCET	TF : 37 130,00 TO : 2 775,00			21/12/2020
	14/12/2020	14/01/2021	BOAMP + Dépêche + Achat public + site ville	Marche de maîtrise d'œuvre pour construction bâtiment administratif et associatif (anciens logements instituteurs	MAPA	117 980,00	CABROL/FRANC/OTCE	117 980,00			03/02/2021

Accusé de réception en préfecture
031-218105570-20210309-DEL21-007-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

N° DEL21-008

8.1

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Périmètres scolaires
des écoles maternelles
et élémentaires pour la
rentrée de septembre
2021

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU 15/03/2021
AU 18/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 9 mars 2021 à 18 heures**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément aux dispositions des articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Education, la commune a la responsabilité de définir le ressort de chacune des écoles, dénommé périmètre ou secteur scolaire.

Ainsi, par cette sectorisation, les élèves du 1er degré des treize écoles publiques tournefeuillaises sont scolarisés en fonction de leur adresse.

Les évolutions démographiques et urbaines nécessitent une analyse constante et des ajustements réguliers de la carte scolaire, afin de garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants (sécurité, bien-être et confort de travail) en veillant à une bonne adéquation des capacités d'accueil des locaux scolaires, du nombre de postes d'enseignants mis à disposition et des effectifs scolaires.

Au regard de l'arrivée de populations scolaires nouvelles et au vu des programmes de logements qui seront livrés en 2021 et en 2022 il y a lieu de revoir les périmètres des secteurs scolaires de Mirabeau, du Moulin à Vent et du Petit Train comme suit :

- Les élèves domiciliés dans les rues suivantes : chemin du Ramelet Moundi, chemin du Prat, impasse du Prat, rue des Bouquets, rue des Rameaux, impasse des Rameaux, impasse Pirac seront rattachés au secteur scolaire du Moulin à Vent en lieu et place du secteur de Mirabeau.
- Les élèves domiciliés dans les rues suivantes : rue du 14 juillet 1789 (n°1 au n°11 et n°2 au n°12), route de Tarbes (n°6 au n°56) seront rattachés au secteur scolaire du Petit Train en lieu et place du secteur scolaire de Mirabeau.

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-008-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

.../

La nouvelle sectorisation entrera en application pour la rentrée de septembre 2021. Toutefois, afin de ne pas bouleverser le fonctionnement des écoles et les organisations familiales, sa mise en œuvre est progressive et s'opère selon les modalités suivantes :

- Les nouvelles inscriptions (pour des enfants sans fratrie scolarisée à Tournefeuille) sont concernées par les nouveaux périmètres
- Les enfants déjà scolarisés ont, quant à eux, la possibilité de rester dans leurs écoles actuelles ou d'intégrer leurs nouvelles écoles de secteur (avec application des mêmes dispositions pour la fratrie éventuelle qui entrerait en petite section de maternelle ou en CP).

Où cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte les périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée de septembre 2021, tels que présentés ci-dessus,

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an, que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Dominique FOUCHIER



N° DEL21-009

1.4

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Convention de partenariat
avec Marionnettissimo –
association Et qui libre

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU 15/03/21
AU 15/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de TOURNEFEUILLE Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurèle DUFARD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Monsieur le MAIRE propose à l'Assemblée la signature de la convention de partenariat pour l'année 2021, entre la Ville de Tournefeuille et l'association Et qui libre – Marionnettissimo.

La Ville de Tournefeuille et l'association Marionnettissimo collaborent depuis 2006 au développement des arts marionnettiques sur le territoire de la commune :

- par la présence du festival Marionnettissimo,
- mais également par des actions conjointes tout au long de l'année dans les domaines de l'action culturelle
- l'aide à la création
- la diffusion de spectacles
- les pratiques amateurs

Cette convention de partenariat s'inscrit dans un processus plus large de conventionnement pluripartite et pluriannuel, en cours de finalisation avec l'ensemble des financeurs publics de Marionnettissimo, à savoir : l'Etat, la Région et le Département.

Elle déterminera les objectifs et les moyens pour 2021, les engagements et les responsabilités de chaque partenaire, les incidences financières et la gouvernance établie dans le pilotage des actions.

L'engagement financier direct de la ville de Tournefeuille sera en 2021 au même niveau qu'en 2020, soit 62 000 € TTC.

Où cet exposé, le conseil municipal accepte les termes de la convention de partenariat pour l'année 2021, entre la Ville de Tournefeuille et l'association Et qui libre – Marionnettissimo et donne mandat à Monsieur le MAIRE pour la signer.

Résultat du vote :

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Convention de partenariat

Ville de Tournefeuille – Association Marionnettissimo 2021-2022-2023-2024

Entre

La Ville de Tournefeuille

Adresse : Mairie de Tournefeuille

N° SIRET : 213 105 570 00013

Code APE : 8411Z

Représentée par son maire, Dominique Fouchier,

ci-après dénommée « la Ville de Tournefeuille »

Et

Association Marionnettissimo

Adresse : Maison des associations – Place de la Mairie - 31170 Tournefeuille

N° SIRET : 482 861 200 000 20

Code APE : 9001Z

Représentée par son président, Jean Kaplan,

ci-après dénommée « Marionnettissimo »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La Ville de Tournefeuille et l'association Marionnettissimo collaborent depuis de nombreuses années au développement des arts marionnettiques sur le territoire de la commune : par la présence du festival Marionnettissimo, mais également par des actions conjointes tout au long de l'année dans les domaines de l'action culturelle, l'aide à la création, et la diffusion de spectacle.

La Ville de Tournefeuille soutient l'ensemble du projet artistique et culturel de Marionnettissimo, notamment le projet quadriennal 2021/2022/2023/2024.

La présente convention affirme la volonté de la Ville de Tournefeuille de poursuivre et renforcer son soutien au secteur de la marionnette, dans la perspective de la création d'une Scène Conventionnée d'Intérêt National (SCIN) art et création.

L'association Marionnettissimo créée en 1990 et installée à Tournefeuille depuis 2006 est l'une des pionnière dans la reconnaissance des arts de la marionnette en Occitanie et au niveau national. Le festival bénéficie d'une notoriété dépassant largement les frontières françaises. Il fait partie des festivals de référence dans ce domaine, à l'échelle internationale.

Au-delà de la visibilité qu'elle donne à la création marionnettique et des actions de sensibilisation auprès de publics divers, Marionnettissimo est active dans de nombreux réseaux (du local à l'international) pour défendre les spécificités de la filière marionnette.

Article 1 : Objet

La présente a pour objectifs de fixer :

- Les engagements et responsabilités de chacune des parties dans la mise en œuvre du

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-009-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

programme d'actions artistiques et culturels de Marionnettissimo

- Les modalités financières et la gouvernance établie

La Ville et Marionnettissimo entendent formaliser leur partenariat, le renforcer et le pérenniser autour du projet artistique et culturel de Marionnettissimo et d'un programme d'actions artistiques et culturelles présentant un intérêt général pour la création artistique et le développement de la participation à la vie culturelle. Il s'agira notamment de contribuer à la vie culturelle locale et d'accompagner et structurer la filière marionnette.

Ce partenariat est construit sur des objectifs partagés :

- Œuvrer à la diffusion de spectacles marionnettiques à Tournefeuille tout au long de la saison, dans les salles de spectacle mais également hors les murs sur le territoire de la commune.
- Accompagner les compagnies dans leur travail de création, par l'accueil en résidence et la co-production.
- Favoriser le lien entre les habitants et les arts marionnettiques en développant des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle impliquant les équipes artistiques.
- Conforter le rôle de Marionnettissimo comme acteur central du réseau régional et national de la marionnette, et positionner L'Escale comme lieu structurant pour les arts de la marionnette.
- Promouvoir l'égalité femme/homme à travers l'ensemble des actions citées ci-dessus.
- Respecter et développer les droits culturels dans un souci de cohésion sociale, de lutte contre les discriminations, de justice, d'égalité et de participation à la vie culturelle.
- Garantir une autonomie de gestion, ainsi qu'une liberté effective de choix d'accompagnement à la création, de production et de diffusion à Marionnettissimo.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans, pour les années : 2021, 2022, 2023 et 2024.

Un avenant annuel sera conclu entre les parties, précisant le programme d'action de la saison à venir, notamment : programmation à L'Escale dans le cadre de la saison culturelle, soutien à la création et résidences, action culturelle et projets culturels de territoire. Cet avenant précisera aussi le détail de la répartition des moyens à mettre en œuvre et des prises en charges financières des deux parties.

Article 3 : Présentation de la ville de Tournefeuille

La Ville de Tournefeuille apporte un soutien historique et important au secteur du spectacle vivant et en particulier à celui de la marionnette. Elle développe une politique culturelle qui valorise l'expérimentation de nouvelles relations entre l'art, les populations et le territoire, promeut la démocratie culturelle et l'action de proximité à travers les axes prioritaires suivants :

- Favoriser la diffusion et la création par des coproductions, des résidences de création et l'accueil de compagnies et d'artistes.
- Développer la présence artistique dans la ville.
- Promouvoir les actions d'éducation artistique et culturelle et de médiation en direction de tous les habitants.
- Renforcer le lien social en favorisant la transmission des savoirs et la construction de la citoyenneté.
- Développer les partenariats internationaux, la coopération décentralisée et les échanges transfrontaliers.
- Promouvoir la diversité des cultures et des modes d'expressions artistique, favoriser le dialogue interculturel, l'échange et le partage entre les peuples en prenant en compte la dimension humaine, le rôle de l'imaginaire dans le développement individuel et collectif.

Cette politique a permis d'accompagner avec succès le développement du territoire, son identité,

son attractivité.

Dans la continuité de cet engagement, la Ville de Tournefeuille souhaite consolider son partenariat avec Marionnettissimo, en posant les bases des prochaines années de collaboration.

La ville de Tournefeuille est l'une des 3 villes françaises, avec Charleville Mézières et Amiens, adhérentes de l'AVIAMA, association des villes amies de la marionnette.

Article 4 : Présentation de Marionnettissimo

Depuis 1990, Marionnettissimo a été l'un des acteurs du mouvement national qui a abouti aujourd'hui à une reconnaissance des arts de la marionnette par le public, par les acteurs culturels et par les collectivités. Marionnettissimo est une structure culturelle qui agit au service d'un langage artistique dont les capacités émotionnelles, poétiques, politiques s'imposent sur toutes les scènes.

Marionnettissimo défend un art populaire de qualité dans son évolution contemporaine aussi bien que dans son enracinement traditionnel.

Ses principaux objectifs sont :

- Défendre la spécificité de la pratique et de la culture marionnettique.
- Œuvrer au développement des arts marionnettiques dans un esprit d'ouverture, d'échange et de coopération porté par des valeurs humanistes aussi bien en interne qu'avec le public et les partenaires professionnels.
- Assurer un rôle de « passeur » entre les artistes et les publics.

Les activités développées pour mettre en œuvre ces objectifs sont :

- Accompagnement à la création marionnettique
- Diffusion de spectacles à travers un festival et une saison
- Mise en place d'un programme d'actions culturelles et éducatives
- Organisation de formations professionnelles et amateurs
- Présence forte dans les réseaux régionaux et nationaux, disciplinaires et pluridisciplinaires : membre du CA et siège social de la FAMO (fédération des arts de la marionnette en Occitanie), membre du bureau de Pyramid (association régionale de structures de spectacle vivant, fédération régionale du réseau Chainon), membre du bureau de Latitude Marionnette, adhérente à THEMMAA (association nationale des théâtres de marionnettes et arts associés) et membre du COPIL de la Plateforme Jeune Public Occitanie, dont elle a été structure coordinatrice en 2018 et 2019, partenaire active de la Biennale / Arts Vivants / International de Toulouse et sa métropole, sociétaire de la SCIC Grand Rond et membre du collège Partenaires.

Toutes les salariées de la structure sont investies dans un ou plusieurs réseaux. L'objectif premier est que la marionnette ait toute sa place dans le cadre des actions de réseaux pluridisciplinaires, au même titre que les autres disciplines. C'est une manière indirecte mais néanmoins puissante de soutenir la création marionnettique régionale.

Le projet quadriennal (21-22-23-24) artistique et culturel de Marionnettissimo est annexé à la présente convention.

Article 5 : Les engagements de Marionnettissimo

5.1 : Engagements artistiques et culturels

Marionnettissimo s'engage à mettre en œuvre à Tournefeuille le projet artistique et culturel qui figure en annexe I, au titre de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national », mention art

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-009-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

et création, attribuée par le ministère de la culture.

5.1.1 Festival Marionnettissimo

Marionnettissimo s'engage à mettre en place à Tournefeuille un festival annuel d'une durée de 4 jours minimum.

5.1.2 Saison et diffusion

Marionnettissimo s'engage à assurer la diffusion de 5 à 10 spectacles de marionnettes, pour un total de 10 à 20 représentations par saison à Tournefeuille. L'Escale sera le lieu principal de cette programmation, mais celle-ci sera également en partie organisée sur le territoire de la commune (structures culturelles, structures socio-éducatives du territoire, espace public...).

5.1.3 Soutien à la création

Marionnettissimo s'engage à :

- accueillir en résidence à Tournefeuille des équipes artistiques, au minimum 6 semaines par saison. Les lieux de résidences pourront être : l'Escale, le Phare, les studios de l'Ecole de Danse, ou des structures socio-éducatives de Tournefeuille dans le cadre d'une résidence de territoire. Au moins 3 compagnies seront accueillies en résidence chaque saison.
- Soutenir la création marionnettique par des apports en coproduction.

5.1.4 Action culturelle et EAC

Marionnettissimo s'engage à construire des projets de médiation et d'action culturelle à Tournefeuille :

- o en collaboration avec les établissements scolaires dans le cadre du Projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de la Ville de Tournefeuille : construction de parcours et d'ateliers impliquant les équipes artistiques accueillies sur le territoire (en diffusion ou en résidence) ;
- o à destination de publics cibles, en partenariat avec les structures relais du territoire : maisons de quartier, résidence autonomie, etc. grâce aux spectacles accueillis en saison (résidences et diffusion) et en festival, permettant de s'appuyer sur la présence d'artistes sur le territoire tournefeuillais ;

5.1.5 Enseignement artistique et pratique amateur

Marionnettissimo s'engage à organiser et mettre en œuvre des actions d'enseignement artistique de la marionnette, portées et financées par la ville de Tournefeuille par le biais de l'Ecole d'Enseignement Artistique (EEA).

- deux stages amateurs de deux jours : un stage enfant et un stage adulte
- deux « classes marionnette » hebdomadaires pour environ 12 enfants et 12 adultes

Cet enseignement est intégré au projet d'établissement de l'EEA, au même titre que les 4 autres secteurs : musique, théâtre, danse et art plastiques.

5.2 Rayonnement et réseaux

Marionnettissimo s'engage à participer avec la ville au rayonnement de la SCIN et des arts marionnettiques par ses actions, sa présence et son implication dans les réseaux.

Voir le détail des réseaux auxquels Marionnettissimo appartient dans le projet quadriennal annexé à la présente convention.

La ville de Tournefeuille de son côté est adhérente de l'AVIAMA (association internationale des villes amies de la marionnette) et devient la 3^{ème} ville française membre de ce réseau avec Amiens et Charleville-Mézières.

5.3 Développement de projets complémentaires

Marionnettissimo garde la possibilité de développer des projets complémentaires avec d'autres institutions, collectivités et structures intercommunales, en particulier la Métropole de Toulouse, sans modification du contenu de la présente convention.

5.4 : Contrôle des comptes

Marionnettissimo, dont les comptes sont établis pour un exercice annuel et conformément au plan comptable général, doit :

- faire apparaître dans l'ensemble des documents comptables la participation financière communautaire,
- disposer d'un budget analytique selon ses grands secteurs d'activité : saison, festival, soutien à la création, action culturelle...,
- transmettre les bilans comptables certifiés du dernier exercice à la ville.

5.5 : Engagements de gestion

- adapter son budget de fonctionnement aux crédits alloués par la ville,
- rechercher des partenariats permettant d'établir des cofinancements avec l'Etat, les collectivités (Région, Département, Métropole...), les organismes parapublics (ONDA, SACD...) ou privés (mécénat, sponsoring...).

5.6 : Responsabilités

Marionnettissimo s'engage à prendre soin des locaux et du matériel mis à disposition. Toute dégradation provenant de sa négligence fera l'objet d'une remise en état à ses frais. Les dégradations seront signalées à la ville.

5.7 : Les rémunérations du personnel

Marionnettissimo assure le paiement des rémunérations, charges sociales et fiscales de ses personnels.

Article 6 : Engagements de la Ville

6.1 : Subvention festival

Le conseil municipal votera chaque année le montant de la subvention de fonctionnement accordée à Marionnettissimo.

Le montant de la subvention 2021 s'élève à 62 000 €.

Le versement sera effectué par tiers sur présentation d'une facture, selon le calendrier suivant :

- 1er versement de 19 000€ (dix neuf mille euros) en janvier
- 2^{ème} versement de 19 000€ (dix neuf mille euros) en mai
- 3^{ème} versement de 24 000€ (vingt quatre mille euros) en septembre

6.2 Autres participation financières aux actions marionnette

En plus de la subvention citée à l'article 6.1, la Ville finance sur facture les actions suivantes:

- salaire des professeurs de marionnette employés dans le cadre des cours dispensés par l'Ecole d'Enseignement Artistique. Le nombre de classes sera décidé d'un commun accord chaque début d'année. Le coût d'une classe est fixé à 7 000 € TTC et sera réglé à Marionnettissimo
- un parcours artistique et culturel marionnette. Le coût d'un parcours est fixé à 1500 € TTC minimum et sera réglé à Marionnettissimo
- au moins un stage amateur par an. Le coût d'un stage est fixé à 1085€ TTC minimum et sera réglé à Marionnettissimo

- prise en charge directe d'une partie de la programmation de la saison marionnette évoquée à l'article 5.1.2

Un avenant sera signé chaque année au mois de juillet en vue d'indiquer le programme précis de la saison à venir (de septembre de l'année N à aout de l'année N+1) et le détail des prises en charge financières correspondantes de chacune des deux parties

6.3 : Aides en nature

La ville adresse à Marionnettissimo l'estimation détaillée des aides en nature avant le mois de mars n+1 pour le rattachement à l'exercice comptable n, suite à un échange pour validation. Marionnettissimo doit intégrer, chaque année, cet apport dans ses comptes consolidés.

La liste des aides en nature est annexée à la présente convention.

Pour l'année 2021, les aides en nature de la ville de Tournefeuille pour Marionnettissimo sont estimées à 231 805€ (mise à disposition des bureaux de l'association, des salles de spectacles en état de marche, de salles de réunions ou de stages, des équipes techniques ou de billetterie, des agents de sécurité ou d'entretien etc). Détail en annexe.

6.4 : Engagement de dépenses

D'une manière générale, tout engagement en matière de dépense de la ville pour le compte de Marionnettissimo doit faire l'objet d'un accord écrit préalable.

6.5 : Autorisation à percevoir des recettes

La ville autorise Marionnettissimo à percevoir des recettes dans les locaux mis à disposition, en contrepartie des services rendus au titre des missions définies dans la présente convention.

Article 7 : Autres engagements communs

7.1 : Développement durable

La structure veille à intégrer une démarche de développement durable :

- en réalisant des économies lors de ses achats (par exemple, en achetant des quantités adaptées à ses besoins et pas davantage...);
- en réduisant les impacts de ses actions sur l'environnement (par exemple, en ramenant les emballages et les produits non utilisés afin qu'ils soient recyclés...);
- en maîtrisant l'impact de ses actions sur la santé, la sécurité et les conditions de travail de son personnel (par exemple, en respectant les différentes normes en vigueur dans ces domaines);
- en favorisant l'émergence de certaines filières économiques et d'insertion (par exemple, en insérant des personnes éloignées de l'emploi, des personnes handicapées...).

7.2 : Diversité Egalité

Le ministère de la culture a obtenu le label « Diversité égalité ». La DRAC souhaite donc poursuivre son action en faveur de la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et incite ses partenaires à en faire autant.

7.3 : Droits Culturels

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) indique dans son Article 3 :

« L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-009-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique. »

Article 8 : Les engagements de gouvernance

Marionnettissimo poursuit en toute indépendance ses objectifs statutaires selon les directives de son conseil d'administration. Marionnettissimo décide seul, en complète autonomie du contenu du Festival et de son projet.

Pour l'ensemble des actions se déroulant à Tournefeuille, Marionnettissimo sera dépositaire de la direction artistique et assumera les propositions artistiques. Marionnettissimo s'engage à ce que les propositions de programmation faites dans le cadre de la saison culturelle de L'Escale soient en cohérence avec le projet artistique global du lieu.

Le programme d'actions décliné à Tournefeuille fera l'objet d'une discussion et d'un accord avec la responsable de la programmation et le directeur des affaires culturelles de la ville qui conçoivent le projet artistique et culturel de L'Escale et les actions culturelles menées par la ville.

Un rendez-vous mensuel, à minima, sera organisé entre Marionnettissimo et la ville pour organiser l'ensemble des actions prévues dans la présente convention.

Le programme d'action par saison fera l'objet d'un avenant annuel, précisant les engagements budgétaires respectifs de chaque partie, ainsi que la répartition des recettes de billetterie (voir 6.2 et 2).

Article 9 : Communication

La Ville de Tournefeuille et Marionnettissimo s'engagent mutuellement à mentionner le nom de Marionnettissimo et de la Ville de Tournefeuille dans leurs relations avec les partenaires et avec la presse.

La Ville de Tournefeuille et Marionnettissimo assureront conjointement la communication des actions décrites dans la présente convention auprès de la presse, des publics et professionnels.

La ville assure en autonomie la communication de sa politique culturelle, y compris la saison de L'Escale.

Article 10 : Responsabilité et assurances

La Ville de Tournefeuille s'assure au titre des responsabilités civiles d'organisateur et de propriétaire. Marionnettissimo s'assure au titre d'organisateur.

Marionnettissimo souscrit une assurance qui prendra en charge tout dommage lié aux biens ou aux personnes causé à un tiers et devra fournir une attestation de responsabilité civile.

Marionnettissimo souscrit une assurance pour sa responsabilité d'occupant des locaux qui lui sont mis à disposition par la ville.

Marionnettissimo s'engage à faire respecter à tous les utilisateurs, dans le cadre des actions prévues à la présente convention, les conditions de sécurité ainsi que les consignes particulières liées aux biens mobiliers et immobiliers mis à sa disposition.

Article 11 : Bilan et évaluation

Marionnettissimo établira un rapport d'activité comportant des éléments quantitatifs et qualitatifs.

Ces éléments seront transmis au plus tard 3 mois après la clôture de la saison culturelle (pour la saison culturelle), ou trois mois après la clôture du festival (pour le festival).

Un comité de suivi regroupant la ville et Marionnettissimo sera organisé une à deux fois par an afin d'assurer la bonne organisation des actions prévues à la présente convention. Il sera chargé d'évaluer les actions menées.

Article 12 : Reconduction et résiliation

Au plus tard 6 mois avant le terme de la convention, soit au 30 juin 2024, à la lumière des évaluations menées, la Ville de Tournefeuille et Marionnettissimo s'engageront de manière expresse à reconduire ou à arrêter la présente convention.

La ville se réserve le droit de résilier la présente convention en cas de manquements graves aux missions, dûment constatées lors de la réunion d'évaluation, et après mise en demeure restée infructueuse de régulariser la situation.

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit en cas de cessation d'activités ou de dissolution de l'une ou l'autre des structures ou d'une incapacité majeure de celle-ci à assumer la réalisation du projet.

En cas de litige, celui-ci sera soumis aux juridictions compétentes de la ville de Toulouse après épuisement des voies amiables.

Fait à Tournefeuille, en deux exemplaires,

Pour la Ville de Tournefeuille
Le Maire, Dominique FOUCHIER

Pour Marionnettissimo
Le président, Jean Kaplan

AIDES EN NATURE

Prévisionnel 2021, dans le cadre de la convention de partenariat
entre la ville de Tournefeuille et Marionnettissimo

Bureaux de l'association, à l'année, incluant les fluides et l'entretien	10 000 €
FESTIVAL	
Communication	5 338 €
Affranchissement	1 474 €
Intervention agents : chargée de diffusion et de communication	3 000 €
location d'un chapiteau pour la durée du festival	7 600 €
embauche de 2 roads pour 134h de travail	2 211 €
Intervention agents / Billetterie	4 500 €
Coûts de billetterie : achats billets, logiciel, frais bancaires, etc	2 000 €
Personnel technique (4 GUSO + 7 personnel Ville) x 70h chacun	23 380 €
hébergements - nuitées	986 €
Cocktail inauguration	316 €
Mise à disposition de locaux autres spectacles (Foyer des aînés, studio, etc)	6 000 €
L'Escale pour le Festival 9 jours	10 800 €
Centre de loisirs pour le catering 6 jours	3 000 €
Centre de loisirs pour réunions et organisations avec les bénévoles 6 jours	3 000 €
Domaine public	0 €
Sous total Festival	73 605 €
SAISON	
Achats de spectacle (avec transport, hébergement et droits d'auteur)	33 000 €
L'Escale xx jours	28 800 €
Le Phare xx jours	7 200 €
Autres lieux	1 000 €
Intervention agents / Accueil technique	27 000 €
Intervention agents / Accueil public et artistes, administration et billetterie	4 000 €
Hôtesse d'accueil	1 300 €
Garnissage de loges	500 €
communication	7 000 €
Intervention agents / communication	3 000 €
Sous total saison	112 800 €
Espaces d'affichage (sucettes...)	

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-009-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

SOUTIEN A LA CREATION	
L'Escale 15 jours	18 000 €
Accueil technique Escale	7 500 €
Studios de l'EEA 20 jours	2 000 €
Intervention agents / accueil technique	2 400 €
Sous total soutien à la création	29 900 €
ACTIONS CULTURELLES	
Espaces, salles	500 €
communication	
Intervention agents / communication	
Intervention agents / Conception, accueil et déroulement	3 000 €
Accueil intervenants	500 €
Sous total actions culturelles	4 000 €
CLASSE MARIONNETTE EEA	
Local MQ	1 500 €
Intervention agents / organisation, administration	
communication	
Intervention agents / communication	
Sous total Classe Marionnette	1 500 €
TOTAL	231 805 €

MARIONNETTISIMO

PROJET 2021 / 2024



© Eric Olivier

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-009-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

SOMMAIRE

1. Un mot sur le projet associatif	3
1 LA DIFFUSION	4
○ 1.1 Le festival	4
○ 1.2 Saison Mario' : « La marionnette partout et tout le temps »	5
○ 1.3 Axes de développement	6
2 LA CRÉATION	7
○ 2-1 Apport en coproduction	7
○ 2-2 Résidence	7
○ 2-3 Axes de développement	8
3 ACTION CULTURELLE ET ÉDUCATION ARTISTIQUE	9
○ 3-1 Education artistique et culturelle	9
○ 3-2 Actions culturelles	9
○ 3-3 International	10
○ 3-4 Axes de développement	10
4 PRATIQUES AMATEURES	11
○ 4-1 Classes marionnette hebdomadaires	11
○ 4-2 Stages amateurs·trices	11
○ 4-3 Axes de développement	11
5 FORMATION PROFESSIONNELLE	12
○ 5-1 Formations professionnelles artistiques	12
○ 5-2 Formation des autres professionnel·le·s	12
○ 5-3 Axes de développement	13
6 DROITS CULTURELS : REPENSER LA PLACE DES PUBLICS	13
7 STRUCTURE RESSOURCE POUR LES ARTS DE LA MARIONNETTE EN RÉGION	14
○ 7-1 Présence dans les réseaux professionnels pluridisciplinaires	14
○ 7-2 Présence dans les réseaux « marionnette » nationaux et locaux	14
8 MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS	15
○ 8-1 Les moyens humains	15
○ 8-2 Les moyens matériels	15
○ 8-3 Un lieu dédié à la marionnette à Tournefeuille	16
9 PERSPECTIVE DE LABELLISATION NATIONALE	17
ANNEXE 1 - Budgets 2021 à 2024	18
ANNEXE 2 - Plus de 130 lieux partenaires depuis 1990	19
ANNEXE 3 - Les compagnies invitées depuis 1990	21
ANNEXE 4 – Projets d'actions culturelles et d'éducation artistique et culturelle 2019	25

1. Un mot sur le projet associatif

Depuis 1990, Marionnettissimo a été l'un des acteurs du mouvement national qui a abouti aujourd'hui à une reconnaissance des arts de la marionnette par le public, par les acteurs culturels et par les collectivités. Cette époque « pionnière » est maintenant terminée et Marionnettissimo est une structure culturelle qui agit au service d'un langage artistique dont les capacités émotionnelles, poétiques, politiques s'imposent sur toutes les scènes.

Nous souhaitons défendre un art populaire de qualité dans son évolution contemporaine aussi bien que dans son enracinement traditionnel. Nous défendons la spécificité de la pratique et de la culture marionnettique afin d'éviter que la reconnaissance des arts de la marionnette ne soit qu'une dilution qui ferait oublier qu'il s'agit d'un langage artistique spécifique et d'une pratique enracinée dans une histoire et un savoir-faire.

Nous souhaitons favoriser le développement des arts marionnettiques dans un esprit d'ouverture, d'échange et de coopération porté par des valeurs humanistes aussi bien en interne qu'avec le public et les partenaires professionnels.

Nous sommes des passeurs-euses entre artistes et public, c'est pourquoi l'action culturelle et éducative est inscrite dans le socle de notre projet et indissociable des actions de programmation : il faut perpétuellement avancer sur la corde raide qui traverse d'une part le soutien aux créateurs-trices et d'autre part le dialogue avec le public.

Les prestations que nous rendons et notre mode de fonctionnement mettant en avant l'intérêt collectif, le partage des responsabilités, le faible éventail des salaires, le fonctionnement démocratique nous situent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.



© ief Rabillon / "Darbe à rats" - Cie A

1 LA DIFFUSION

○ 1.1 Le festival

Le festival Marionnettissimo a lieu chaque année au mois de novembre. Le cœur battant du festival se situe à Tournefeuille, avec d'année en année une volonté d'investir largement l'espace public, de proposer des spectacles dans différentes salles équipées mais également des lieux insolites tels que les commerces, restaurants, appartements, équipements municipaux... Un fort vivier de structures culturelles sur la Ville ouvre encore des possibilités : L'Usine, le Phare, l'Utopia etc.

Un large réseau de salles partenaires se greffe au festival. Ces salles se situent dans la grande couronne toulousaine, voire au-delà dans les départements limitrophes. Elles accueillent des spectacles du festival, s'approprient l'événement en proposant différents événements dans leurs murs en amont ou aval du spectacle (concerts, rencontres, expositions, ateliers...).

Le temps fort autour des arts de la marionnette que représente le festival en novembre est une période idéale pour proposer à plusieurs compagnies de la Région Occitanie de jouer les premières représentations de leurs spectacles. Il permet également d'organiser un temps important de présentation de projets en cours de création. Il devient ainsi une véritable vitrine de la création marionnettique occitane.

Le reste de la programmation, soit environ 50%, est composé de spectacles internationaux et nationaux.

La programmation est représentative de la diversité des formes marionnettiques et des formats de spectacles (grands plateaux à espaces extrêmement réduits), elle s'adresse au public adulte, familial, jeune public et scolaire (de la maternelle au supérieur).

Des parcours de courtes formes, des événements insolites et festifs, projections, expositions, workshops, ateliers, impromptus et autres viennent enrichir la programmation.

Une politique tarifaire accessible à toutes et tous est appliquée, avec des spectacles sur billetterie et d'autres gratuits. Un travail est effectué pour améliorer l'accueil du public sourd (bénévoles formé·e·s aux bases de la LSF, spectacles naturellement accessibles, communication adaptée, interprètes présent·e·s sur différents temps...) et du public aveugle (formation de bénévoles avec les Souffleurs d'images).

Le festival est également une période appropriée pour des rencontres professionnelles (hors vacances scolaires / début de saison culturelle).

En moyenne sur les 5 dernières années (2015 à 2019), le festival a accueilli 9300 spectateurs·trices par édition, le remplissage des salles à Tournefeuille est d'environ 90%, et 80% sur l'ensemble des lieux du festival. Entre 20 et 30 compagnies sont invitées, dont la moitié proviennent de la Région Occitanie.

Plus de 120 salles de la Région Occitanie ont été partenaires depuis la naissance de l'événement (voir liste en annexe).

Quelques chiffres complémentaires, sur l'édition 2019 :

- 15 représentations scolaires pour 1404 élèves ;
- 6 ateliers de « fabrication et jeu » qui ont attiré 94 enfants ;

- 17 évènements gratuits et 37 représentations de spectacles « impromptus » auxquels ont assisté 2148 festivaliers-ères.

○ **1.2 Saison Mario' : « La marionnette partout et tout le temps »**

Le constat général de l'association est que la programmation de spectacles de marionnette dits « adultes » ou « grands plateau » fait largement défaut sur l'agglomération toulousaine, et au-delà, en dehors des temps forts que sont les deux festivals internationaux MIMA et Marionnettissimo.

La programmation en saison permet de s'intégrer dans des tournées nationales, grâce au réseau de programmation des arts de la marionnette, et permet d'accueillir des spectacles internationaux et nationaux que Marionnettissimo n'est pas en capacité de faire venir seule.

Aussi, depuis 2018, l'association développe une programmation toute l'année. Le cœur de cette programmation est à Tournefeuille, avec la salle de L'Escale comme lieu privilégié de programmation disposant d'un important plateau et de l'équipement technique nécessaire à l'accueil de pièces d'envergure. Une programmation « délocalisée » est également proposée, notamment dans l'espace public, ainsi qu'en partenariat avec des structures culturelles ou sociales (EHPAD, maisons de quartier, salles municipales, collèges, lycées...). La programmation est à destination du public adulte, familial, jeune public et scolaire, avec des propositions artistiques exigeantes, du traditionnel au contemporain, pour un public non averti (notion de découverte et de démocratisation des arts marionnettiques) ou un public aguerri. Elle se construit en pleine conscience des enjeux pour les compagnies programmées, et en dialogue permanent avec les partenaires de diffusion que sont MIMA et le Périoscope, afin d'assurer une cohérence de programmation sur le territoire régional.

L'objectif de la Saison Mario' est d'investir des lieux dédiés et non dédiés, des plateaux de différentes tailles sur Tournefeuille, l'agglomération toulousaine et au-delà.

Marionnettissimo a la capacité d'être force de proposition artistique. L'association a l'habitude d'initier et de porter des tournées depuis de nombreuses années, qu'elles soient régionales ou nationales.

Les différents déplacements des membres de l'équipe permettent des rencontres régulières et des liens de longue date avec les Agences régionales, les Instituts Français et Ambassades, l'ONDA, les Instituts publics chargés des relations internationales dans différents pays : WBI / Goethe Institute / Institut Ramon Llul / Dutch Performing Arts etc.

Le déploiement en saison permet d'élargir les possibilités de partenariats avec différents lieux, allant des scènes labellisées aux lieux non dédiés.

Exemples de partenariats déjà mis en place ou envisagés : Théâtre de la Cité (future structure associée au CDN pour 2022-2023-2024 et partenaire actif de la Biennale/Arts vivants/International) / Théâtre Sorano (diffusion partagée) / Odyssud (partenariat depuis de nombreuses années) / La Place de la Danse (futur partenaire associé au CDN) / MIMA (structure complice) / L'UsinoTOPIE (structure complice) / La Grainerie / Centres culturels municipaux de la Ville de Toulouse / divers lieux sur le département 31 : Poucharramet, Villemur-sur-Tarn, Espace Roguet et saison culturelle du CD31, Pinsaguel, Muret, Launaguet / d'autres partenaires en régions : Samatan / Rabastens...

Ce réseau est à étendre, en fonction des moyens alloués à la Saison Mario' et qui permettront de diversifier les partenariats.

Exemples de partenaires réguliers des tournées nationales et internationales : Scènes Nationales de Sète, Perpignan, Narbonne / Centre national d'Oloron-Sainte-Marie / Scènes conventionnées de Gradignan, Millau, Nîmes / Pronomades / Circa / Théâtres de Ganges, de Figeac, de Saint-Affrique etc. / MIMA et ses partenaires

La Saison Mario' compte également un rendez-vous fort : les « Puppet Nights Bar-Bars », programmation gratuite de spectacles de marionnette dans les cafés culturels du réseau Culture Bar-bars.

Les premières Saison Mario' :

2018/2019 : 5 compagnies invitées (2 internationales, 2 occitanes, 1 française) dont 4 en partenariat avec L'Escale de Tournefeuille et 1 en partenariat avec L'Usine, CNAREP / 12 représentations au total dont 4 scolaires / près de 750 spectateurs-trices pour 70% de remplissage des salles.

2019/2020 : 7 compagnies invitées (3 internationales, 1 occitane, 3 françaises) dont 4 en partenariat avec L'Escale de Tournefeuille et 3 dans d'autres lieux (Odyssud & Théâtre de la Cité – Biennale/Arts vivants/International, Théâtre du Grand Rond, Espace Roguet) / 16 représentations au total dont 4 scolaires / plus de 4300 spectateurs-trices (dont 2900 à Odyssud dans le cadre de la Biennale et 1400 dans le reste des lieux) pour 80% de remplissage des salles.

2020/2021 : 13 compagnies invitées, dont 10 en partenariat avec L'Escale de Tournefeuille et 3 dans d'autres lieux (Théâtre Sorano, Théâtre du Grand Rond, Espace Roguet).

○ 1.3 Axes de développement

Objectifs 2021 :

- renforcer la venue de programmeurs-trices, notamment pluridisciplinaires, au festival ;
- asseoir la Saison Mario' dans l'offre culturelle tournefeuillaise avec un minimum de 5 spectacles programmés à Tournefeuille en saison, soit 10 à 20 représentations ;
- diversifier les lieux et structures partenaires, en festival et en saison ;
- s'appuyer sur la diversité du tissu culturel et associatif de la Ville de Tournefeuille afin de penser des actions communes ;

Objectifs 2022 :

- inclure les habitant-e-s tournefeuillais-es dans la conception du festival ;
- diversifier les lieux de programmation, notamment non dédiés, à Tournefeuille ;
- encourager une réelle place de la marionnette sur des scènes labellisées type CDN

Objectifs 2023 :

- Etoffer l'offre gratuite à Tournefeuille, notamment en espace public ;
- Proposer des spectacles dans des lieux insolites et non « culturels » ;

Objectifs 2024 :

- créer un véritable « village marionnettique » à Tournefeuille durant le festival ;

- atteindre un minimum de 8 rendez-vous « Saison Mario' » à Tournefeuille ;

Objectif transversal : repenser le processus de programmation en y intégrant notamment les habitant·e·s tournefeuillais·e·s. Ainsi que la notion « d'international » : quelle programmation "internationale" à l'heure de la crise sanitaire et du souhait de favoriser l'écologie.

2 LA CRÉATION

Jusqu'en 2020, l'association Marionnettissimo n'avait pas ou peu de possibilités d'accompagner la création.

Marionnettissimo défend les artistes dans le cadre de réseaux disciplinaires et pluridisciplinaires et au sein de commissions d'attributions d'aides régionales en faisant partie de collectifs comme les A Venir, en portant des dossiers « Résidence association » auprès de la Région Occitanie, en construisant des parcours d'accompagnement en partenariat avec l'Espace Roguet de Toulouse et en s'engageant en préachat ou diffusion auprès de plusieurs compagnies par an.

Le soutien à la création se pense en concertation permanente notamment avec les partenaires dédiés aux arts de la marionnette que sont MIMA, le Périscope, L'Usinotopie et Odradek. Les projets de création sont mis en commun, les besoins des compagnies sont étudiés au cas par cas et les accompagnements optimisés afin d'y répondre au mieux.

A partir de 2020 et de manière progressive, l'association dégagera un budget de coproduction et d'accueil en résidences.

Si l'association ne se dirige pas vers de l'accueil en résidence fréquent, elle peut participer à combler certains manques constatés sur le territoire, en complément aux structures régionales dédiées à l'accueil en résidence. Elle peut également proposer des résidences s'inscrivant dans un parcours d'actions culturelles.

○ 2-1 Apport en coproduction

La capacité à faire des apports en coproduction significatifs est une perspective de développement et un enjeu fort pour la structure. Cela aura un impact immédiat sur la création marionnettique régionale et, à plus long terme, nationale et internationale.

En 2020, pour la première année, un budget de 20 000€ a pu être alloué à des apports en coproduction. Les compagnies de la région Occitanie, Blick Théâtre, L'Essaimante, Mekanika, Créature et les Philosophes Barbares en ont bénéficié.

○ 2-2 Résidence

En septembre 2020 a eu lieu le premier accueil en résidence (Cie Mekanika) à L'Escale de Tournefeuille : un grand plateau, avec équipement technique complet et équipe de technicien·ne·s professionnels·les permanente. Un ou plusieurs accueils en résidence à L'Escale seront proposés chaque année, dans un premier temps à des compagnies régionales (pour 2021, Cie Créature).

D'autres lieux de la Ville pourront accueillir des compagnies en résidence, tels que Le Studio de danse, le Phare etc.

Dans le cadre de projets d'actions culturelles ou grâce à des partenariats sur le territoire tournefeuille, il est envisagé de permettre à des compagnies de travailler au sein de structures spécialisées (écoles, collèges, lycées, EHPAD...).

L'Espace Roguet, lieu du Conseil départemental de la Haute-Garonne situé au cœur du quartier Saint-Cyprien à Toulouse est un partenaire régulier de Marionnettissimo. Un parcours d'accompagnement, co-construit avec l'UsinoTOPIE et Odradek, permet de proposer à des compagnies de Haute-Garonne un soutien renforcé : coproduction, accueil en résidence à l'UsinoTOPIE, à Odradek et à l'Espace Roguet, actions culturelles sur différents territoires et avec différents publics, programmation en saison ou lors du festival Marionnettissimo.

En cohérence avec le partenariat de longue date entre Marionnettissimo et le Théâtre du Grand Rond, des résidences pourront être conjointement organisées au Tracteur, à Cintegabelle, lieu bénéficiant bientôt d'ateliers adaptés à la construction de marionnettes.

Enfin, le réseau des lieux partenaires de l'association est une véritable ressource pour aider des artistes à trouver ponctuellement des lieux de résidences appropriés à leur projet de création.

○ 2-3 Axes de développement

Objectifs 2021 :

- augmenter progressivement les apports en coproduction pour des compagnies régionales et nationales
- développer et pérenniser des parcours d'accompagnement co-construits avec les structures régionales dédiées aux arts de la marionnette (apports en coproduction, présentations de projets, accueils en résidences, programmation, actions culturelles etc.)

Objectifs 2022 :

- développer des accompagnements croisés avec des structures pluridisciplinaires, comme le Théâtre de la Cité, La Place de la Danse ou encore L'Usine.

Objectifs 2023 :

- élargir la coproduction à des projets internationaux
- atteindre un objectif de 30% du budget artistique dédié à la production

Objectifs 2024 :

- proposer un minimum de 6 semaines de résidence par an à Tournefeuille : L'Escale, lieux spécifiques, autres salles de la Ville (Studio de danse, Phare etc.)
- assortir les résidences d'un apport en numéraire (transports, salaires, hébergements, repas).

3 ACTION CULTURELLE ET ÉDUCATION ARTISTIQUE

Les actions culturelles et l'éducation artistique sont au cœur du projet associatif de Marionnettissimo et sont indissociables de ses actions de programmation.

Les différents projets menés par l'association ont lieu avant tout à Tournefeuille mais s'étendent sur toute la Haute-Garonne, voire plus largement (Région, France, international) selon les partenariats mis en place.

Les projets sont imaginés en lien étroit avec la programmation.

Une dizaine de projets sont construits par an, grâce à la présence dans la structure d'un-e salarié-e responsable de cet axe depuis 9 ans.

Voir en annexe 4 tous les projets menés en 2019 par Marionnettissimo.

○ 3-1 Education artistique et culturelle

Marionnettissimo travaille avec plusieurs établissements scolaires, de la maternelle à l'enseignement supérieur, sur Tournefeuille et le territoire métropolitain. L'association s'inscrit dans différents types de parcours : PAC de la Ville de Tournefeuille / Passeports pour l'art de la Ville de Toulouse...

○ 3-2 Actions culturelles

La marionnette est un formidable outil pédagogique, social et d'expression. Elle permet de travailler avec tous les publics et notamment :

- public sourd : projet « Culture sourde, culture entendante, culture tout court » mené depuis 2015 avec le Théâtre du Grand Rond ;
- public aveugle et malvoyant : travail avec les Souffleurs d'image ;
- personnes âgées ;
- publics des Maisons départementales des Solidarités, des Maisons pour Enfants à Caractère Social, des centres sociaux situés sur les territoires des "Quartiers Prioritaires de la Ville" ;
- personnes incarcérées.

En 2019, par exemple, 420 personnes ont été directement au cœur des projets menés par l'association. En 2020, ce sont 250 personnes qui ont donné vie aux actions culturelles imaginées par Marionnettissimo (réduction due au contexte sanitaire).

Jusqu'en 2020, l'association ne bénéficiait d'aucune aide pour ses projets d'actions culturelles. Les projets étaient donc construits en fonction des appels à projets acceptés, des projets demandés et payés par les partenaires, des demandes de subventions spécifiques effectuées et obtenues.

Le développement des moyens alloués à l'association pour développer son projet d'actions culturelles permettra des expériences plus ambitieuses.

Par exemple :

- des parcours régionaux type alliant résidence et actions culturelles, en partenariat avec les structures proposant de la résidence régulière (Odradek, UsinoTOPIE...) ;
- des accompagnements au niveau départemental imaginés avec l'Espace Roguet ;

- des projets ambitieux en lien avec des établissements scolaires ou médico-sociaux, liant résidence artistique et actions culturelles : en EHPAD ou résidence pour personnes âgées / en crèche, écoles, collèges, lycées professionnels ou généraux / en lien avec des formations spécialisées (graphiste ; costumier·ère ; scénographie ; ...)

Des compagnies régionales pourraient devenir « associées » pour les actions culturelles sur des périodes de 1 à 2 ans. Ces partenariats pourraient être co-construits avec l'UsinoTOPIE ou Odradek, en lien avec les compagnies accueillies dans leurs lieux.

○ 3-3 International

Dans le cadre des différentes actions de la structure, sur le temps du festival et toute l'année, l'association fait appel à des artistes étrangers·ères (par exemple en 2020 : Nicole Mossoux, Natacha Belova, Belgique / Mark Down, Royaume-Uni).

Travailler avec des artistes de tous horizons, comme du territoire proche, provoquer leur rencontre, confronter les pratiques, les techniques, adapter l'intervenant·e à chaque action, est d'une grande richesse aussi bien pour les artistes intervenant·e-s que pour les publics bénéficiaires des projets.

Marionnettissimo ambitionne, selon ses moyens humains et financiers, de mener ou participer à des projets de coopérations à l'échelle européenne ou mondiale : Erasmus + / Europe Creative / Interreg / travail avec les Instituts français ou autres structures internationales, dédiées aux arts de la marionnette ou non.

○ 3-4 Axes de développement

Objectifs 2021 :

- diversifier toujours plus les publics bénéficiaires des projets ;
- construire des projets mêlant culture et autres champs (santé, justice, éducation, social, handicap...)

Objectifs 2022 :

- associer de façon systématique les sorties spectacles à des médiations dans les établissements scolaires de Tournefeuille

Objectifs 2023 :

- concevoir des outils pédagogiques, mutualisables avec des structures partenaires
- ancrer des projets sur le territoire tournefeuillais, construits en concertation avec les habitant·e-s, les associations, les élu·e-s, afin de favoriser le vivre-ensemble

Objectifs 2024 :

- favoriser la découverte et la pratique des arts de la marionnette grâce à la présence d'artistes au sein des établissements scolaires tournefeuillais (résidences, formation des professeur·e-s, options artistiques, ateliers...)

4 PRATIQUES AMATEURES

○ 4-1 Classes marionnette hebdomadaires

En octobre 2019, Marionnettissimo, en partenariat avec la ville de Tournefeuille, a ouvert une classe marionnette hebdomadaire destinée aux adultes. Les douze élèves de cette classe, guidé·e·s en alternance par trois artistes marionnettistes, peuvent s'essayer à la construction et à la manipulation pour finalement aboutir à la création d'un spectacle.

○ 4-2 Stages amateurs·trices

Depuis 2019, des stages pour amateurs·trices sont organisés en partenariat avec l'Ecole d'Enseignements Artistiques de Tournefeuille. Deux stages ouverts chacun à 12 participant·e·s sont proposés :

- Pour des enfants de 8 à 12 ans : par exemple « Le masque et le jeu masqué » en 2020 et la marionnette sac en 2021, avec Fanny Journaut de la Cie Le Clan des Songes ;
- Pour des adultes et adolescent·e·s à partir de 16 ans : par exemple « Rencontre entre théâtre d'objets et de papier » avec Yaël Rasooly en 2020 et "Cabaret marionnettique", marionnette sur table en 2021 avec Anthony Diaz, marionnettiste dans le spectacle *Hen*.

○ 4-3 Axes de développement

Objectifs 2021 :

- ouvrir une seconde classe pour les enfants entre 8 et 12 ans

Objectifs 2022 :

- renforcer l'offre de stages « découverte » amateur·trice à Tournefeuille

Objectifs 2023 :

- création de différents niveaux pour favoriser le perfectionnement des élèves (un cours débutant·e + un cours de perfectionnement)

Objectifs 2024 :

- pouvoir proposer des stages de « perfectionnement » plus longs.



© Rose-Anne Nollet

5 FORMATION PROFESSIONNELLE

○ 5-1 Formations professionnelles artistiques

Marionnettissimo est organisme de formation professionnelle depuis 2004. En contact permanent aussi bien avec les professionnels·les de la Région qu'avec des artistes de renommée internationale, Marionnettissimo bénéficie d'un observatoire privilégié pour participer à la réflexion sur les besoins en matière de formation.

Deux à trois formations professionnelles par an sont organisées avec généralement une formation « longue » entre 70 et 100 heures, favorisant notamment le croisement entre la marionnette et les autres arts, et une formation « courte » entre 25 et 40 heures avec possibilité d'autofinancement, sur des techniques de fabrication et de manipulation, à destination des marionnettistes ou autres artistes professionnels·les.

Exemple des formations 2021 :

« Laboratoire de création de marionnettes portées » avec Natacha Belova et Nicole Mossoux en partenariat avec le Théâtre de la Cité et Mix'art Myrys - du 22 février au 12 mars 2021

« A la découverte de la réalisation en stop motion » avec Pierre-Adrien Lecerf de La Ménagerie – du 19 au 24 avril 2021.

« Croiser nos arts : Théâtre d'improvisation et marionnette bunraku » avec Mark Down de la Cie Blind Summit (Royaume-Uni) en partenariat avec la MJC du Pont des demoiselles – du 17 au 22 mai 2021

Une douzaine de stagiaires en moyenne sont accueilli·e·s par formation.

Marionnettissimo a développé une expertise sur l'accompagnement des stagiaires dans leurs démarches de prises en charge des frais de formation.

Aujourd'hui, suite à la loi du 5 septembre 2018 sur "La liberté de choisir son avenir professionnel", la formation professionnelle artistique se trouve menacée, n'étant ni qualifiante, ni certifiante.

Les artistes marionnettistes seront particulièrement touché·e·s par cette réforme puisque, l'offre de formation initiale étant très limitée, la formation continue permet de pallier ce manque. Or, cette réforme met en place un référentiel qualité qu'il est nécessaire de respecter afin de délivrer des formations, référentiel peu adapté aux réalités du secteur artistique. Le risque est donc la disparition d'organismes de formation et donc une diminution de l'offre de formation continue.

Marionnettissimo réfléchit donc à la manière de conserver et défendre la pertinence de ces formations artistiques.

Suite à un audit portant sur le respect du référentiel qualité instauré par cette réforme, Marionnettissimo a obtenu la certification QUALIOPI, permettant aux stagiaires de pouvoir bénéficier de la prise en charge des frais de formation auprès des OPCO.

○ 5-2 Formation des autres professionnel·le·s

Marionnettissimo mène chaque année des formations à destination d'autres professionnel·le·s qui peuvent être :

- ceux et celles de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse : parcours de sensibilisation, de perfectionnement, de formation pédagogique avec la marionnette comme outil (pour les professeurs·es, animateurs·trices, assistant·e·s maternelle...)
- les personnel·le·s soignant·e·s (psychologues, psychiatres, éducateurs·trices, assistant·e·s de vie) pour l'utilisation de la marionnette dans leur processus thérapeutique ou de soins.

En 2019, 26 professionnels-le-s ont bénéficié de ces formations.

○ **5-3 Axes de développement**

Objectifs 2021 :

- intervenir auprès d'un panel toujours plus large de corps de métiers

Objectifs 2022 :

- construire un programme de formation professionnelle commun avec d'autres structures du territoire comme Odradek, l'UsinoTOPIE, MIMA ou encore le Théâtre du Grand Rond
- encourager la présence de la marionnette au sein de formations théâtrales professionnalisantes (Conservatoire, Atelier Cité...)

Objectifs 2023 :

- Proposer, en partenariat avec Odradek notamment, un parcours de formation allant de la formation initiale à la formation continue

Objectifs 2024 :

- Intégrer un plan régional de formation

6 DROITS CULTURELS : REPENSER LA PLACE DES PUBLICS

Dans un contexte où la crise économique et sanitaire accentue les fractures et inégalités de notre société, il est plus que nécessaire de repenser le positionnement de la culture dans l'action publique. Cette notion mouvante que sont les droits culturels traverse au quotidien les activités de Marionnettissimo.

Que ce soit par la mise en oeuvre de la gratuité des spectacles, de médiations de sensibilisation au rôle du-de la spectateur·trice, de la rencontre avec des acteur·trice-s du champ du social, du handicap, de la santé, de l'éducation nationale à l'occasion de projets d'actions culturelles...

C'est en mêlant nos regards, nos pratiques, nos socles de références, nos vocables, en allant à la rencontre de l'autre que nous souhaitons défendre le droit pour chacun-e à la liberté de vivre son identité culturelle.

Nous travaillons à déplacer notre regard, nos manières de fonctionner afin de remettre les publics au centre du processus de production des actions artistiques : nous ne pouvons plus faire seulement pour, il faut faire avec.

La ville de Tournefeuille est aussi attentive que Marionnettissimo à la question des droits culturels.

Nous souhaitons interroger cette notion lors de la mise en place de chaque action de la structure.

7 STRUCTURE RESSOURCE POUR LES ARTS DE LA MARIONNETTE EN RÉGION

Convaincus·es de l'importance du travail en réseaux spécialisés comme pluridisciplinaires, les salariés·es de Marionnettissimo s'investissent au quotidien dans des réseaux régionaux, nationaux et internationaux.

Marionnettissimo est l'une des structures de référence pour les arts de la marionnette en Occitanie et c'est aussi en s'investissant dans différents réseaux que l'association participe à démocratiser la discipline et à faire connaître les artistes marionnettistes de la Région.

C'est un travail de fond et cela représente, pour l'équipe, un accompagnement global des compagnies, aussi important que l'apport en coproduction ou autre accompagnement artistique et financier.

Aussi, les salariés·es de la structure ne sont pas seulement « membres » des différents réseaux, mais s'investissent bel et bien en tant qu'acteurs·trices du développement (voir liste des réseaux ci-après).

○ 7-1 Présence dans les réseaux professionnels pluridisciplinaires

- Plateforme Jeune public Occitanie : participants·es depuis 2018 – membres coordinatrices de la Plateforme en 2019 et 2020.

- Réseau Pyramid – Fédération Chainon : adhérents·es depuis 2005 – membre du bureau depuis 2016.

- Biennale / Arts Vivants / International : 3 événements présentés lors de la première édition en 2019 et présence de l'équipe dans de nombreuses commissions.

- Réseau informel des acteurs culturels de Tournefeuille : 10 structures culturelles de Tournefeuille se retrouvent régulièrement depuis 2018 afin d'échanger et participer à l'évolution de la politique culturelle de leur territoire.

- COREPS : participants·es aux réunions depuis 2019 au titre de la Plateforme Marionnette Occitanie puis au titre de la Fédération des Arts de la Marionnette en Occitanie.

○ 7-2 Présence dans les réseaux « marionnette » nationaux et locaux

- Latitude Marionnette : membre fondateur en 2013 – membre de la commission « formation professionnelle ».

- THEMAA (Association des théâtres de marionnette et arts associés) : membre depuis la création de l'association en 1992.

- Les A Venir : membre en tant qu'adhérent à Latitude Marionnette – membre du comité d'organisation en 2019 et 2020 – Festival d'accueil et producteur délégué de l'édition 2021.

- Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts de la Marionnette en Occitanie (SODAM) et Fédération des Arts de la Marionnette en Occitanie (FAMO) : membre actif du SODAM Occitanie, puis membre fondateur de la Fédération régionale. Membre de la Plateforme des structures régionales dédiées aux arts de la marionnette. Siège de la Fédération à Tournefeuille, membre du Conseil d'Administration et de plusieurs commissions au sein de la Fédération.

Marionnettissimo est membre des Conseils d'administration suivants :

- Association Fil en trope / MIMA
- Association UsinoTOPIE
- SCIC du Théâtre du Grand Rond (membre du Collège des partenaires)
- FAMO (Fédération des arts de la marionnette en Occitanie)
- Pyramid (membre du bureau)
- Latitude Marionnette (membre du bureau)

8 MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

○ 8-1 Les moyens humains

Pour mettre en place cette multitude de projets, les moyens humains sont les suivants :

Composition de l'équipe salariée en 2020 :

- Co-direction générale / programmation – CDI à temps plein - 1870€ brut mensuel.
- Co-direction générale / administration – CDI à temps plein - 1870€ brut mensuel.
- Attachée à l'action culturelle et à la formation professionnelle - CDI à temps plein - 1701,07€ brut mensuel.
- Attachée à la production – CDI à temps plein en contrat Parcours emploi compétence (jusqu'en février 2021) - 1701,07€ brut mensuel.
- Attaché à la communication - temps partiel - mis à disposition par l'association Fil en trope, de septembre à décembre 2020

A noter : il n'y a aucun-e cadre dans l'association.

La masse salariale des salaires en 2020 s'élève à 101 493€.

Nous faisons appel depuis 2016, à des volontaires en service civique (généralement 2 volontaires par an) pour des missions entre 6 et 8 mois sur la valorisation de la marionnette en Occitanie.

Les modes de gouvernance de l'association :

Une co-direction a été mise en place en 2016 suite au départ à la retraite du directeur fondateur de l'association. C'est donc une partie de l'équipe salariée qui a repris la direction de la structure.

L'association a la chance d'avoir un conseil d'administration fortement impliqué qui soutient l'équipe salariée. Ce conseil d'administration est composé de 9 personnes physiques (dont les trois fondateurs-trices de l'association en 1990) et 2 personnes morales (L'UsinoTOPIE et Fil en trope). Le travail s'effectue par commissions mêlant membres du CA et salarié-e-s sur différents sujets : le budget, la programmation, les actions culturelles, la formation professionnelle.

○ 8-2 Les moyens matériels

L'association est basée à Tournefeuille depuis 2006, dans des bureaux mis à disposition par la ville.

Outre les bureaux, les apports de la ville de Tournefeuille à valoriser sont :

- la mise à disposition de tous les lieux de spectacles en état de marche,
- l'ensemble des équipes et du matériel technique de la Ville,

- la location du chapiteau de l'Agit,
- les équipes de billetterie,
- la mise à disposition du réseau d'affichage municipal,
- l'affranchissement de tous les programmes (saison et festival) envoyés
- une participation aux frais de communication (création de bâches, insertions dans certains magazines, etc).

Concernant les aides des autres collectivités : le niveau est resté quasiment constant jusqu'en 2018.

Depuis 2018, la Région déjà engagée auprès de Marionnettissimo depuis de nombreuses années, confirme son soutien à l'association par un apport supplémentaire de 10 000€.

Depuis 2019, la DRAC redevient un partenaire financier de l'association, avec une forte augmentation de son apport dès 2020.

Quant au département, il soutient Marionnettissimo de manière fidèle depuis plus de 10 ans, avec une légère augmentation en 2020.

Les subventions de nos principaux partenaires financiers en 2020 :

- Ville de Tournefeuille : 62 000€ pour le festival + environ 81 000€ en valorisation
- Région Occitanie : 40 000€ en fonctionnement
- Département de la Haute-Garonne : 30 000€ pour la diffusion
- DRAC Occitanie : 10 000€ pour la diffusion + 30 000€ pour le soutien à la création + 10 000€ pour un DLA et des projets co-construits à plusieurs structures + 10 000€ pour le programme d'actions culturelles + 2 000€ sur le dispositif « Culture-justice » + 25 000€ sur le fond d'urgence festivals (suite à l'annulation de l'édition 2020).

Les besoins les plus flagrants et les plus urgents sont :

- passer de 4 à 5 ETP minimum (besoin en communication et en assistantat administratif et comptable : possibilité de postes mutualisés),
- alignement des salaires sur la grille salariale CCNEAC (ou augmentation des salaires à un niveau acceptable),
- une augmentation du budget artistique pour le festival et la Saison Mario',
- une pérennisation des moyens de coproductions,
- un renouvellement du parc informatique et des licences correspondantes.

○ 8-3 Un lieu dédié à la marionnette à Tournefeuille

Marionnettissimo et la Ville de Tournefeuille réfléchissent à la création d'un lieu qui pourrait accueillir les bureaux de l'association, des salles d'activités pour les formations professionnelles et amateurs, les ateliers, les réunions, les rencontres professionnelles etc. Ce lieu serait un réel lieu de vie et de rencontres sur le territoire tournefeuillais. Il serait aussi un centre de ressources pour les arts de la marionnette en Occitanie grâce à la possibilité de partenariat avec l'Institut International de la Marionnette de Charleville Mézières et le centre de documentation du Théâtre du Mouffetard à Paris (résidences de recherche...).

Ce lieu est un véritable enjeu pour la structure, afin de remplir ses objectifs sur la Ville de Tournefeuille et au service de la création marionnettique régionale.

9 PERSPECTIVE DE LABELLISATION NATIONALE

Dans le cadre de la construction d'un Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts de la Marionnette en Occitanie, Marionnettissimo s'inscrit dans une démarche de labellisation nationale Centre National de la Marionnette, co-construite entre plusieurs structures sur la Région.

La perspective de labellisation nationale reste en trame de fond du présent dossier. Le projet ainsi construit permettant de répondre en grande partie au cahier des charges d'un Centre National de la Marionnette.



© Bob Mauranne / « La forêt ça n'existe pas » - Kristina Dementeva & Pierre Dupond

ANNEXE 1 - Budgets 2021 à 2024

NOM DE LA STRUCTURE :	MARIONNETTSSIMO			
	PREVISIONNEL 2021 VALEUR TTC	PREVISIONNEL 2022 VALEUR TTC	PREVISIONNEL 2023 VALEUR TTC	PREVISIONNEL 2024 VALEUR TTC
CHARGES				
Achats (petit équipement, fournitures, prestations de services)	51 650 €	51 630 €	52 750 €	52 950 €
Location immobilière	0 €	0 €	0 €	0 €
Location matériel	11 700 €	11 400 €	11 700 €	11 700 €
Défraissements hors artistique (transport, hébergement, restauration)	7 450 €	7 450 €	7 650 €	7 650 €
Communication (plan de communication, outils et supports)	15 470 €	15 470 €	18 470 €	18 470 €
Frais de réception	1 070 €	1 070 €	1 120 €	1 120 €
Autres charges (Frais administratifs, téléphonie, assurances, ...)	3 690 €	3 720 €	3 820 €	3 820 €
Charges financières	310 €	310 €	310 €	310 €
Sous-total charges structure	91 340 €	91 050 €	95 820 €	96 020 €
Personnel permanent et intermittent	138 565 €	151 235 €	163 910 €	176 925 €
Sous-total charges de personnel (salaires + charges)	138 565 €	151 235 €	163 910 €	176 925 €
TOTAL CHARGES STRUCTURE + PERSONNEL	229 905 €	242 285 €	259 730 €	272 945 €
Achat de spectacle (cessions et défraiement artistes)	81 200 €	90 000 €	95 000 €	104 000 €
Soutien à la création (coproduction et résidence)	15 200 €	18 750 €	22 500 €	26 250 €
Droit d'auteurs	10 765 €	11 575 €	12 750 €	13 900 €
Action culturelle et pédagogique (internants et autres coûts)	19 620 €	19 620 €	24 620 €	32 520 €
Autres dépenses artistiques	20 625 €	23 235 €	29 850 €	33 750 €
TOTAL CHARGES ARTISTIQUES	147 410 €	163 180 €	184 720 €	210 520 €
Dotation aux amortissements	700 €	700 €	700 €	700 €
Dotation aux provisions pour charges d'exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
TOTAL CHARGES DIVERSES	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €
TOTAL CHARGES	379 515 €	407 685 €	446 650 €	485 685 €
CHARGES - VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES				
Secours en nature (consommables)	1 018 €	3 312 €	3 312 €	3 312 €
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, équipements) et prestations	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Personnel bénévole	10 665 €	14 517 €	14 517 €	14 517 €
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	21 683 €	27 829 €	27 829 €	27 829 €
PRODUITS				
Ministère de la Culture - Programme annuel	60 000 €	80 000 €	100 000 €	120 000 €
Ministère de la Culture - Aide au projet	0 €	0 €	0 €	0 €
Intercommunalités - Toulouse Métropole	30 000 €	34 000 €	40 000 €	50 000 €
Commune(s) Tournefort - Programme annuel	76 970 €	76 970 €	76 970 €	76 970 €
Commune(s) Toulouse - Puppet Night Bar-Bars et les Parcours Culturels	7 290 €	7 290 €	7 290 €	7 290 €
Département(s) Haute Garonne	40 000 €	40 000 €	50 000 €	50 000 €
Région - Culture - Programme annuel	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Région - Culture - Aide au projet	0 €	0 €	0 €	0 €
Aide à l'emploi - ASP / Pôle emploi / Région	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Organismes para-publics (Orda, Sacem, Adami, SACD, OARA, Occitane en Scène)	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €
Autres subventions	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	282 360 €	306 360 €	342 360 €	372 360 €
Billetterie	29 000 €	31 000 €	32 500 €	34 000 €
Vente de spectacles (production déléguée)	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €
Mécénat	26 250 €	27 500 €	28 750 €	30 000 €
Buvette, restauration	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Actions culturelles, formations professionnelles	13 230 €	13 230 €	13 465 €	18 230 €
Autres	5 225 €	6 125 €	6 125 €	7 625 €
TOTAL REDEVANCES PROPRES	97 005 €	101 155 €	104 140 €	113 155 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres	150 €	150 €	150 €	150 €
TOTAL PRODUITS DIVERS	150 €	150 €	150 €	150 €
TOTAL PRODUITS	379 515 €	407 685 €	446 650 €	485 685 €
PRODUITS - VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES				
Dons en nature (consommables)	76 944 €	88 424 €	88 424 €	88 424 €
Prestations en nature (mises à disposition, ...)	25 703 €	23 886 €	23 886 €	23 886 €
Bénévolat	102 647 €	112 310 €	112 310 €	112 310 €
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	102 647 €	112 310 €	112 310 €	112 310 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €	0 €	0 €	0 €

Accusé de réception en préfecture
031-2105570-20210309-DEL21-00918
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

ANNEXE 2 - Plus de 130 lieux partenaires depuis 1990

A Tournefeuille, cœur du festival depuis 2006 :

L'Escale
Le Phare
L'Usine, centre national de la rue
Cinéma Utopia
L'Agilé
Studio de danse
École d'enseignements artistiques
Médiathèque
Maison des associations
Maison de quartier Quéfets
Maison de quartier Paderne
Maison de quartier Pahin
Centre de loisirs
Foyer des aînés

A Toulouse :

Agence Groupama
Cave-poésie
Centre Alban Minville
Centre Culturel Bellegarde
Centre d'animation Soupetard
Centre Henri Desbals
Cinéma ABC
Cinémathèque
Espace Bonnefoy
Espace Croix-Baragnon
Espace Job
Espace Roguet
Galeries Lafayette
Hôpital des enfants
Instituto Cervantes
L'Herbe tendre
La Fabrique
Lalande
Le Bijou
Le Chapeau Rouge
Le Quai des savoirs
Le Ring
Librairie Oh les beaux jours
Librairie Ombres Blanches
Maison de quartier Amoureux
Maison de quartier Rangueil
Médiathèque José Cabanis
MJC Pont des Demoiselles
MJC Roguet
Musée Dupuy
Palais des Congrès Pierre Baudis
Théâtre de poche de l'ENAC
Théâtre des Mazades
Théâtre du Grand Rond
Théâtre Garonne
Théâtre Jules Julien
Théâtre le Fil à plomb
Théâtre Sorano
TNT
Yemaya

Les bars à Toulouse :

L'Astronef
L'Autruche
L'Evasion
L'Excale
L'impro
L'itinéraire Bis
La Loupiote
La Part du hasard
Le Bièrographe
Le Bistrologue

Le Breughel
Le Cherche-ardeur
Le Communard
Le Dubliners
Le Filochard
Le Foxy
Le Moloko
Le Nain jaune
Le Petit Vasco
Le Ptit Bouchon
Le Salmanazar
Le Taquin
Le Tasta Aquo
Le Txus
O'Bohem
O Boudu Pont
The Blind Tiger
The Dispensary
The Petit London

Haute-Garonne, 31 :

Alan / Notre Dame de Lorette
Bessières
Blagnac (Odyssud & le Petit Théâtre Saint Exupère)
Castanet Tolosan
Castelginest
Colomiers / L'éprouvette
Cornebarieu
Cugnaux
Fenouillet
Fonsorbes
Grenade
Labarthe sur Lèze
Launaguet
Montesquieu Volvestre
Muret
Montastruc la Conseillère / MJC
Pibrac
Poucharramet / Maison de la Terre
Ramonville-Saint-Agne
Roques sur Garonne
Saint-Clar de Rivière
Saint-Jean
Saint-Lys / Asso. Terre Blanche
Venerque
Villemur-sur-Tarn / L'Usinotopie
Villeneuve-Tolosane

Ariège, 09 :

Daumazan sur Arize / Le Mus d'Azil
Foix / Scène nationale
Mirepoix / Festival MiMu
Pamiers

Aveyron, 12 :
Naucelle
Onet-le-Château
Rodez / MJC
Saint-Affrique / Salle des fêtes, salle du caveau

Gers, 32 :
Samutun

Lot, 46 :

Cahors / Scène conventionnée Dyonisos

Hautes-Pyrénées, 65 :
Saint-Laurent de Neste

Tarn, 81 :
ADDA 81 / Festival Cabrioles en décentralisation
Rabastens / Le banc sonore
Vaour / L'Été de Vaour

Tarn-et-Garonne, 82
Beaumont de Lomagne
Labastide Saint-Pierre / MJC la Négrette
Montauban / Théâtre des Augustins
Moissac

ANNEXE 3 - Les compagnies invitées depuis 1990

59 Compagnies d'Europe (22 %)

Allemagne : 6

Figuren Theater Tübingen / *Visages de la nuit, Salto, Lamento*
PuppetMastaz
Theater Eggs Press / *Pinocchio*
Theater Meschugge, Ilka Shonbein / *Le Roi Grenouille, Voyage d'hiver*
Theaterwiese / *Le loup et les 7 chevreaux*
Weidspeicher Theater d'Erfurt / *La reine des couleurs*

Angleterre : 2

Green Ginger / *Slaphead*
Blind Summit / *The Table*

Belgique : 16

Benjamin Verdonck / *Waldeinsamkeit*
Cie Alula / *Bon débarras*
Cie Belova-Iacobelli / *Tchaïka* (Belgique / Chili)
Cie Karyatides / *Madame Bovary, Le pique-nique, La petite fille aux allumettes*
Cie Nicole Mossoux / *Twin Houses*
Max Vandervorst / *Symphonie d'objets abandonnés*
Michèle Ann de Mey, Jaco Van Dormael / *Kiss & Cry*
Pierre Tual / *Fastoche*
Théâtre de la Galafonie / *On pense à vous*
Théâtre des Quatre Mains / *Charlie et la chocolaterie, Simon la fièvre*
Théâtre du Sursaut / *Lorgnette dans post-scriptum*
Théâtre Magnétic / *3 petits cochons*
Théâtre Taptoe / *Scrooge, Vole !*
Tof Théâtre / *Camping Sauvage, Les bénévoles, Cabane, Dans l'atelier, Soleil couchant*
Ultima Thule & Une tribu collectif / *Saperlipopette*
Une tribu collectif / *La course ; Gaspard*

Danemark : 1

Sofie Krog teater / *The house*

Ecosse : 1

Cie Hijinx / *Meet Fred*

Espagne : 22

Accidental Company / *Ces jours bleus*
Cie Dondavel / *El fumista*
Cie El Patio / *A Mano*
Cie Ferroluar / *Vida Aquática*
Cie Laitrum / *Capses*
Cie L'Estaquirot / *Biotic*
Cie Ortigà / *Kumulunimbu*
Cie Pelmanec / *Don Juan, amère mémoire de moi ; Diagnostic Hamlet*
Cie The Bag Lady Theater / *Bag lady*
David Espinosa / *Mi gran obra*
Els Rocamora / *La Maleta*
Farres Brothers / *Tripula*
Javier Aranda / *Vida ; Parias*
Joan Baixas / *Terra Prenyada, La musique peinte, Mapamundi-Sonrisa*
Jordi Bertran / *Circus*
La Chana / *Oh les déluges*
Onirica Mecanica / *Cirque sous-marin, Fràgil*
Periferia Teatro / *Huellas*
Théâtre de l'home Dibuxat / *Pierre à pierre*

Txo Titelles / *Cuac*
YMedioTeatro / *SoloS*
Cie Zero en Conducta / *Eh man hé*

Ex-URSS : 1

Les Marionnettes d'Orenburg

Grèce : 1

Hop Signor Puppet Theatre / *Giraffe*

Italie : 5

Albert Bagno / *Marionnettes dans la presse et la société Exposition*
Cie Carlo Colla E Figli / *Excelsior, Sheherazade, Petruschka*
Cie Claudio Cinnelli / *Sketch*
Stultiferanavis / *Mirabilia ; Exposition, Un souffle, une ombre, un nen ; Carte sur table, Dj'itane*
Teatro Gioco Vita / *L'Oiseau de Feu, Miracle à Milan, Chien bleu*

Pays-Bas : 6

Duda Paiva / *Morninstar, Angel*
Figuren Theater triangel / *Histoires Brèves*
Nick Steur / *Freeze*
Stuffed Puppet Theater / *Molière, Vampyr*
Teater Tam-Tam / *Obstacles*
Stuffed Puppet Theatre / *BABYLON*

Pologne : 1

Cie Banialuka / *Samotnosc*

Portugal : 1

Cie Paulo Cardoso / *Le petit chaperon rouge*

République Tchèque : 1

Petr Forman et Kollektiv / *Opéra Baroque*

Suisse : 1

Cie Philippe Saire / *Hocus Pocus*

32 Cies d'autres continents (12 %)

Afrique : 3

Cie Danaye, Théâtre National du Togo (Togo)
Handspring Puppet Cie / *Faustus in Africa, Ubu and the truth commission* (Afrique du Sud)
Yaya Coulibaly (troupe Sogolon) / *Il n'y a pas de petite querelle ; La calebasse d'or ; Le baptême du lionceau* (Mali)

Amérique du Nord : 17

Collectif Maât / *Fil de fées* (Québec)
Félix Boisvert / *Concerto au sol* (Québec)
Great Small Works (USA)
La fille du laitier / *Macbeth muet* (Québec)
La Tortue Noire / *Kiwi* (Québec)
Magali Chouinard / *Ame nômade* (Québec)
Pupulus Mordicus / *Faust* (Québec)
Roman Paska Ucelli / *Drugs of Love* (USA)
Théâtre de la pire Espèce / *Ubu sur la table, Roland, la vénédict du vainqueur, Pouppées dimensions et hiérarchies ; Petit bonhomme en papier carbone* (Québec)
Théâtre de l'œil / *Le Porteur* (Québec)
Théâtre du sous-marin jaune / *Les essais d'après*

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-009-DE 21
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

Montaigne, *Jésus sur la table* (Canada)
 Théâtre Incliné / *L'œil de Rosinna, L'homme pesant ; Le fil blanc ; Drenica* (Québec)
 Théâtre Incliné (+ Clan des Songes) / *Cargo* (Québec-France)
 Théâtre Incliné (+ artistes français) / *Marionnettes extrêmes* (Québec)
 Théâtre Motus et Pupulus Mordicus / *Méphisto Méliès* (Québec)
 Théâtre Populaire d'Acadie (+ Théâtre incliné) / *Rafales* (Canada)
 Théâtre Qui va là / *Toutou rien, La fugue* (Québec)
 Théâtre Sans Fil / *La Couronne du Destin* (Québec)

Amérique du Sud : 6

Cie Bululu / *Face à Face* (Argentine)
 Cie Bululu et Tango Théâtre / *Improvisations Inspirées* (Argentine)
 Cie Hugo et Inès / *Les Aventures de Ginocchio, Cuento Pequeños, Histoires Brèves* (Pérou)
 Cie La Santa Rodilla / *Manologias* (Pérou)
 Cie Tango Théâtre / *La Poisse* (Argentine)
 Sergio Mercurio / *En camino* (Argentine)

Asie : 6

Dondoro / *Kiyohime Mandara* (Japon)
 Kim Eun Young / *Un jour il vit une pie* (Corée)
 Train Théâtre / *Les Cheveux d'Or* (Israël)
 Yaël Rasooly / *Papercut* (Israël)
 Yase Tamam / *Count to one* (Iran)
 Yeung Fai / *Hand stories* (Chine)

88 Cies d'Occitanie (28 %)

Affleur de peau / *M. Truc*
 Aitor Sanz Juanes / *Suspiro*
 Anonima teatro / *La route ; Muppet Rapsody, Comment Pantagruel rompit les andouilles aux genoux*
 AREMA-LR / *Le bal marionnettique*
 Arno Fabre / *Les Souliers*
 Au bord de la nuit / *Litanies*
 Bachibouzouk Production / *Mon paradis*
 Blandine Rozé / *L'étonnante histoire de Judith, Le gratteron rouge*
 Blick Théâtre / *[Hullu], Tumulte*
 Brigitte Pougeoise / *Volfactiles ; Dance & You, expos photographies, De plumes à corps*
 Cie Albemuth / *Christa, Le Trou*
 Cie Areski / *Vagabundo ; Millefeuilles*
 Cie Avant la fin / *Cœur de biche, Petite forme de femme*
 Cie Co-Incidence / *Carmelle etc*
 Cie Créature / *C'est la lune qui me l'a dit, Flon-Flon et Musette, Poucette, Solitude en loques, L'égaré, Bouchka, La galerie des Irréels*
 Cie de l'Echelle / *Mobil'âme*
 Cie de l'Hypnopôroce / *Rêves d'une poule ridicule*
 Cie Jean Séraphin / *L'Inquiétude*
 Cie la Mandale / *Lulu, La perruque d'Andy Warhol*
 Cie L'amas d'aine / *Le songe de Judith*
 Cie La Musarde / *Le petit personnage et le mouvement des choses*
 Cie L'Arbassonge / *La galéjade du clown*
 Cie Le bruit des casseroles / *Citron*
 Cie Le Bruit Qui Court / *Horologium le dernier enfant, Les Yeux de la nuit*
 Cie Le Clan des Songes / *Cargo* (Québec-France), *Faux Départ, Quand les poules auront des dents, Souvenir d'un pantin, Cité, Fragile, Bella, Bout à bout, Arrivederci*
 Cie Les mains libres / *Infimes débordements*
 Cie L'Essaimante / *La nuit est tombée sur Ithaque*

Cie Les Trigonelles / *L'empreinte de la biche*
 Cie L'optimiste & Dès demain / *Puzzle*
 Cie Main d'œuvre / *Eve dans les plis du monde, Télémondolies, Morceaux choisis*
 Cie Mecanika / *Pour bien dormir*
 Cie Mercimonchou / *Un balcon entre ciel et terre*
 Cie Moving People / *Tout contre toi*
 Cie Nokill / *L'Envol, Turing Test*
 Cie Pétrole atomique / *Soukmane*
 Cie Pile Poil au millimètre / *Le Théâtre de Joseph*
 Cie Polychimères / *La reine Gambas*
 Cie Pupella-Noguès / *Gula Ben*
 Cie Puppet Sporting Club / *Les quatre lous*
 Cie Rouges les Anges / *Bleu demain, Petit monstre, Le pays de rien, Les petits pains, Seul ?, Nous voilà !, Emotik, Petit détail*
 Cie Tac Tac / *Nos fantômes*
 Cie Tête de pioche / *Fragments de vie*
 Cie 9Thermidor / *L'Ogrelet*
 Didier Labbé Quartet / *Nuit noire, ciné-concert*
 En votre "Compagnie" / *La jeune fille, le diable et le moulin*
 Hallu-Ciné / *Ciné-Concerts*
 Igor Agar / *Drôles d'oiseaux*
 La Cour Singulière / *Tire-toi de mon herbe Bambi !*
 La fleur du boucan / *Mon prof est un troll*
 L'Agit / *Une tempête*
 L'Atelier Volant, CDN de Toulouse, Jacques Nichet / *La Chanson venue de la mer*
 Le Lutin, théâtre d'images / *Le Talon d'Argile, Ligne(s) d'horizon, E.N.T.R.E*
 Les philosophes barbares / *M. Jules ; Une chair périssable ; Volatiles et féculents ; Z ça ira mieux demain ; Un escargot sur tes seins, Ce n'est pas (que) des salades*
 Les clochards célestes / *Soledad, Là où vont danser les bêtes*
 Les Soleils Piétons / *Eddy Prouc*
 Les voisins du dessus / *Vous veniez à peine de partir*
 Les Voyageurs Immobiles / *Ainsi va l'ailleurs, Grands petits départs, Charlie*
 L'Usinotopie / *Marionnettes en travaux, exposition*
 Le 40ème rugissant (+ Les Chiffonniers) / *Le Bal des fous*
 Le Boustrophédon / *Court-Miracles, Camélia et son pianiste, Bleu Violon*
 Le Point d'Ariès / *Motus, Panier de crabes, Pieds en coulisse, Les bottes jaunes*
 Magma Théâtre / *Océane*
 Ma petite compagnie / *Le fil qui nous lie*
 Monsieur le Directeur / *Je parle à mes objets lorsqu'ils sont tristes*
 Ô Possum Cie / *L'Ogresse poilue*
 Picto-Facto / *installations*
 Poisson soluble / *Mottes ; Riposte*
 Polina Borisova / *Go !*
 Ray Mundo Theater / *Dans la forêt vierge, il y a fort à faire*
 Rosetta Arcuri / *Un ticket pour la vie*
 Steffie Bayer / *Organique fantaisie*
 Tara Théâtre / *Pars de là !*
 Théâtre 2 l'acte / *Deux jambes, deux pieds, mon œil – L'Aentre*
 Théâtre Balsamique / *Obo insulaire*
 Théâtre des Petites Fugues / *Le Prince Rama*
 Théâtre du Rugissant / *Tout seul, Pop Up Rhapsodie*
 Théâtre et figures / *Soldat Joseph (matricule 2459)*
 Théâtre Folavril / *Histoires minimales, Une tempête (avec l'Agit)*
 Théâtre la Bobèche / *M. Wilson mémoire de mon grand-*

père en 81 objets, Du balai !
 Théâtre l'Ecoutille / De corps et d'âmes ou la vie de
 l'objet ; « Etre(s) » ; Pensées créatrices
 Théâtre Ovipare / Joseph le soldat, L'homme qui voulait
 rétrécir
 Théâtre Mu / Iago, Peplum Poids-Plume, Boite à outils
 Poum Poum, Cœur de cuillère
 Tintamarre & Boudeficelle / L'Arche
 Volpinex / Le casier de la reine, La Belle au bois dormant,
 version « Modes et travaux » printemps – été 1979 ;
 Merci d'être venus, Goupil Kong, Cousin Pierre

117 Cies du reste de la France (38 %)

Abricadabra Théâtre / Des Mains et Merveilles
 Alain Duverne / Concepteur des Guignols de l'info
 Barbara Mélois / Esquisses
 Bob Théâtre / Nosfératu
 Bouffou Théâtre / Le manteau
 Che Panses Vertes / Drame brefs 2
 Cie 25 Watts / Mythologie
 Cie A / Ma foi, La conquête, Barbe à rats
 Cie Agitez le bestiaire / Naiades
 Cie A Kan la Dériv' / JEU
 Cie Akselere / 100 ans dans la forêt, Sleeping Beauty
 Cie Amoros et Augustin / Señor Z
 Cie Arketal / L'homme qui plantait des arbres
 Cie Bakélite / La caravane de l'horreur, Envahisseurs
 Cie Cirkub'u / La tentation d'exister
 Cie Coatimundi / Loup Noir ; Panard et Grodo
 Cie Couleurs de l'ombre / Le petit homme sans nom
 Cie Daru / Le mur et le petit monsieur
 Cie Des fourmis dans la lanterne / Vent debout
 Cie du Roi Zizo / I killed the monster
 Cie du Jabron Rouge / Le rouge et le vert
 Cie Entre eux deux rives / Boom
 Cie Hervé Diasnas / Premier Silence
 Cie Houdard-Heuclin / Au fil de la mythologie, les voix de
 la matière, Padox dans la cité
 Cie Jardins insolites / Qui dit gris
 Cie Javah / Pacotille de la resquille
 Cie Kiosk Théâtre / Miniature
 Cie La Boîte à sel / Block
 Cie La controverse / Angles morts
 Cie l'alinea- Brice Coupey / Petites histoires sans paroles
 Cie L'Allégorie Cancale / Histoires de Derviches
 Cie La Méandre / Avion papier
 Cie La Puce à l'oreille / Tekimoi
 Cie Les estropiés / Mlle serveuse d'histoires, Mordicus
 Cie Loukta
 Cie Marie Louise Bouillonne / Gramme d'âme
 Cie Mediane / Ivi sa vie
 Cie Métaphores / Songe d'une nuit d'été
 Cie Moi je tout seul / Kraspeck
 Cie Mouka / Rouge chaperon, Striptyque, Triptease ;
 L'enfant sucre, La petite fille et le corbeau
 Cie Nanoua / Confession d'une femme hachée,
 Promenons-nous dans les boites, Un jour sans pain
 Cie Ocus / Prostitutes
 Cie Tourneboulé / Les enfants c'est moi
 Cie Ursus / Détective Dream
 Cie Vélo Théâtre / Appel d'Air
 Cies Le Coq à l'Ane et Matapeste / La tentation de St
 Antoine
 Cie ZA ! / A travers la cerisaie
 Collectif AIAA / Allumette
 Délit de façade
 Didier Lahaye / Le petit Albert
 Drolatic Industry / L'enfer du décor, Mabel Spring, La

mort en cage, Les histoires de poches de M Pepperscott
 Elise Combet / Le grand tri
 Elvis Alatac / Il y a quelque chose de pourri ; Première
 Neige
 Ensemble Tactus / L'appel de la forêt
 Flash Marionnettes / Pinocchio
 Friiix Club / Guignol ou la vie des pov'gants ; Mickey
 Mouse project
 G.R.A.A.L. / Les envoyés du Yuoclund
 Groupe Anamorphose / Don Juan
 Groupe Déjà / Ami(s)
 Jeux de mains jeux de vilains / Je n'ai absolument pas
 peur du loup, Cubi, Il était une fois de plus
 Jusco Mama / Les géométries du dialogue
 Kristina Dementeva et Pierre Dupont / La forêt ça n'existe
 pas
 Label brut / Moooooooooonstres, Banana strip
 Label des cousins crétins / TOY-Party
 La Berlue / La main dans le sac
 Laboratoire Clastic / Nous avons toutes la même histoire
 La Loupiote / Deviens, devine
 La Pendue / Poli Dégaine ; Tria Fata
 LARIO / La prophétie des mécas, Suspendu
 La Soupe Cie / Je hurle
 L'Ateuchus / Buffalo Boy
 Laurent Bigot / le petit cirque
 La Valise / Les seaux, Les reliquats, L'aurore
 Le bruit des ombres / Jeremy Fisher
 Le Montreur / La leçon, le cabaret, Les impro'ptus, le
 ballet
 Les Anges au Plafond / Le cri quotidien, Une Antigone de
 papier, l'univers des possibles, Les mains de Camille ;
 R A G E ; White Dog
 Les Becs verseurs / Mytho Perso
 Les Chiffonnières (+ Le 40ème rugissant) / Le Bal des
 fous
 Les Frères Pablof / Ma place à table
 Les Locataires / Fantasmagories
 Les Quiétils
 Les Rémoisseurs / Frontières, Freaks
 Lucile Beaune / Petite conférence manipulée
 Omproduck / Ça vous regarde, Matières d'être
 Pascal Ayerbe & Cie / Petit orchestre de jouets
 Pipa Sol / Valises d'enfances
 PunchIsNotDead / Vanitatum Cabinetum, Shineleu, Le
 petit chaperon Uf
 Succursale 101 / Le laboratorium, Erotic' Michard
 Tango Théâtre / Rêves de Cirque
 Théâtre aux mains nues / Punch and Judy
 Théâtre de Cuisine / Théâtre d'objet : mode d'emploi,
 Vingt minutes sous les mers
 Théâtre de la Toupine / Les Frères Topolino
 Théâtre de l'entrouvert / Traversées-Fragments
 Théâtre de l'Ollifant / Capitain Scorff, Double Face, Le
 Roman de Renard
 Théâtre de l'Ombrelle / Le Chevalier au lion
 Théâtre de Nuit / Petites Migrations, L'Enfant de la haute
 mer
 Théâtre de Romette / Histoires Post-it, Hen
 Théâtre Désaccordé / En traits mêlés
 Théâtre Des Alberts / Accidents ; Planète
 Théâtre des hommes de Terre / Sextoys, Sextoys Klub
 Théâtre des Trois Hangars / Nostra Storia
 Théâtre d'Ilusia / Chants d'amour et coups de bâton,
 Premier chant
 Théâtre du Chemin Creux / Paroles en voyage
 Théâtre du Mouvement / Les choses étant ce qu'elles
 sont, tout va aussi bien que possible ; Aeterna
 Théâtre du Risorius / Volpino
 Théâtre Mosaïque / Dérives Bleues, Biscuit

Théâtreciel – Roland Shon / *Ni fini ni infini*
Théâtre Pour Deux Mains / *Voyage en Polygone, Opéra*
Vinyle, Transit
Théâtre sans Toit / *Tout le cirque magnifique, L'homme*
invisible
TJP / CDN d'Alsace, Laurent Contamin / *Roméo et*

Juliette
Tro-Héol / *Mon père, ma guerre, Je n'ai pas peur*
Turak Théâtre / *2 Plr, Histoires Minuscules ;*
Chaussure(s) à son pied
Zoé Grossot / *L'univers à un goût de framboise*

ANNEXE 4 – Projets d'actions culturelles et d'éducation artistique et culturelle 2019

Les parcours culturels / Passeport pour l'art (Toulouse)

Nous proposons, dans le cadre de cette action, de sensibiliser en premier lieu les enseignant-e-s à la marionnette en organisant à leur intention un parcours dans le cadre du festival Marionnettissimo.

En 2019, une classe de maternelle moyenne section a bénéficié de ce dispositif et a pu s'initier à la marionnette. Le projet a été imaginé autour de plusieurs formes de marionnettes à laquelle correspondent différentes techniques de manipulation. Les élèves ont ainsi pu découvrir la marionnette à doigt, la marionnette sur table et la marionnette à taille humaine (construite à plusieurs) et travailler autour du thème des émotions. Les créations des élèves ont été présentées aux parents lors d'une restitution.

En amont de ces ateliers, les élèves ont découvert les différents types de marionnettes existants et ont pu expérimenter leur manipulation. Une médiation a également été faite pour faire réfléchir les enfants sur le rôle actif du spectateur ou de la spectatrice qui assiste à une représentation.

De plus, les élèves ont pu assister à 3 spectacles : *Papier, ciseaux, forêt, oiseaux* de la compagnie Groenland Paradise, *Nous voilà !* de la compagnie Rouges les Anges et *Arrivederci* de la compagnie Le clan des songes.

Dates : de novembre 2018 à mai 2019

Intervenante : Chiara Otonello

Ecole : Ecole maternelle Papus (28 élèves)

Programme à destination des élèves : 12 heures d'ateliers en classe + 2h de restitution publique + 2h15 de spectacles + 2h45 de médiation / sensibilisation.

Programme à destination des enseignant-e-s : visionnage de plusieurs spectacles durant le festival Marionnettissimo 2018, 4 heures environ.

Partenaire : Ville de Toulouse

1, 2, 3, Grandis-toi : parcours danse et marionnette (Toulouse)

Mené dans le cadre du projet d'Education Artistique et Culturelle porté par la Plateforme Jeune Public Occitanie, ce parcours mêle danse et marionnette autour des thèmes du voyage, de l'exil, du partage, des parcours de vie vers l'ailleurs. Des enfants de la Maison Départementale des Solidarités des Minimes et de l'association Bas d'Immeuble ont participé à des ateliers de manipulation, d'expression corporelle, avant de s'essayer à la fusion de ces deux arts. Une restitution de ce projet a eu lieu sur la scène du Théâtre du Grand Rond à Toulouse.

Les enfants ont également assisté aux spectacles *Nous voilà !* de la compagnie Rouges les Anges et *Exil* de la compagnie Diotime.

L'idée de ce parcours était de mixer à la fois les disciplines artistiques et les publics.

Dates : d'avril à mai 2019

Intervenantes : Céline Pique de la compagnie Rouges les Anges et Neige Salinas de la compagnie Diotime

Programme à destination des enfants : 7h d'intervention + restitution au Théâtre du Grand Rond

Nombre d'enfants concernés : 15

Partenaires : Direction générale de la création artistique, Plateforme jeune public Occitanie, Théâtre du Grand Rond, Occitanie en Scène

Les marionnettes enchantées ! (Parcours artistiques et culturels de la ville de Tournefeuille)

La PAC sur l'année scolaire 2019 - 2020 a débuté par des actions durant le festival 2019 puis des ateliers de construction et de manipulation en classe ont été lancés en janvier 2020.

Durant le festival 2019, les élèves ont pu assister au spectacle *Petit détail* de la compagnie Rouges les Anges.

Les trois classes impliquées dans le projet avaient prévu de présenter le travail réalisé en classe tout au long de l'année aux parents et enfants d'autres écoles tournefeuillaises au Phare (action annulée pour raisons sanitaires).

Dates : novembre 2019 à mai 2020

Nombre de participant-e-s : 3 classes (une classe de moyenne section de l'école maternelle Mirabeau / une classe de CP de l'école élémentaire Georges Lapierre / une classe de CP-CE1 de l'école élémentaire du Château)

Intervenante : Isabelle Ayache – Compagnie Les Point Nommées

Partenaire : Ville de Tournefeuille

La marionnette au CLAE (Montaigut sur Save)

Accompagner des structures pour les aider à mettre en place des actions autour de la marionnette est l'une des missions de Marionnettissimo.

Le Centre de loisirs de Bouconne a profité de l'intervention de Clémence Millet, de la compagnie Miss Bouillon, afin de les guider dans la construction de leur projet marionnettique, en cohérence avec leur projet pédagogique.

Afin de toucher le plus d'enfants possible, ce sont d'abord les animateurs-trices qui ont été formé-e-s à une technique de construction reproductible avec le jeune public du centre de loisirs. Puis, l'artiste est intervenue à nouveau, cette fois-ci auprès des enfants et des animateurs-trices, afin de leur apprendre à manipuler leurs marionnettes.

En vue de la création d'un spectacle, l'intervenante leur a également donné des pistes dans la construction et l'articulation d'une telle forme.

Dates : de mars à avril 2019

Nombre de jeunes touché-e-s : 20

Intervenante : Clémence Millet de la compagnie Miss Bouillon

Partenaires : Centre de loisirs de Bouconne à Montaigut sur Save.

Marathon métropole (Toulouse / Cugnaux / Blagnac)

Dans le cadre de la première Biennale / Arts vivants / International, regroupant 30 partenaires artistiques de la métropole toulousaine, des parcours de spectateurs-trices ont été créés.

Ces parcours ont été pensés pour favoriser la rencontre entre les publics, avec des équipements culturels mais surtout avec des propositions artistiques originales. Marionnettissimo a été désigné référent sur l'un de ces parcours appelé "Marathon métropole".

Ainsi, le groupe constitué a assisté à *Raconte-moi l'orgue* à l'église de Cugnaux, *Tentatives d'approche d'un point de suspension*, spectacle de danse contemporaine de Yoann Bourgeois avant de se rendre à Odyssud pour une rencontre avec l'équipe artistique du spectacle *Kiss and cry*, préfigurant la représentation du soir.

Dates : le 05 octobre 2019

Nombre de personnes touchées : 13

Conception et encadrement du parcours : Enora Gallais de Marionnettissimo

Partenaires : Biennale / Arts vivants / International

Les voyages ou sorties de spectateurs-trices

Marionnettissimo propose depuis plusieurs années à ses bénévoles des « voyages de spectateurs-trices » vers d'autres festivals de marionnettes ou des spectacles programmés dans la métropole toulousaine. Cette démarche permet de passer des moments privilégiés de partage, de convivialité, de découverte avec quelques-un-e-s de nos bénévoles, à l'image des valeurs prônées par l'éducation populaire : reconnaître la valeur d'une culture populaire, savoir vivre ensemble, confronter ses idées, partager une vie de groupe, écouter...

Marionnettissimo gère l'ensemble des aspects logistiques (hébergement, transport, repas, planning des spectacles) pour que nos bénévoles / spectateurs-trices n'aient plus qu'à profiter du voyage et de la découverte.

En 2019, nous avons proposé à nos bénévoles 5 spectacles :

- *Giraffe* de la compagnie Hop Signor Puppet Theatre (Grèce) le 20 janvier 2019 programmé par Marionnettissimo et la ville de Tournefeuille à L'Escal.

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-009-DE26
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

- *Courts-miracles* de la compagnie Le Boustrophédon (Occitanie) le 25 janvier 2019 à la Grainerie à Balma.
- *En trait mêlés* du Théâtre Désaccordé (PACA) le 24 avril 2019 programmé par Marionnettissimo et la ville de Tournefeuille à L'Escale.
- *[Hullu]* du Blick Théâtre (Occitanie) le 27 avril 2019 programmé par Marionnettissimo et la ville de Tournefeuille à L'Escale.
- *Tchaïka* de la Cie Belova-Iacobelli (Belgique/Chili) le 28 septembre 2019 programmé par Marionnettissimo et la ville de Tournefeuille à L'Escale dans le cadre de la Biennale/ Arts vivants / International.

Parcours de sensibilisation en lien avec l'école d'enseignements artistiques de Tournefeuille

Organisation d'un atelier d'initiation au masque et au théâtre gestuel avec l'artiste québécoise Magali Chouinard à destination des élèves de la classe théâtre adulte de l'école d'enseignements artistiques de Tournefeuille. Suite à cela, les élèves ont pu assister au spectacle *Ame Nomade* de Magali Chouinard et à un bord de scène avec l'équipe artistique.

Dates : le 20 et 21 novembre 2019

Intervenante atelier : Magali Chouinard

Nombre de participant-e-s : 12 adultes

Programme à destination des participant-e-s : 2 heures d'ateliers + 1 spectacle + 1 bord de scène

Partenaire : Ecole d'enseignements artistiques de Tournefeuille

Médiations au lycée Françoise de Tournefeuille

En partenariat avec la CIMADE, Marionnettissimo est intervenu auprès de 3 classes du lycée Françoise pour une médiation autour du rôle actif du spectateur ou de la spectatrice et du vocabulaire relatif à la thématique de la migration.

Ces médiations ont été faites en amont de la sortie au spectacle *La Conquête* de la Compagnie A dans le cadre des festivals Marionnettissimo et Migrant'scène.

Dates : les 18 et 22 novembre 2019

Intervenantes : Isabelle Ayache de la Cie Les Point Nommées / Enora Gallais de Marionnettissimo / Catherine Cagan de la CIMADE

Participant-e-s : 34 élèves du lycée Françoise de Tournefeuille (une classe de primo-arrivant-e-s + une classe de CAP Employé-e de Commerce Multi-Spécialités + une classe de CAP Employé-e de Vente Spécialisé-e option B).

Programme à destination des élèves : 2 h de médiation + 1h de spectacle + 30 minutes de bord de scène

Partenaires : Lycée Françoise, la CIMADE.

Les représentations scolaires pendant le festival

Chaque année, Marionnettissimo met en place plusieurs représentations destinées aux scolaires durant la semaine du festival.

En 2019, ce ne sont pas moins de 15 représentations scolaires qui ont eu lieu dont 3 à Tournefeuille et 12 à Toulouse.

Les représentations scolaires à Tournefeuille ont touché 406 élèves de différents établissements : école primaire Petit Train (Tournefeuille), école primaire Littré (Toulouse), école primaire du Château (Tournefeuille), école maternelle Mirabeau (Tournefeuille) école primaire Georges Lapiere (Tournefeuille), lycée Françoise (Tournefeuille).

Emotions marionnettiques (Toulouse / Flourens)

Cinquante jeunes âgé-e-s de 6 à 17 ans rattaché-e-s à 4 MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social) et 3 MDS (Maisons Départementales de la Solidarité) de la métropole toulousaine ont travaillé sur l'exploration des émotions grâce à la découverte de la marionnette contemporaine. Le point de départ de ce projet était le spectacle *Emotik* de la compagnie Rouges les Anges.

La marionnette est envisagée comme un média d'expression de l'enfant pour apprivoiser ses émotions à travers l'apprentissage de la construction, de la manipulation et de l'écriture.

Pour ce faire, les jeunes ont participé à des ateliers d'écritures et de construction / manipulation de marionnettes en mousse.

Ils et elles ont également été convié-e-s à assister à des spectacles, des visites de lieux pour découvrir l'envers du décor, et ont été accompagné-e-s par l'équipe de Marionnettissimo afin de leur donner le plus de clés nécessaires à l'appréhension du monde de la marionnette contemporaine.

Des restitutions sous diverses formes ont eu lieu, notamment au Pavillon République du Conseil départemental de la Haute-Garonne, grâce à une exposition des marionnettes fabriquées et des photos prises durant les ateliers. La fête du social et du culturel organisée par la MECS le Chêne vert a également permis de donner une visibilité à ce projet (exposition de planches de photos et de marionnettes réalisées par les enfants ayant participé au projet et mise en place d'un atelier de fabrication de marionnettes en mousse, gratuit et accessible librement).

Suite au succès de ce projet, il a été reconduit en 2019/2020.

Dates : de novembre 2018 à mai 2019

Nombre de jeunes touché-e-s : 50

Intervenantes : Loetitia Besson - Sarah Darnault - Céline Pique de la compagnie Rouges les Anges

MDS participantes : MDS Borderouge, MDS Amouroux/Bonnefoy, MDS Rangueil

MECS participantes : MECS de l'eau vive, MECS du Chêne Vert, MECS Pargaminières, le SAAJ

Partenaires : DRAC Occitanie, Département de la Haute-Garonne.

Recette de vie et théâtre d'objet (Seysses)

Par ce projet, la compagnie Nanoua et Marionnettissimo ont voulu inviter les femmes incarcérées à la Maison d'arrêt de Seysses à s'exprimer, à parler de la vie et d'elles autrement, et donc à poser un autre regard sur elles.

Comment trouver une autre porte d'entrée pour aller vers la valorisation de l'être en transformant l'image de soi grâce au théâtre d'objet ?

Grâce à une série d'ateliers, les femmes sont invitées à créer une relation avec leurs imaginaires, leurs poésies intérieures pour découvrir que l'on peut toutes créer grâce à l'écriture, au théâtre, au clown et aux objets.

Une restitution à laquelle a été convié l'ensemble des professionnels-les travaillant avec ces femmes au quotidien, ainsi que les membres de la direction du Centre de détention, a été programmée afin de venir clore cette action sensible.

Dates : de juillet à décembre 2019

Nombre de personnes touchées : 15

Intervenante : Fanny Bérard de la compagnie Nanoua

Partenaires : DRAC Occitanie et le Service Pénitentiaire d'insertion et de probation de Haute-Garonne / Ariège

Initiation à la LSF pour les bénévoles du festival

Depuis plusieurs années, Marionnettissimo travaille à l'amélioration de l'accueil du public sourd au festival. Dans cette optique, des ateliers d'apprentissage de la langue des signes française sont organisés chaque année pour les bénévoles du festival et l'équipe salariée de l'association.

Date : le 6 novembre 2019

Intervenant : Association Visuels

Participant-e-s : 10 personnes

Partenariat avec les Souffleurs d'images

Pour la première fois, dans sa démarche d'accessibilité du festival, Marionnettissimo et les Souffleurs d'images se sont associés pour permettre aux personnes aveugles ou malvoyantes de profiter des spectacles du festival.

Pour cela, des bénévoles ont suivi une formation afin d'apprendre à souffler un spectacle et pouvoir répondre aux demandes de soufflage par les personnes malvoyantes ou aveugles.

Cette formation a été proposée conjointement aux bénévoles de Marionnettissimo, de la Brique Rouge, du Théâtre du Grand Rond et du Kiwi à Ramonville.

Date : le 18 novembre 2019

Participant·es : 12 stagiaires

Partenaires : Souffleurs d'images, Théâtre du Grand Rond, le Kiwi, la Brique Rouge

N° DEL21-010

1.4

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Prolongation avenant
2020 à la convention
triennale de compagnie
associée - Compagnie
Sylvain Huc

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU 15/03/21
AU 15/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de TOURNEFEUILLE Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUER, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Monsieur le MAIRE propose à l'Assemblée la signature d'un avenant de prolongation concernant le programme d'actions, établi dans l'avenant 2020 à la convention pluriannuelle (2020/2021/2022) de compagnie, associée avec la compagnie Sylvain Huc

La Ville de Tournefeuille et la Compagnie Sylvain Huc ont conclu une convention triennale de compagnie associée, arrêtant les grands principes de la présence de l'équipe artistique sur le territoire de la ville de 2020 à 2022.

L'avenant 2020 précisait les collaborations mises en place pour l'année civile 2020, notamment dans les domaines de l'enseignement artistique, de l'éducation artistique et culturelle et de la production, création et diffusion de spectacles chorégraphiques.

Du fait de la crise sanitaire, une partie des actions annulées en 2020 ont été reportées au 1^{er} semestre 2021. Le présent avenant acte ce report et donc la prolongation du programme d'actions 2020 jusqu'au 30 juin 2021.

L'engagement financier de la ville a été assumé durant l'exercice 2020, l'avenant de prolongation n'engendre donc aucun coût supplémentaire pour la ville en 2021.

Où ces explications, le conseil municipal accepte la signature de prolongation concernant le programme d'actions, établi dans l'avenant 2020 à la convention pluriannuelle (2020/2021/2022) de compagnie, associée avec la compagnie Sylvain Huc et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Dominique FOUCHIER

Mairie de Tournefeuille
31170

Procédure de réception en préfecture
05/23/21 03/09/2021 0309 DEL21-010-DE
Date de dépôt en mairie : 15/03/2021
Date de réception en préfecture : 15/03/2021

Avenant à la convention triennale

De Compagnie associée

Entre

La Ville de de Tournefeuille

Adresse : Mairie de Tournefeuille

N° SIRET : 213 105 570 00013

Code APE : 8411Z

Représentée par son maire, Dominique Fouchier,
ci-après dénommée « la Ville »

Et

Association l'Oblique - Compagnie Sylvain Huc

41 rue Caraman 31000 Toulouse

Siret : 853 954 113 00017

code APE 9001 Z

N° licence 2ème catégorie : 2-1124351

N° licence 3ème catégorie : 3-1124350

représentée par son Président, Frédéric Viguier
ci-après dénommée « la compagnie »

Il a été convenu ce qui suit :

Objet :

La Ville et la Compagnie ont conclu une convention triennale de compagnie associée pour les années 2020, 2021, 2022. Cette convention est assortie d'avenants annuels prévoyant les actions mises en œuvre chaque année dans le cadre de ce partenariat, et la participation financière de la ville à ces actions.

Compte tenu des reports engendrés par la crise sanitaire, et dans l'objectif de mieux s'adapter aux constructions de projets par saison culturelle, les parties d'entendent sur la modification du calendrier de leur convention triennale.

1. Durée de la convention

La convention triennale devait arriver à échéance le 31 décembre 2022. Les parties s'entendent pour la prolonger jusqu'au 30 juin 2023, permettant d'inclure la saison 22-23 dans son intégralité.

Cette prolongation n'aura pas d'incidence sur l'apport budgétaire de la Ville :

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-010-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

- La subvention 2021 financera les actions de la saison 21-22
- La subvention 2022 financera les actions de la saison 22-23

2. Avenants annuels

La convention triennale prévoit la signature d'avenants annuels, prévoyant le programme d'action pour l'année civile. Un avenant a été conclu pour l'année civile 2020.

Les parties s'entendent pour prévoir modifier le calendrier des avenants annuels : ceux-ci seront désormais conclus pour la durée d'une saison.

Un avenant spécifique prévoit le prolongement de l'avenant 2020 jusqu'en juin 2021.

Fait à Tournefeuille le 28.01.21

Pour la Ville de Tournefeuille
Le Maire, Dominique FOUCHIER

Pour la compagnie Sylvain Huc
Le Président, Frédéric Viguié

N° DEL21-011

1.4

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Avenant de
prolongation de 6
mois de la
convention
pluriannuelle avec le
Grenier de Toulouse

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU 15/03/21
AU 18/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de TOURNEFEUILLE Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Monsieur le MAIRE propose à l'Assemblée la signature d'un avenant de prolongation de 6 mois de la convention pluriannuelle entre la Ville et le Grenier de Toulouse.

La convention pluriannuelle concernait les années 2018, 2019 et 2020, le Grenier de Toulouse et la Ville y formalisent leur collaboration, notamment dans les domaines de la diffusion de spectacles, du soutien à la création et de l'action culturelle.

Du fait de la crise sanitaire, nombre de spectacles et d'actions prévues en 2020 ont dû être reportés en 2021. Le présent avenant prévoit donc une prolongation de la convention pluriannuelle jusqu'au 30/06/2021.

Où ces explications, le conseil municipal décide d'accepter la signature d'un avenant de prolongation de 6 mois de la convention pluriannuelle entre la Ville et le Grenier de Toulouse et donne mandat à Monsieur le MAIRE pour procéder à la signature de ce document.

Résultat du vote :

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire

Dominique FOUCHIER



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-011-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE
TOURNEFEUILLE ET LE GRENIER DE TOULOUSE
2018-2020**

Entre

La Ville de Tournefeuille
représentée par **Dominique FOUCHIER**, Maire
Hôtel de Ville
31170 TOURNEFEUILLE
Ci-après dénommée La Ville

Et

L'association « **Le Nouveau Grenier** »,
représenté par **Christian FERRANT** Président
2 rue Georges Sand,
31170 Tournefeuille
Ci-après dénommée Le Grenier de Toulouse

Il a été convenu ce qui suit :

La convention triennale d'objectif entre la Ville et le Grenier de Toulouse, arrivant à échéance au 31 décembre 2020, est prolongée de 6 mois par le présent avenant.

En conséquence, les obligations respectives des parties sont prolongées jusqu'au 30 juin 2021 concernant l'organisation de spectacles à l'Escale et aux charges respectives s'y rattachant, selon le calendrier suivant :

- Résidence de création à l'Escale du 15 février au 5 mars 2021 (en remplacement des représentations initialement programmées du spectacle *Misery*, annulées en raison de la fermeture de l'Escale dans le cadre de la crise sanitaire en cours).
- Si les conditions sanitaires le permettent : représentations de *Un petit jeu sans conséquences* du 14 avril au 2 mai 2021, et de *Cravate club* du 19 au 30 mai 2021, conformément aux représentations annoncées dans le programme de saison de l'Escale.

Les parties conviennent de la signature avant le 30 juin 2021 d'une convention définissant le programme d'action pour la saison 2021-2022.

Fait à Tournefeuille, en deux exemplaires, le 03 février 2021

**Pour la Ville de Tournefeuille
Le Maire, Dominique FOUCHIER**

**Pour le Grenier de Toulouse
le Président, Christian FERRANT**

N° DEL21-012

1.4

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Prolongation de 6 mois
de la convention
pluriannuelle de
compagnie associée
avec la compagnie
Sylvain Huc

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU
AU

5/03/21
15/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de TOURNEFEUILLE Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Monsieur le MAIRE propose à l'Assemblée la signature d'un avenant de prolongation de 6 mois de la convention pluriannuelle de compagnie associée avec la compagnie Sylvain Huc.

Par cette convention, la compagnie et la ville ont affirmé leur volonté de s'associer pour mettre en place une résidence de longue durée de compagnie associée. Cette résidence a pour objectifs principaux d'accompagner la compagnie dans son travail de production et de création, de diffuser les spectacles créés et de proposer des actions culturelles et d'éducation artistique. Elle vise à promouvoir la présence et la permanence artistique sur le territoire communal, ainsi que la participation de la compagnie à la vie culturelle locale.

Du fait de la crise sanitaire, une partie des actions prévues en 2020 n'ont pu être menées et ont été reportées au 1^{er} semestre 2021. Le premier programme d'actions se sera donc déroulé entre le 1/1/2020 et le 30/6/2021.

Monsieur le MAIRE propose donc que les deux prochains avenants à la convention pluriannuelle fixant les programmes d'actions, concernent les deux saisons à venir : 2021/2022 et 2022/2023, ce qui nécessite une prolongation de 6 mois du terme de la convention, qui se terminera donc le 30/6/2023.

Où cet exposé, le conseil municipal accepte la signature d'un avenant de prolongation de 6 mois de la convention pluriannuelle de compagnie associée avec la compagnie Sylvain Huc et donne mandat à Monsieur le Maire pour procéder à la signature de ce document.

Résultat du vote :

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Avenant à la convention triennale

De Compagnie associée

Entre

La Ville de de Tournefeuille

Adresse : Mairie de Tournefeuille

N° SIRET : 213 105 570 00013

Code APE : 8411Z

Représentée par son maire, Dominique Fouchier,
ci-après dénommée « la Ville »

Et

Association l'Oblique - Compagnie Sylvain Huc

41 rue Caraman 31000 Toulouse

Siret : 853 954 113 00017

code APE 9001 Z

N° licence 2ème catégorie : 2-1124351

N° licence 3ème catégorie : 3-1124350

représentée par son Président, Frédéric Viguié
ci-après dénommée « la compagnie »

Il a été convenu ce qui suit :

Objet :

La Ville et la Compagnie ont conclu une convention triennale de compagnie associée pour les années 2020, 2021, 2022. Cette convention est assortie d'avenants annuels prévoyant les actions mises en œuvre chaque année dans le cadre de ce partenariat, et la participation financière de la ville à ces actions.

Compte tenu des reports engendrés par la crise sanitaire, et dans l'objectif de mieux s'adapter aux constructions de projets par saison culturelle, les parties d'entendent sur la modification du calendrier de leur convention triennale.

1. Durée de la convention

La convention triennale devait arriver à échéance le 31 décembre 2022. Les parties s'entendent pour la prolonger jusqu'au 30 juin 2023, permettant d'inclure la saison 22-23 dans son intégralité.

Cette prolongation n'aura pas d'incidence sur l'apport budgétaire de la Ville :

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-012-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

- La subvention 2021 financera les actions de la saison 21-22
- La subvention 2022 financera les actions de la saison 22-23

2. Avenants annuels

La convention triennale prévoit la signature d'avenants annuels, prévoyant le programme d'action pour l'année civile. Un avenant a été conclu pour l'année civile 2020.

Les parties s'entendent pour prévoir modifier le calendrier des avenants annuels : ceux-ci seront désormais conclus pour la durée d'une saison.

Un avenant spécifique prévoit le prolongement de l'avenant 2020 jusqu'en juin 2021.

Fait à Tournefeuille le 28.01.21

Pour la Ville de Tournefeuille
Le Maire, Dominique FOUCHIER

Pour la compagnie Sylvain Huc
Le Président, Frédéric Viguler

N° DEL21-013

7.3

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Garantie d'emprunt
SA Promologis

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU 15/03/21
AU 15/05/21

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Vu les articles L.2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du code civil,
Vu la délibération N°08017 du 07/02/2008 accordant la garantie initiale,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune a été sollicitée par la SA Promologis, dans le cadre d'une demande de réaménagement de prêt garanti par la commune, d'un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration de Promologis a validé une proposition de réaménagement de dette de la Banque des Territoires, portant sur 360 prêts et représentant un encours de 289M€. Ce réaménagement permet de réaliser des économies significatives à court, moyen et long terme grâce à une combinaison de formules optimales qui s'appuient notamment sur une sécurisation à hauteur de 20% via la conversion d'indexations livret A en taux fixes.

En conséquence, la commune de Tournefeuille est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagée.

Promologis SA d'habitation loyer modéré, ci-après l'emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la Commune de Tournefeuille, ci-après le garant.

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues

Accusé de réception en préfecture
031-21310570-20210309-DEL21-013-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières de la(des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Où cet exposé, le conseil municipal accepte la demande de réaménagement de prêt garanti par la commune, formulée par SA Promologis, d'un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe de la présente délibération et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

DOMINIQUE FOUCHIER




CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
COMMUNE DE TOURNEFEUILLE

Annexe à la délibération du conseil Communal en date du 09/03/2021

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Procès-Verbal V2 0 page 112
Dossier n° R082502 Emprunteur n° 000206730
Date de réception préfecture : 15/03/2021
Date de télétransmission : 15/03/2021
031-213105570-20210309-DEL21-013-DE
Accusé de réception en préfecture

Caisse des dépôts et consignations
97 rue Riquet - BP 7209 - 31073 Toulouse cedex 7 - Tél : 05 62 73 61 30
occitanie@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 000208730 - PROMOLOGIS S.A. D' HABITATION LOYER MODERE

N° Central initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie d'amortissement (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (en Années)	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2 (3)	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux prog annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	102554	1326394	9 731,52	0,00	0,00	10,00	0,00	25,00	01/12/2020	A	1,060 / -	Taux fixe / -	--- / -	-	0,000 / -	--- / -	---
Total			9 731,52	0,00	0,00												---

Ce tableau comporte 1 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : 9 731,52€

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 24/10/2019
Date de valeur du réaménagement : 01/01/2020

N° DEL21-014

7.10

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Débat d'Orientations
Budgétaires 2021

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU 15/03/21
AU 15/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires au Conseil Municipal dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat qui constitue la première phase de la construction du budget municipal doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif annuel de la collectivité.

Le débat d'orientations budgétaires permet aux élus d'échanger sur les conditions générales et particulières dans lesquelles se prépare l'exercice budgétaire à venir et de définir leur politique d'investissement. Il permet donc à la fois d'acter le contexte, les modalités et les grands principes selon lesquels le prochain budget communal sera construit et exécuté.

Le Conseil Municipal prend acte du contenu du rapport d'orientations qui sera transmis au représentant de l'Etat et au Président de Toulouse Métropole.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Dominique FOUCHIER



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

20
21

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

20
21

Sommaire

Avant-propos & introduction	3-4
Partie 1 - La conjoncture économique	5
Partie 2 - Le projet de loi de finances 2021	10
Partie 3 - L'exécution du budget 2020	13
Partie 4 - Les orientations du BP 2021	15
• Fonctionnement	
• Investissement	
Partie 5 - La dette	17
Partie 6 - Le personnel	20
 Budgets annexes	 24
 Conclusions	 25

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

AVANT PROPOS

Prévu à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant ce rendez-vous.

Il permet à l'Assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité

Il s'appuie sur la présentation du contexte économique et institutionnel et sur la présentation de la situation financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions structurelles et conjoncturelles qui influent sur sa capacité financière.

Par ailleurs, la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire, mais celles-ci confortent les présentations réalisées à Tournefeuille les années précédentes.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport d'orientation budgétaire prévu à l'article D 2312-3 du CGCT doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat et au Président de l'EPCI dont la commune est membre.

Enfin, la jurisprudence admettait que le budget primitif pouvait être adopté sans débat d'orientation budgétaire préalable durant la période qui suit l'installation du nouveau conseil municipal et qui précède l'adoption du nouveau règlement intérieur de l'assemblée municipale. Cette disposition ne s'applique plus à compter du 1^{er} mars 2020.

INTRODUCTION

Le vote du budget primitif 2021 aura lieu au mois de mars (date limite au 15 avril). Ce calendrier permet de prendre en compte le maximum d'informations législatives, institutionnelles et contextuelles concernant les collectivités territoriales, et d'intégrer dès le vote du budget primitif le résultat du compte administratif de 2020.

Cependant, le budget primitif 2021 s'inscrit dans un contexte très exceptionnel et les incertitudes sont nombreuses. Les orientations présentées ci-après tiennent donc compte des éléments connus et/ou anticipés par les services municipaux à ce jour. Ainsi, le budget restant un acte prévisionnel, il pourra être modifié en cours d'année par voie de décisions modificatives.

Aussi, après avoir évoqué le contexte international et institutionnel de la préparation du Budget 2021 et présenté les grands équilibres de celui-ci, ce rapport annoncera les objectifs que la ville se fixe pour l'année 2021.

PARTIE 1 : LE CONTEXTE INTERNATIONAL¹

L'économie mondiale face à la pandémie de la COVID-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au T2 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une récession d'ampleur inédite au S1, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au S2.

Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,5 % T/T aux Etats-Unis après - 9 % au T2 et + 12,5 % T/T en zone euro après -11,7% au T2.

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2ème vague de contaminations. Au T4, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a, à nouveau, pesé sur l'activité. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements, qui - plus stricts qu'à l'automne - compliquent les échanges économiques au S1 2021.

Avec plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir, qui pourraient devenir réalité au S2.

Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans

¹ Source : Débat d'orientation budgétaire 2021 – Cuisse d'Épargne

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au T3 passant de - 11,7 % T/T au T2 à + 12,5 % au T3. Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4% par rapport au T4 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au T4, la 2ème vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne,

Espagne, Italie. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie).

D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace. Selon la BCE, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8 % au T4 et de 7,3 % en moyenne en 2020.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone euro, alors même que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au S1. Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

Zone euro : soutien massif des institutions européennes

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Outre le programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, Next Generation EU, de 750 milliards € de prêts et subventions. Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la première fois l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre.

De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards €, portée progressivement à 1 850 milliards € en décembre 2020. Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III (Opérations ciblées de refinancement de long terme – Targeted Longer-Term Refinancing Operations) puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations) renforcé en décembre dernier. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ - 7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,8 % au T2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise

2020 - L'IMPACT FINANCIER

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-014-AI
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au T3 tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (T4 2019). La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,7 % T/T mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations au T4 a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2. La perte d'activité est attendue à - 4 % au T4 et - 9,1 % en moyenne en 2020. Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France. Au-delà, l'accélération des hospitalisations semble rendre un troisième confinement inévitable.

France : de lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au S1 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emplois lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4

2019. Le rebond du T3 a toutefois permis de réduire les pertes d'emplois salariés à 295 000.

Cette destruction massive d'emplois ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au S1 passant de 8,1 % au T4 2019 à 7,1 % au T2 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au T3, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB). En 2021 il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus.

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20% du PIB). Toutefois, seule une partie des

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

mesures (64,5 Mds) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds) et de garanties de l'Etat 327,5 Mds €, à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3% du PIB) financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe. Il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

France : une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC (Indice des prix à la consommation) français a fortement baissé, passant de 1,5 % en glissement annuel (GA) en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août jusqu'à mi-décembre, où il est remonté à 50 dollars, boosté par le lancement des campagnes de vaccination.

Compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester modéré au \$1, avant de remonter progressivement et atteindre en moyenne 55\$/b en 2021 puis 62\$/b en 2022.

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.

France : niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au T1 2020 à 72 % au T2 2020. Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au T2), le coût de la ressource des banques n'étant augmenté que de la prime de garantie. Fin novembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 119,5 milliards € soit une hausse de 12,6 % en GA. Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au T3, les conditions de financement demeurant toujours favorables.

France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4ème projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps. Les taux sont restés en territoire négatif jusqu'à l'échéance 10 ans.

PARTIE 2 : LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

Les lois de finances revêtent un enjeu particulier pour les collectivités locales et leurs groupements car elles contiennent des dispositions ayant des incidences sur le contexte financier dans lequel elles exercent leurs compétences. Une loi de finances reflète donc son temps. La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020.

Les collectivités territoriales sont fortement touchées dans leurs finances par une crise qui perdure début 2021. La loi de finances pour 2021 institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux collectivités territoriales les moyens d'être des acteurs de la relance qui est l'objectif principal de la LFI 2021. En même temps, les mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises ont des effets de bord sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards des impôts de production implique une série de mesures de compensation. Hors crise, les mesures de la loi sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification.

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55%. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour de grands thèmes : transition énergétique et écologique, nouvelles mobilités, santé et sport, et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

1 – LE CONTEXTE BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE DE LA LOI DE FINANCES INITIALE 2021

Ces prévisions ont été revues par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19 et du deuxième confinement.

Un rebond attendu en 2021

La crise liée à l'épidémie de la Covid-19 entraîne une récession économique française sans précédent en 2020, avec un PIB en recul de -10%. En 2021, un rebond du PIB est attendu de +6% (contre +8% initialement), notamment lié au déploiement du plan « France Relance » qui permettrait d'accélérer et de renforcer le rebond de l'économie.

Une inflation en baisse

En 2020, l'inflation diminuerait à +0.5%, du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. En 2021, le gouvernement anticipe une inflation de +0.7%.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Une forte hausse du déficit public

En 2020, le solde public connaît une forte dégradation et devrait atteindre -10,2% du PIB sous l'effet à la fois d'une baisse de l'activité et des mesures d'urgence mises en œuvre par le Gouvernement pour protéger les ménages, les entreprises et l'emploi de l'impact de la crise.

En 2021, le déficit public commencerait à se résorber, sous l'effet du rebond de l'activité économique accentué par l'impact de « France relance », et atteindrait -8,5% (contre -6,7%, initialement) du PIB.

2- LES PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

1- LES DISPOSITIONS FISCALES

Reforme de l'évaluation de la valeur locative foncière des établissements industriels

La base d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de la plupart des établissements industriels est calculée selon la méthode dite « comptable », fondée sur la valeur des immeubles inscrite au bilan. Elle consiste à appliquer au prix de revient, des taux dits « d'intérêt ». L'article 28 de la LFI 2021 vient modifier ces taux d'intérêt, diminuant ainsi de moitié la valeur locative de ces établissements et se traduit également par une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers. L'allègement d'impôt s'élève à 1,75Md€ pour la TFPB et 1,54Md€ pour la CFE.

En outre, cet article vise à neutraliser les effets de cette modernisation des paramètres de la méthode comptable sur les ressources des collectivités locales. Ainsi, les collectivités concernées, recevront une compensation de l'Etat égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, la perte de bases résultant de la mesure par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020 dans la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.

Suppression de la Taxe d'habitation

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se poursuit en 2021 pour les 20% des foyers restant, avec un dégrèvement de 30% en 2021, 65% en 2022 pour une suppression pour une suppression totale en 2023.

En outre, comme stipulé dans la loi de finances pour 2020, il est impossible d'augmenter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants en 2021 et 2022.

2- LES CONCOURS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES

La dotation globale de fonctionnement

La loi de finances 2021 acte une stabilité de la dotation globale de fonctionnement avec un montant à répartir de 26,8Md€, le même montant qu'en 2020. Les dotations de péréquation, à savoir la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 90 M€. Toutefois, l'enveloppe globale étant stable, ces augmentations seront financées par écrêtement de la dotation forfaitaire, c'est-à-dire par les communes elles-mêmes. La stabilité de l'enveloppe globale ne signifie donc pas pour autant une stabilité individuelle. Ainsi les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal par habitant constaté pour l'ensemble des communes sont écrêtées en proportion de leur population et de l'écart de potentiel fiscal.

Tournefeuille qui n'est pas bénéficiaire de ces deux dotations de péréquation, est cependant concerné par l'écrêtement. Ainsi, malgré la stabilité de la DGF, alors que nous ne bénéficierons pas de la hausse de la péréquation, nous subirons une baisse de notre dotation forfaitaire. En 2020, cette baisse s'est élevée à 23k€ ; elle est estimée à plus de 60k€ en 2021.

L'article 73 de la LFI 2021 prévoit une minoration de 50M€ des variables d'ajustement, contre 120M€ en 2020, 160M€ en 2019 et 293M€ en 2018. En 2021, le bloc communal n'est pas concerné par la minoration des variables d'ajustement, celle-ci ne concernant que les parts DC RTP et DTCE des régions et des départements.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La révision des indicateurs financiers

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais également la révision des valeurs locatives des locaux industriels, modifient le calcul des indicateurs financiers utilisés dans les calculs de répartition des dotations et des différents fonds de péréquation. L'article 252 de la loi de finances pour 2021 prévoit différentes mesures visant à neutraliser l'impact et précise que l'ensemble des dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Un mécanisme de neutralisation dégressif, lissé sur la période 2022-2027 serait introduit afin de corriger les écarts constatés.

Les réflexions sur la composition et la finalité des indicateurs financiers devraient se poursuivre au cours de l'année 2021 dans le but de réussir à mieux caractériser la richesse d'un territoire.

3- LES AUTRES MESURES DE LA LOI DE FINANCES

Application progressive de l'automatisation du FCTVA

L'automatisation du FCTVA conduit à la nomenclature comptable comme base d'éligibilité, et non plus la nature des dépenses.

Toutefois, cette automatisation présente un coût de mise en œuvre estimé à 235 millions d'euros selon les années du cycle électoral, avec un surcoût moyen de 113M€ par an. Aussi, l'application de l'automatisation sera progressive : en 2021, seront concernées les collectivités et EPCI qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense. A l'issue de cette première étape, un bilan sera dressé afin d'identifier les éventuels surcoûts et de procéder à des ajustements.

L'exposé des motifs précise ainsi : « Ce surcoût donnera lieu à l'édiction d'une mesure de correction, par exemple sur l'assiette de FCTVA. [...] Ainsi, avant la généralisation à l'ensemble des régimes, la neutralité budgétaire de la réforme sera assurée. »

Le coût de l'automatisation du FCTVA sera donc payé par les collectivités par une réduction des attributions du FCTVA.

A ce titre, il est intéressant de noter le changement de définition du FCTVA de l'article L.1615-1 du CGCT qui modifie l'ancien objectif de compensation intégrale, par une simple compensation.

4 – LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU BLOC COMMUNAL : LA LOI DE FINANCES INITIALE ET SES INCIDENCES POUR LA COMMUNE DE TOURNEFEUILLE

Les incidences de la Loi de Finances 2021 pour notre commune sont les suivantes :

- Baisse de la Dotation Forfaitaire (-63k€)
- Péréquation en hausse au niveau national mais baisse pour Tournefeuille (-18k€ sur la dotation nationale de péréquation – DNP)
- Coefficient de revalorisation des bases fixé à 0.2% (1.2% en 2020)
- Compensation de la réforme de la valeur locative foncière des établissements industriels : 390K€

Partie 3 : L'exécution du budget 2020

La crise sanitaire actuelle a eu des incidences sur les équilibres budgétaires des communes en 2020, tant en ce qui concerne les recettes que les dépenses.

LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le résultat 2020 s'élèverait à 5 254 369 76€ qui serait répartis comme suit :

- 1 645 226 20€ en excédent de fonctionnement repris au BP 2021
- 3 609 143 56€ en affectation en investissement au BP 2021

L'épargne nette s'élèverait quant à elle à 932 000€ en 2020.

K€	2020
Produits de fonctionnement courant	31 336
- Charges de fonctionnement courant	28 590
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 746
+ Solde exceptionnel large	123
= Produits exceptionnels larges*	409
- Charges exceptionnelles larges*	286
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 869
- Intérêts	368
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 501
- Capital	1 569
= EPARGNE NETTE (EN)	932

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

LES IMPACTS DIRECTS DU COVID SUR LE BUDGET 2020

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Masques, Gel, ...	96 917.86	Restauration Enfance -	768 000.00
Subvention Commerçants	40 000.00	Petite Enfance -	200 000.00
Prestations nettoyage	28 557.56	EEA -	178 000.00
Signalétique	12 000.00		
Missions Qualiconsult	4 200.00		
Personnel	88 000.00		
Avenants de moins-value	- 540 000.00		
TOTAL	- 270 324.58	TOTAL	- 1 146 000.00
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Plexis, Hygiaphones	7 383.60		
TOTAL	7 383.60		
TOTAL Général	- 262 940.98		- 1 146 000.00
		-883 059.02	

PARTIE 4 : LES ORIENTATIONS DU BP 2021

Le budget primitif 2021 s'inscrit bien évidemment dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire du Covid-19, qui se poursuit.

LES OBJECTIFS EN FONCTIONNEMENT

EN MATIERE DE RECETTES

La loi de finances 2021 ne prévoit aucun changement concernant la DGF. Toutefois, afin de financer la hausse de la péréquation, la dotation forfaitaire diminuerait de 63k€. La dotation nationale de péréquation (DNP), quant à elle, diminuerait de 18k€ conformément au dispositif de garantie de sortie mis en place depuis 2012.

Les droits de mutation devraient se maintenir à hauteur de 1.2M€.

Compte tenu de la baisse exceptionnelle constatée en 2020, les produits des services devraient augmenter en 2021.

En 2021, le produit fiscal évoluera mécaniquement du fait de la revalorisation forfaitaire des bases (+0.2%) et de l'augmentation physique de ces mêmes bases.

En outre, en 2021, suite à la suppression de la TH, le foncier bâti départemental est transféré aux communes. Désormais, le taux communal de foncier bâti intégrera le taux départemental, soit 21.90%.

Enfin, Toulouse Métropole a engagé un travail sur l'harmonisation du taux de TEOM qui implique un transfert de fiscalité entre les communes et la métropole. Ce transfert impactera les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire.

EN MATIERE DE DEPENSES

La maîtrise de la masse salariale, qui représente la moitié de nos dépenses de fonctionnement, constitue un enjeu budgétaire important. En 2021, l'évolution de la masse salariale est estimée à +1.7%.

L'évolution des dépenses à caractère général est estimée à +10.9% (inflation comprise). Cette hausse s'explique par le caractère inédit de la crise sanitaire et de son impact budgétaire en 2020.

Notre contribution au FPIC devrait être stable (aux alentours de 200K€).

Le montant des intérêts de la dette devrait également être stable (aux alentours de 400K€).

SCD 2021 RAPPORT BUDGETAIRE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

En conclusion, alors qu'a débuté la deuxième année de crise, les objectifs ambitieux que nous fixons nous permettront :

- De poursuivre nos actions de solidarité en direction des tournefeullaises et des tournefeullais, notamment celles et ceux qui sont les plus touchés par la crise ;
- D'offrir des services publics de qualité ;
- Et de dégager une capacité d'investissement suffisante, afin de leur offrir un cadre de vie toujours de qualité

LES OBJECTIFS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

EN MATIERE DE RECETTES

Traditionnellement, nous identifions 4 sources de financement de la section d'investissement :

- L'autofinancement ;
- Les ressources propres d'investissement ;
- Les subventions ;
- L'emprunt.

Les ressources propres d'investissement sont représentées essentiellement par le FCTVA estimé à 900K€, et éventuellement par les produits de cessions (300K€).

En 2021, nous estimons les subventions de l'Etat, de la Région et du Département à 850K€

L'emprunt de 3M€ équilibrera cette section.

EN MATIERE DE DEPENSES

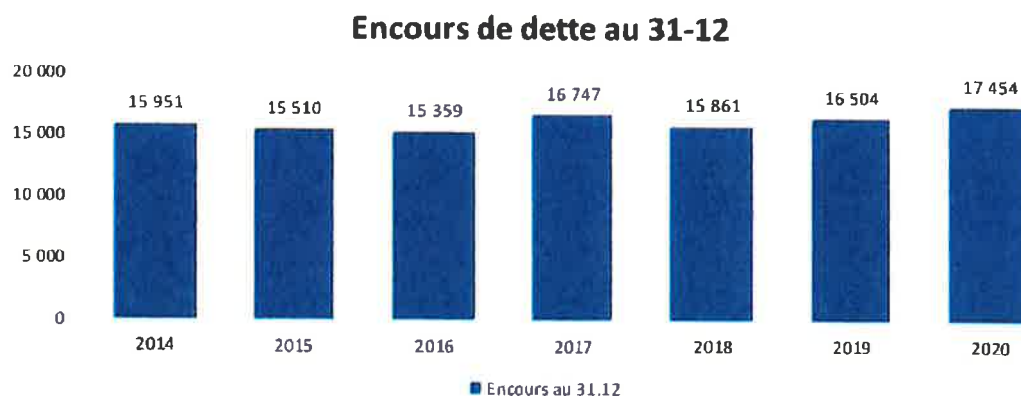
En matière d'investissement, notre ambition se situe aux alentours de 6.5M€. Ceci permettra d'accompagner le développement de notre ville tout en poursuivant un programme de réhabilitation de notre patrimoine communal

Ces investissements correspondent pour une part à la finalisation du programme pluriannuel déjà engagé et décliné sous la forme budgétaire d'AP/CP (Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement) et traduisent d'autre part, des orientations en matière d'équipements sur le plan de :

- La réflexion et l'engagement d'actions en matière de transition écologique ;
- La priorisation des travaux d'entretien et d'aménagement des écoles et de modernisation continue de la restauration scolaire ;
- La sécurisation de nos bâtiments et des équipements de tranquillité publique ;
- L'accessibilité de nos bâtiments

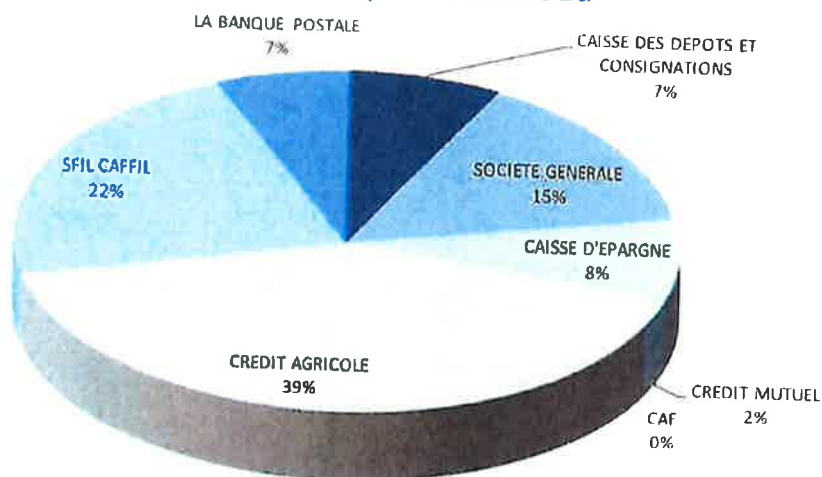
PARTIE 5 : FOCUS SUR L'ENCOURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette s'élève à 17 5M€ contre 16M€ en 2014. Le recours à l'emprunt est toujours maîtrisé. L'encours de dette par habitant est de 634€ par habitant, nettement inférieur à la moyenne des communes de 20 000 à 50 000 habitants (1 063€/habitant)².



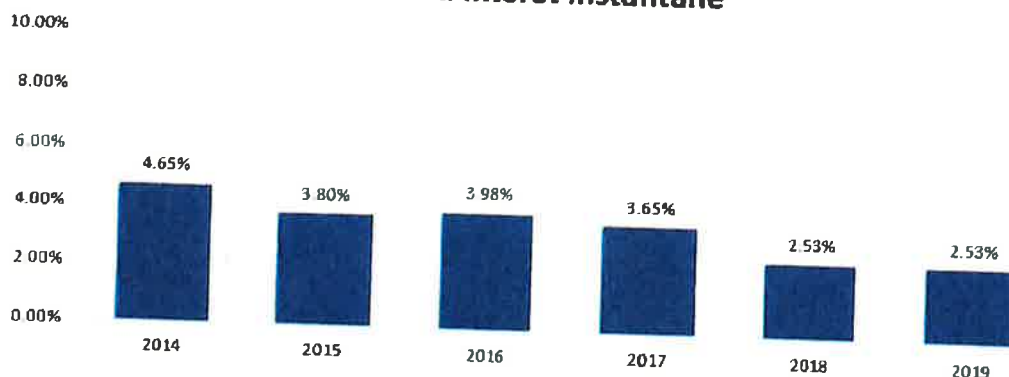
² Source collectivités-locales-gouv.fr Les collectivités locales en chiffres 2019

Répartition du capital restant dû



Depuis 2014, le taux d'intérêt instantané³ n'a cessé de diminuer pour s'élever à 2.31% en 2020. Cette baisse est liée, d'une part, aux conditions de marché qui sont plus favorables depuis les dernières années, et d'autre part aux économies réalisées grâce aux importantes renégociations de prêts, notamment en 2017.

Taux d'intérêt instantané



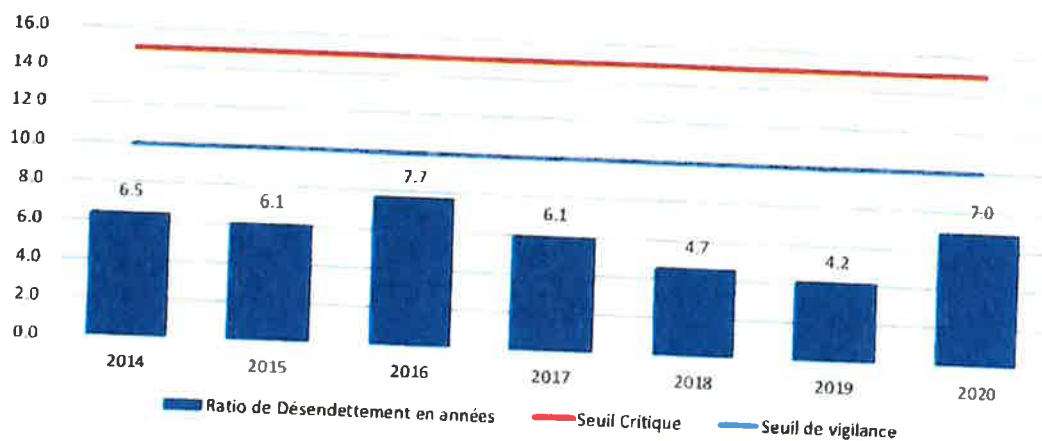
L'encours de dette est composé à 75% de taux fixes, 19% de taux variables, et 6% de produits structurés.

La quasi-totalité des emprunts contractés est classée en catégorie 1A (94.37%) selon la charte de Gissler c'est-à-dire sans risque car uniquement constituée par des produits à taux fixes ou des taux variables simples, 2.66% est classé en E4 et 2.97% en hors charte.

³ Intérêts payés pendant l'exercice / Encours de dette au 01-01

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La capacité de désendettement⁴ se dégrade en 2020 pour atteindre 7 années, consécutivement à la baisse de l'épargne brute.



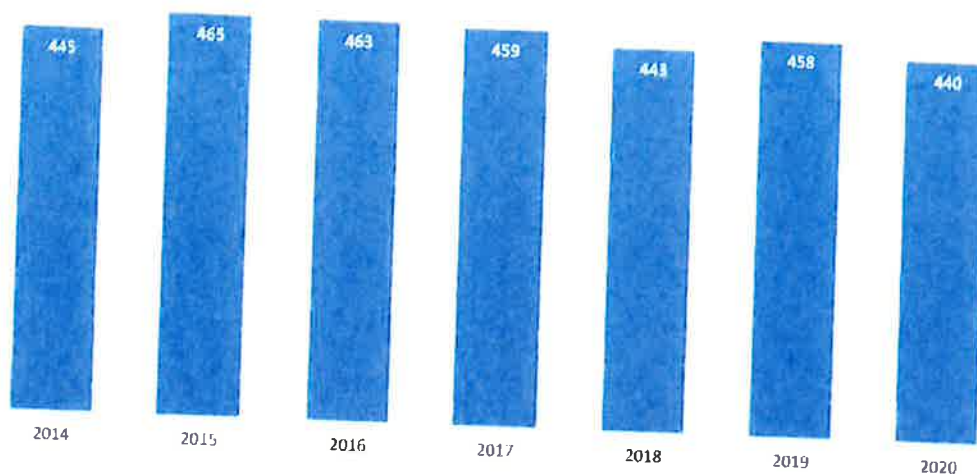
⁴ Capacité de désendettement : nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette si on y consacrait l'intégralité de l'épargne brute

PARTIE 5 : FOCUS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2020, 440 agents composaient le personnel communal, se répartissant de la manière suivante :

- 363 agents de Catégorie C
- 38 Catégorie B
- 39 Catégorie A.

Evolution des effectifs 2014-2020

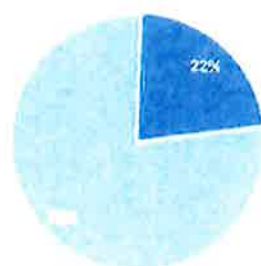


Son évolution quantitative est quasi stable depuis 2014. La légère hausse constatée entre 2014 et 2016 s'explique l'ouverture sur le quartier de Quéfets d'une crèche et d'une maison de quartier

1000 000 000 000 000 000

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Répartition Homme/Femme



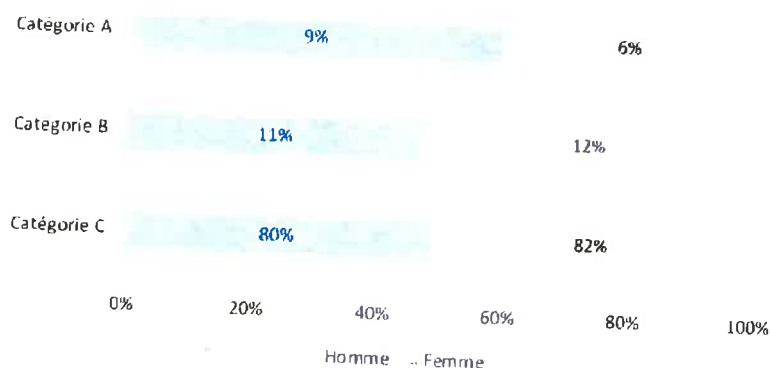
• Hommes • Femmes

Répartition catégorielle



• • •

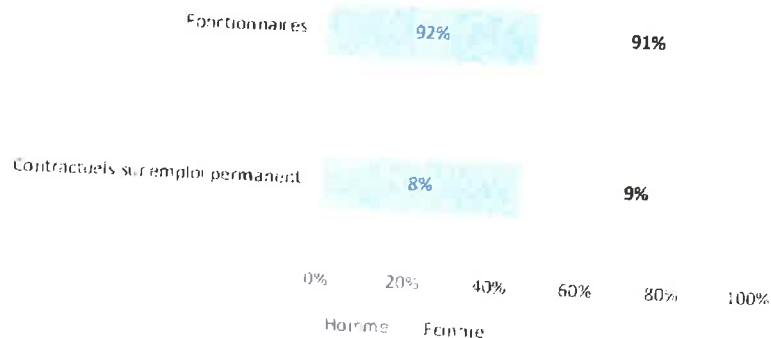
Répartition Hommes/Femmes par catégorie



La répartition par catégorie des femmes et des hommes au sein de la collectivité fait apparaître que les hommes accèdent plus facilement à l'encadrement supérieur (catégorie A) puisqu'ils sont 9% contre 6% pour les femmes. Cependant, les femmes ne semblent pas confrontées à des difficultés limitant leur accès aux fonctions d'encadrement intermédiaire (catégorie B) puisque 12% des femmes accèdent à cette catégorie contre 11% des hommes.

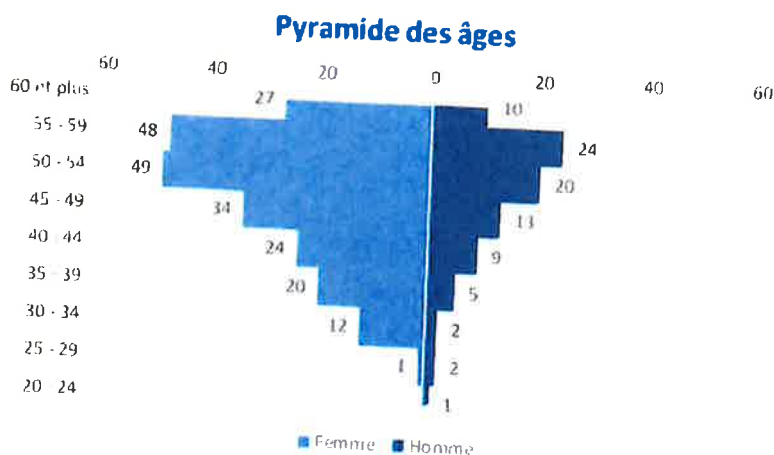
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Répartition Hommes/Femmes par statut



En proportion, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes en tant que contractuels. Toutefois, l'écart n'est pas significatif.

Le statut contractuel est souvent considéré comme un vecteur de précarité. Tournefeuille se distingue par une répartition non marquée par une forte précarisation féminine.



La pyramide des âges fait apparaître un taux important d'agents âgés de plus de 45 ans (65% chez les femmes et 78 % chez les hommes). Ceci s'explique par le fort recrutement qui a eu lieu dans les années 1980/1990 pour faire face au développement important de la commune et de ses services notamment en direction du scolaire, du périscolaire, de la restauration et de la petite enfance, dont le service nécessite une main d'œuvre importante.

TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail hebdomadaire du personnel communal est toujours de 36 heures générant 6 RTT/an. Plusieurs rythmes de travail sont présents :

- 4 jours à 8 heures et une demi-journée de 4 heures
- 5 jours de 7h12
- Annualisation du temps de travail des effectifs au sein des écoles et du service technique culturel.

ROB 2021 | RAPPORT DU MAIRE

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-014-AI
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

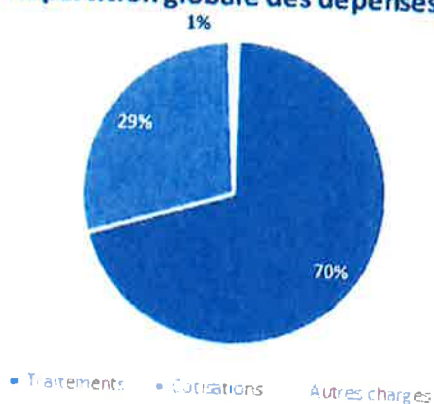
Evolution des dépenses de personnel 2014-2019 (en K€)



Sur le plan budgétaire, le budget réalisé s'élève à 15 723K€ représentant 53.8% des dépenses de fonctionnement contre 56% dans les communes de 350 agents et plus (Données nationales 2017 de la fédération des centres de gestion de la FPT FNCDG).

Ce montant se ventile de la manière suivante : 70% correspondent aux traitements des agents, 29% aux primes et 1% aux règlements des charges.

Répartition globale des dépenses



En 2021, l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel devrait se situer autour de + 1,7%, soit 268 000 €.

LES BUDGETS ANNEXES

La Ville conserve deux budgets annexes relatifs aux ZAC de Quéfets et de Ferro Lèbres.

- Dans la mesure où les opérations en cours sont achevées (réalisation du bassin de dépollution), le budget de la ZAC des Quéfets devra faire l'objet d'une procédure de clôture qu'il faudra engager avec le comptable public. Les voies et réseaux de cette ZAC font l'objet d'un transfert dans le domaine public à compétence métropolitaine.
- Par délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2018, l'aménagement de la ZAC de Ferro-Lèbres a fait l'objet d'une concession à un groupement d'aménageurs pour une durée de 10 ans. Certains équipements publics inscrits dans le périmètre de cette ZAC pourront être budgétairement portés par ce budget, pour lesquels des participations de l'aménageur sont prévues. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été retenue pour lancer un concours d'architecture sur les trois équipements retenus : un groupe scolaire, une crèche et une maison de quartier.

CONCLUSIONS

Les efforts importants réalisés par la collectivité ces dernières années, en matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, ont permis de faire face au défi budgétaire imposé par les baisses des dotations de l'Etat. Pour ce faire, la commune a été amenée à modifier ses habitudes de gestion, en mutualisant certains services, en dématérialisant et en favorisant la mise de place de nouveaux outils de suivi. Ces efforts ont permis de préserver les grands équilibres financiers de la commune.

Le budget 2021 qui sera proposé au vote, s'inscrit dans la continuité des exercices précédents avec une volonté de maintenir le dynamisme des services publics communaux et de garantir la qualité de vie de ses habitants, tout en préservant des marges financières pour les budgets à venir.

Malgré les incertitudes institutionnelles à court et moyen terme qui pourront affecter la collectivité, les bases financières actuelles permettront de poursuivre les projets d'investissements nécessaires à l'amélioration et à la modernisation de notre ville tout en permettant à la ville d'accompagner les tournefeullais dans la période qui suivra la crise du COVID-19.

2021-03-15 14:00:00

N° DEL21-015

7.10

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

Tarifs communaux
pratiqués pendant la
crise sanitaire liée à la
COVID19

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU 15/03/21
AU 15/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de TOURNEFEUILLE Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Monsieur le Maire rappelle que la crise sanitaire depuis le premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020 et du deuxième confinement du 30 octobre au 15 décembre 2020 prolongé par des dispositifs de couvre-feux, a impliqué d'importantes modifications d'une part, dans l'organisation des écoles d'enseignement artistiques et d'autre part, dans celle du service enfance. Il convenait de prendre en compte via une tarification adaptée du service ainsi dégradé même si tout a été mis en œuvre pour maintenir des enseignements artistiques soit en distanciel, soit en présentiel lorsque les règlements et les protocoles l'autorisaient.

Il en a été de même mais de manière plus marginale pour le service enfance.

Ainsi, cette délibération a pour objet d'informer le conseil municipal des dispositions et des tarifs qui ont été pratiqués pendant cette période exceptionnelle :

- Ecole d'enseignements artistiques :

- o 2^{ème} trimestre et 3^{ème} trimestre 2019/2020 : non facturation du maintien du lien pédagogique pour les cours annulés.
- o 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2020/2021¹ :
 - Cours en présentiel facturés à 100%
 - Cours à distance facturés à 80%
 - Cours djembé et danse africaine à distance facturés à 50%
 - Fournitures annuelles Arts plastiques et Marionnette : paiement différé au 3^{ème} trimestre, au prorata du nombre de semaines en présentiel sur l'année.

¹ Pour chaque facturation, le calcul se fait sur la base de « semaines » de cours, avec une proratisation des cours en présentiel, en distanciel ou non dispensés. Afin de retenir le calcul le plus avantageux pour tous les élèves en dehors de disparités dues au calendrier lui-même, les semaines, à partir de 3 jours à distance sont considérées comme des semaines en distanciel.

- Enfance :

- o Accueil des enfants des personnels soignants pendant le confinement : non facturés
- o Du 11 mai jusqu'aux vacances scolaires : facturation uniquement du repas le mercredi compte tenu du protocole sanitaire mis en place qui nécessitait de terminer l'ALAE du mercredi après-midi plus tôt.

Monsieur le MAIRE propose à l'assemblée de délibérer afin de prendre acte des dispositions et des tarifs pratiqués pendant cette période de crise sanitaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,


Dominique FOUCHIER



N° DEL21-016

8.4

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

SDEHG : mise en place
feu tricolore
sécurisation traversée
piétonne Groupe Scol.
Moulin à Vent
5 AT 17

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU
AU

15/03/21
15/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 14/08/2020 concernant la mise en place d'un feu tricolore afin de sécuriser la traversée piétonne à proximité du groupe scolaire Moulin à Vent, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Création d'un branchement souterrain monophasé.
- Fourniture et pose d'un contrôleur type "Traffy".
- Fourniture et pose de 4 ensembles de feux tricolore composés chacun d'un mât de 3,70 mètres de haut, d'un feu tricolore en 200 mm, d'un répétiteur tricolore en 100 mm et d'un module d'appel piétons sonore visant à protéger la traversée piétonne.
- L'appel piéton sera prioritaire à tout moment.
- Le RAL des ensembles de feux sera défini lors de l'étude de détail en même temps que la programmation des feux.
- Réfection des trottoirs pavés, reprises des marquages au sol et des enrobés.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	10 827 €
Part SDEHG	27 500 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	30 423 €
Total	68 750 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

.../...
Accusé de réception en préfecture
031-21310570-20210309-DEL21-016-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet présenté.
- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Dominique FOUCHIER



N° DEL21-017

8.4

Département
de la
Haute-Garonne

Arrondissement
de
TOULOUSE

CANTON
de
TOURNEFEUILLE

COMMUNE
DE
TOURNEFEUILLE

OBJET :

SDEHG : rénovation
voirie et effacement
réseaux rue du Médoc
5 AT 38/39/40

Convocation du :

3 mars 2021

Nombre de
Conseillers en
exercice

35

Conseillers
présents :

30 jusqu'à 18 h 20
31 jusqu'à 19 h 06
32 jusqu'à la fin de la
séance

Conformément à
l'art. 56 de la loi
du 05 avril 1884, un
extrait du procès
verbal de la présente
séance a été
affiché à la porte de
la Mairie le

AFFICHE
EN MAIRIE

DU
AU

15/03/21
15/05/21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de TOURNEFEUILLE
Séance du 9 MARS 2021 à 18 heures

L'an deux-mille-vingt-et-un, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER (à partir de 19 h 06), Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Rachida LUCAZEAU, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Mathieu BOURGASSER (à partir de 18 h 20), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Elisabeth LECUYER, Laurent SOULIE, David MARTINEZ, Larbi MORCHID, Mathilde TOLSAN, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ERALES ayant donné pouvoir à Jean DINIS
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Pascal GUILLEMET
Elisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (jusqu'à 19 h 06)
Mathieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 18 h 20)

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 23/01/2020 concernant **la rénovation de la voirie et l'effacement des réseaux Rue du Médoc**, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

05 AT 0038 : BASSE TENSION :

- Dépose du réseau aérien Basse Tension existant sur poteaux en béton armé (100 ml) et dépose des poteaux béton.
- Réalisation d'un réseau basse tension souterrain (400 ml) avec reprise des branchements existants.

05 AT 0039 : ECLAIRAGE PUBLIC :

- Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage public.
- Dépose des 7 lanternes Sodium Haute Pression 70W et 100W sur poteau béton.
- Dépose de deux candélabres 84819 et 84820.
- Depuis le point 848219 construction d'un réseau souterrain d'éclairage public de 400 mètres de longueur.
- Fourniture et pose de 22 candélabres d'une hauteur de 6 mètres composé d'une lanterne d'éclairage public de type "résidentielle" LED d'une puissance de 30W sans abaissement de puissance.
- Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.
- Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage CE4 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201 ce qui correspond à une rue de desserte avec véhicules en stationnement et une vitesse estimée inférieure à 30km/h. Il en résultera un éclairement moyen de 10 lux avec un coefficient d'uniformité de 0,4.
- L'arrêté du 27/12/2018 devra être respecté.
- Pas d'abaissement car coupure de nuit. Le RAL et l'esthétique des lanternes seront à définir par la commune.

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20210309-DEL21-017-DE
Date de télétransmission : 15/03/2021
Date de réception préfecture : 15/03/2021

05 AT 0040 : FRANCE TELECOM :

- Pose des chambres télécom et tubes PVC Ø 28 et Ø 42/45 fournis gratuitement par Orange, soit en tranchée commune avec la basse tension et l'éclairage public, soit en tranchée spécifique dans la rue du Médoc.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	30 488 €
Part SDEHG	123 200 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	38 812 €
Total	192 500 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de **68 750 €**. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire,
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage, et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal,
- Autorise le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante,
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental pour la partie relative au réseau télécommunication.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Dominique FOUCHIER



**Conditions de réalisation de l'effacement du réseau de télécommunication
situé Rue du Medoc.**

Réf : 5 AT 40

Entre :

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, représenté par son Président Thierry SUAUD,

ORANGE - société anonyme au capital de 10 640 226 396 Euros, dont le siège social est situé 78, Rue Olivier de Serres, 75015 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 380 129 866, représentée par l'Unité de Pilotage Réseau Sud-Ouest, elle-même représentée par son Directeur Jean-Luc MINVIELLE.

La commune de **TOURNEFEUILLE**, représentée par son Maire,
Il est convenu :

ARTICLE 1 - Objet

La commune de **TOURNEFEUILLE** approuve les modalités de la convention locale « Option B » conclue avec ORANGE et approuvée par le Bureau du SDEHG en date du 25 Septembre 2017. L'article 9 « Répartition des Charges » de cette convention définit les règles en matière de participation financière de chacune des parties concernées : la Commune, ORANGE et le SDEHG.

Concernant l'opération d'enfouissement de réseau de télécommunication situé **Rue du Medoc**, définie par le plan de situation annexé en P.J., il convient de valider le présent document. Ce dernier a pour objet de préciser les montants estimatifs et les modalités de paiement des prestations.

La contribution d'ORANGE est répartie comme suit :

- Contribution aux coûts de terrassement : Montant forfaitaire de 8€ HT/mètre linéaire de tranchée, qui viendra en déduction de la contribution communale
- Prise en charge des frais de main d'œuvre de câblage avec paiement direct au prestataire mandaté pour ce projet.

Toutefois, elle ne pourra être calculée qu'à réception de l'étude détaillée réalisée par ORANGE

ARTICLE 2 - Estimation des coûts à la charge de la commune avant subvention

Les coûts relatifs aux prestations à payer au SDEHG sont les suivants :

- | | | |
|---|---|--------------|
| ☐ Frais d'étude et d'ingénierie du génie civil | : | 2 750 € TTC |
| ☐ Travaux | : | 66 000 € TTC |

Soit un montant total de **68 750 €** qui tient compte d'une majoration de 10% pour aléas de chantier. Une fois l'étude détaillée réalisée ce montant sera diminué de la contribution d'ORANGE dans les conditions définies dans la convention locale Option B.

ARTICLE 3 - Modalités de paiement

Après inscription au programme d'effacement de réseaux, la commune verse au SDEHG une avance égale à 50% du montant mentionné à l'Article 2. Ce montant pourra être ajusté en fonction des derniers devis détaillés en possession du SDEHG, sans qu'il ne puisse être supérieur à 50% du montant mentionné à l'Article 2.

Le solde est appelé par le SDEHG après la fin des travaux et la validation du décompte de l'entreprise. Le montant du solde est ajusté sur le montant du décompte et tient compte de la contribution d'ORANGE.

ARTICLE 4 – Mise à disposition de documents

ORANGE et le SDEHG s'engagent à mettre à la disposition de la commune, tout document nécessaire à l'instruction d'une demande de subvention sollicitée par la commune auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne.
Le montant des travaux de télécommunication s'élève à **55 000 € HT**.

Fait à Toulouse, le

10 FEV. 2021

Le SDEHG

ORANGE

Le Président,

